

DES PRINCIPES  
DE  
L'ÉCONOMIE POLITIQUE,  
ET DE L'IMPÔT,

PAR M. DAVID RICARDO;

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR F. S. CONSTANCIO, D. M., etc.;

AVEC DES NOTES EXPLICATIVES ET CRITIQUES,

PAR M. JEAN-BAPTISTE SAY,

Membre des Académies de St.-Pétersbourg, de Zurich, de Madrid, etc. ;  
Professeur d'Économie politique à l'Athénée de Paris.

TOME SECOND.

---

A PARIS,

CHEZ J. P. AILLAUD, LIBRAIRE, QUAI VOLTAIRE, N° 21.

---

1819.

---

# TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

---

CHAPITRE XVII. Des Impôts sur les produits non agricoles .....	Page 1
CHAP. XVIII. Des Contributions pour les pauvres.....	37
CHAP. XIX. Des Changemens soudains dans les canaux du commerce.....	48
CHAP. XX. Des Propriétés distinctives de la valeur et des richesses.....	64
CHAP. XXI. Des Effets de l'accumulation sur les profits et sur l'intérêt des capitaux.....	103
CHAP. XXII. Des Primes d'exportation, et des prohibitions d'importation.....	128
CHAP. XXIII. Des Primes accordées à la production.....	168
CHAP. XXIV. De la Doctrine d'Adam Smith sur le fermage.....	179
CHAP. XXV. Du Commerce colonial.....	201
CHAP. XXVI. Du Revenu brut, et du revenu net.....	218
CHAP. XXVII. De la Monnaie et des Banques.	231
CHAP. XXVIII. De la Valeur comparative de l'or, du blé, et de la main-d'œuvre, dans les pays riches et dans les pays pauvres.....	268

CHAP. XXIX. Des Impôts payés par le producteur.....	Page 282
CHAP. XXX. De l'Influence que la demande et l'offre ont sur les prix.....	287
CHAP. XXXI. De l'Opinion de M. Malthus sur le fermage.....	298
TABLE des Matières.....	349

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

---

DES PRINCIPES  
DE  
L'ÉCONOMIE POLITIQUE,  
ET DE L'IMPÔT.

---

CHAPITRE XVII.

DES IMPÔTS SUR LES PRODUITS NON AGRICOLES.

PAR le même principe qu'un impôt sur le blé en fera monter le prix, un impôt sur toute autre denrée la fera également renchérir. Si le prix de cette denrée ne hausait pas d'une somme égale à celle de l'impôt, elle ne rapporterait pas au producteur le même profit qu'il retirait auparavant, et il déplacerait son capital pour lui donner un autre emploi.

Les impôts sur toute espèce de choses, qu'elles soient de nécessité ou de luxe, tant que la valeur de la monnaie reste la même, en feront toujours hausser le prix d'une

somme au moins égale à celle de l'impôt (\*). Un impôt sur les objets manufacturés, nécessaires pour l'usage de l'ouvrier, aurait le même effet qu'un impôt sur le blé, qui ne diffère des autres choses nécessaires que

---

(\*) M. Say observe « qu'un manufacturier ne peut » pas faire payer au consommateur tout le montant de » l'impôt levé sur sa marchandise, parce que la hausse » du prix en diminuera la consommation. » Si cela arrivait, si la consommation diminuait, l'approvisionnement ne diminuerait-il pas promptement aussi? Pourquoi le manufacturier continuerait-il son commerce si ses profits sont tombés au-dessous du niveau des profits des autres commerces? M. Say paraît avoir oublié aussi dans ce passage la doctrine qu'il a soutenue ailleurs, « que les frais de production déterminent le » plus bas prix des choses, le prix au-dessous duquel » elles ne tombent pas d'une manière durable, car » alors la production s'arrête ou diminue ». *Livre II, Chap. 4.*

« L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur le » consommateur qui paye le produit plus cher, et en » partie sur le producteur qui, l'impôt déduit, se » trouve l'avoir moins vendu. Le trésor public profite » de ce que le consommateur paye de plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie » de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la

parce qu'il est, entre toutes, la première et la plus importante; et il produirait précisément les mêmes effets sur les profits des

---

» fois sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon  
 » qu'elle fait reculer. » *Liv. III, Chap. 8.*

( *Note de l'Auteur.* )

J'ai déjà eu occasion de remarquer que M. Ricardo admet trop généralement et sans restriction que les capitaux et l'industrie se retirent d'une production qui ne donne pas des profits égaux aux profits des autres commerces. Dans presque tous les genres d'industrie, il se trouve des capitaux tellement engagés qu'on ne pourrait les retirer de leur emploi sans altérer considérablement leur valeur. Les talens et les travaux industriels eux-mêmes ne changent pas d'objet sans de graves inconvéniens. On aime mieux continuer à travailler dans un genre qui rapporte moins, parce qu'il y aurait plus de perte encore à changer; et cet effet se perpétue quelquefois un demi-siècle durant, c'est-à-dire tout le temps que dure bien souvent la forme d'administration et le système des contributions.

Il est impossible de négliger des circonstances qui influent si puissamment sur les résultats; on risque beaucoup de se tromper quand on n'a les yeux fixés que sur quelques grands principes, et qu'on ne veut compter pour rien les modifications qu'ils reçoivent des considérations accessoires. Les circonstances agissent en

capitiaux et sur le commerce étranger. Mais un impôt sur les objets de luxe n'aurait d'autre effet que de les faire renchérir. Il retomberait en entier sur le consommateur, et il ne saurait ni faire hausser les salaires, ni faire baisser les profits.

Les impôts qu'on lève sur un pays pour les frais de la guerre ou pour les dépenses ordinaires du gouvernement, et dont le produit est principalement destiné à l'entretien d'ouvriers improductifs, sont pris sur l'industrie productive du pays; et tout ce qu'on peut épargner sur de telles dépenses, est en général autant d'ajouté au revenu ou même au capital des contribuables. Quand on lève, par la voie d'un emprunt, 20 millions pour les dépenses d'une année de guerre, ce sont 20 millions que l'on enlève au capital productif de la nation. Le million annuel qu'on lève par des impôts pour payer les intérêts de cet emprunt, ne fait que pas-

---

vertu de principes tout aussi incontestables, et qui de même que les principes les plus généraux, dépendent de la nature des choses. J.-B. S.

ser des mains de ceux qui le payent dans celles de ceux qui le reçoivent, des mains du contribuable dans celles du créancier de l'État. La dépense réelle, ce sont les 20 millions, et non l'intérêt qu'il faut en payer (\*).

---

(\*) « Melon dit que les dettes d'un État sont des  
 » dettes de la main droite à la main gauche, dont le  
 » corps ne se trouve pas affaibli. A la vérité, la richesse  
 » générale n'est point diminuée par le paiement des  
 » intérêts ou arrérages de la dette : les intérêts sont  
 » une valeur qui passe de la main du contribuable  
 » dans celle du rentier de l'État : que ce soit le rentier  
 » ou le contribuable qui l'accumule ou la consomme,  
 » peu importe à la société, j'en conviens ; mais le prin-  
 » cipal de cette rente où est-il ? il n'est plus. La con-  
 » sommation qui a suivi l'emprunt a emporté un capital  
 » qui ne rapportera plus de revenu. La société est  
 » privée, non du montant des rentes, puisqu'il passe  
 » d'une main dans l'autre, mais du revenu d'un capi-  
 » tal détruit. Ce capital, s'il avait été employé pro-  
 » ductivement par celui qui l'a prêté à l'État, lui  
 » aurait également procuré un intérêt ; mais cet inté-  
 » rêt aurait été fourni par une véritable production,  
 » et ne serait pas sorti de la poche d'un concitoyen. »  
 SAY, *Liv. III, Chap. 9.*

Ce passage est conçu et rendu selon le véritable esprit de la science. ( *Note de l'Auteur.* )



Que les intérêts de l'emprunt soient ou ne soient pas payés, la nation ne s'en trouvera ni plus ni moins riche. Le gouvernement aurait pu lever d'un coup les 20 millions par le moyen d'impôts, et, dans ce cas, il aurait été inutile de lever pour un million d'impôts annuels. Cela n'aurait cependant pas changé la nature de l'opération. On aurait pu forcer un individu de donner 2000 l. pour une seule fois, au lieu de payer 100 l. tous les ans. Il pourrait aussi lui convenir davantage d'emprunter ces 2000 l., et d'en payer 100 l. d'intérêts par an au prêteur, plutôt que de prendre la plus forte de ces deux sommes sur son propre fonds. Dans l'un de ces cas, c'est une transaction privée entre A et B; dans l'autre, c'est le gouvernement qui garantit à B le paiement des intérêts qui doivent également être payés par A. Si la négociation eût été entre particuliers, il n'en aurait pas été fait d'acte authentique, et il aurait été à peu près indifférent pour le pays que A exécutât ponctuellement son contrat avec B, ou qu'il retînt injustement les 100 l. par an en sa possession. L'intérêt

de la nation, en général, serait que le contrat s'exécutât ponctuellement; mais quant à la richesse nationale, le seul objet d'intérêt est de savoir lequel de A ou de B rendra ces 100 l. plus productives; mais à l'égard de cette question, la nation n'a ni le droit ni les moyens de la décider. Il serait possible que A, gardant cette somme pour son usage, la dissipât d'une manière improductive; et il serait possible aussi, qu'au contraire ce fût B qui la dissipât, tandis que A l'emploierait d'une manière productive. Sous le seul point de vue d'utilité nationale, il pourrait être plus ou moins à désirer que A payât ou ne payât pas la somme; mais les principes de la justice et de la bonne foi, qui sont d'une toute autre importance, ne doivent point céder à des considérations d'un intérêt bien moindre; et par conséquent, si on réclamait l'intervention du gouvernement, les tribunaux obligerait A à exécuter son contrat. Une dette garantie par la nation ne diffère en rien d'une telle négociation. La justice et la bonne foi exigent que les intérêts de la dette

nationale continuent d'être payés, et que ceux qui ont avancé leurs capitaux pour l'avantage général, ne soient pas forcés à renoncer à leurs justes prétentions, sous le prétexte que cela convient à l'État (1).

Mais, cette considération à part, il n'est

---

(1) A Dieu ne plaise que je veuille qu'aucun gouvernement manque de parole aux créanciers de l'État ; mais si jamais pareil malheur arrive entre Palerme et Édimbourg, on lira en tête de l'édit un beau préambule, dans lequel il sera dit : « Attendu que les créanciers de l'État ont prêté, non pour l'avantage général, mais pour retirer un bon intérêt de leurs fonds ; attendu qu'ils ont prêté, non à nous, mais à des gouvernans qui nous ont précédés, qui non-seulement n'étaient pas nous, mais ont employé cet argent à nous combattre, nous, ou le système que nous chérissons ; attendu qu'ils n'ont été guidés par aucun sentiment de confiance, mais plutôt par le désir d'avoir une propriété que l'impôt n'atteint pas, et qu'on peut vendre à la bourse du jour au lendemain ; attendu que la nation n'est point engagée par le vote de législateurs qui se disaient ses représentans, mais qui ne représentaient en réalité que la volonté des ministres occupés du doux emploi de dissiper les fonds de tous ces emprunts ; etc. etc. etc. » J.-B. S.

pas du tout sûr que l'utilité publique gagnât quelque chose au sacrifice de la justice politique; il n'est nullement certain que ceux qu'on libérerait du paiement des intérêts de la dette nationale, employassent cet argent d'une manière plus productive que ceux à qui il est incontestablement dû. En supprimant la dette nationale, le revenu d'une personne pourrait monter de 1000 l. à 1500 l.; mais celui d'un autre baisserait de 1500 l. à 1000 l. Les revenus de ces deux individus, ensemble, montent à présent à 2500 l.; et ils ne vaudraient pas davantage après la banqueroute. Si l'objet de tout gouvernement est de lever des impôts, il y aurait le même capital et le même revenu imposable dans un cas que dans l'autre.

Ce n'est donc pas le paiement des intérêts de la dette nationale, qui accable une nation, et ce n'est pas en supprimant ce paiement qu'elle peut être soulagée. Ce n'est que par des économies sur le revenu, et en réduisant les dépenses, que le capital national peut s'accroître; et l'anéantissement de la dette nationale ne contribuerait en rien

à augmenter le revenu ni à diminuer les dépenses. C'est la profusion des dépenses du gouvernement et des particuliers, ce sont les emprunts qui appauvrissent un pays; par conséquent, toute mesure qui pourra tendre à encourager l'économie du gouvernement et des particuliers, soulagera la détresse publique. C'est une erreur et une illusion de croire qu'on peut soulager une nation du poids d'un fardeau qui l'accable, en l'ôtant de dessus une classe de la société qui doit le supporter, pour le faire peser sur une autre qui, suivant tous les principes d'équité, ne doit supporter que sa part.

On aurait tort de conclure de tout ce que je viens de dire, que je regarde le système des emprunts comme le meilleur moyen de fournir aux dépenses extraordinaires de l'État. C'est un système qui tend à nous rendre moins industrieux, à nous aveugler sur notre situation. Si les frais d'une guerre montent à 40 millions par an, et que la part d'un particulier, pour subvenir à cette dépense annuelle, soit de 100 l., il tâchera, si l'on exige de lui le paiement total et im-

médiat de cette somme, d'épargner promptement 100 l. sur son revenu. Par le système des emprunts, on n'exige de lui que l'intérêt de ces 100 l., ou 5 l. par an; il croit qu'il lui suffit d'épargner ces 5 l. sur sa dépense, et il se fait illusion, se croyant aussi riche en fonds que par le passé. La nation et son gouvernement, en raisonnant et en agissant de la sorte, n'épargnent que les intérêts de 40 millions, ou 2 millions; et ils perdent non-seulement tous les intérêts ou le profit que 40 millions de capital employés productivement auraient rendus, mais ils perdent encore 38 millions, différence entre leur épargne et leur dépense ordinaire.

Si, comme jé l'ai observé plus haut, chacun avait à faire un emprunt particulier, afin de contribuer pour toute sa part aux besoins de l'État, dès que la guerre serait terminée, l'impôt cesserait, et toutes les denrées reviendraient à l'instant à leur taux naturel. A pourrait avoir à payer, sur son fonds particulier, à B, l'intérêt de l'argent que ce dernier lui aurait prêté pendant la guerre, pour lui donner les moyens de payer

sa quote-part des dépenses publiques; mais la nation ne s'en mêlerait pas.

Un pays qui a laissé une grande dette s'accumuler, se trouve placé dans une situation artificielle; et quoique le montant de ses impôts et l'augmentation du prix du travail puissent n'avoir et n'aient probablement d'autre inconvénient, par rapport aux pays étrangers, que l'inconvénient inévitable de payer ces impôts, il est cependant de l'intérêt de tout contribuable de se soustraire à cette charge, en en rejetant le paiement sur les autres. Le désir de transporter sa personne et son capital dans un autre pays où il soit exempt de pareilles charges, devient à la longue irrésistible, et finit par surmonter la répugnance naturelle que tout le monde éprouve à renoncer à son pays natal et aux objets de ses premières affections. Un pays qui s'est plongé dans les embarras qu'entraîne ce système artificiel, ferait bien de s'en débarrasser par le sacrifice même d'une portion de son capital, suffisante pour racheter sa dette. La conduite qui conviendrait à un particulier convient

également à une nation. Un particulier qui a 10,000 l. de fortune, qui lui rapportent 500 l., sur lesquelles il est tenu de payer 100 l. par an, ne possède réellement que 8000 l., et il serait aussi riche en continuant de payer 100 l. par an ou en sacrifiant une fois pour toutes 2000 l. Mais qui serait, demandera-t-on, l'acheteur des propriétés qu'il serait obligé de vendre pour se procurer ces 2000 l. ? La réponse est toute simple. Le créancier national, qui doit recevoir ces 2000 l., aura besoin de placer son argent ; et il sera disposé à le prêter au propriétaire foncier, ou au manufacturier, ou à leur acheter une partie des propriétés qu'ils ont à vendre. Les capitalistes eux-mêmes contribueraient beaucoup à amener ce résultat.

On a souvent proposé un tel plan ; mais nous ne sommes, je le crains, ni assez sages ni assez vertueux pour l'adopter. On doit cependant admettre que, pendant la paix, nos efforts doivent être dirigés vers le paiement de la portion de dette qui a été contractée pendant la guerre, et qu'aucun désir d'alléger un fardeau, qui, je l'espère, n'est



que temporaire, ne doit nous détourner un instant de ce grand objet. Aucun fonds d'amortissement ne peut contribuer d'une manière efficace à diminuer la dette de l'État, s'il n'est tiré de l'excédant du revenu sur la dépense publique. Il est à regretter que le fonds d'amortissement de l'Angleterre ne le soit que de nom; car il n'existe pas, chez nous, d'excédant de la recette sur la dépense. Ce ne sont que les économies qui pourraient le rendre ce qu'il devrait être, un fonds réellement capable d'éteindre la dette nationale. Si, au moment où une nouvelle guerre éclatera, nous n'avons pas éteint une grande partie de notre dette, il arrivera de deux choses l'une : ou tous les frais de cette nouvelle guerre seront payés par des impôts levés année par année, ou bien il faudra qu'à la fin de la guerre, et peut-être même avant, nous nous soumettions à une banqueroute nationale. Ce n'est pas qu'il nous soit impossible de supporter encore un surcroît assez considérable de dette; car il est impossible d'assigner des bornes aux ressources d'une grande nation; mais certes

il y a des bornes aux sacrifices d'argent que les particuliers peuvent consentir à faire continuellement, pour le seul privilège de pouvoir vivre dans leur pays natal (1).

Quand une denrée est à un prix de mono-

---

(1) M. Robert Hamilton est, à ma connaissance, le premier qui ait averti les Anglais qu'on n'éteint aucune partie de sa dette, quand on emprunte d'un côté plus qu'on ne rembourse de l'autre; qu'il vaut mieux ne rien rembourser, et emprunter un peu moins, parce qu'on épargne du moins alors les frais de l'opération. Je regarde néanmoins comme important de voir l'opinion d'un homme aussi capable que M. Ricardo, et qui connaît aussi bien la nature des fonds publics en général, et des fonds anglais en particulier, confirmer entièrement la doctrine du savant académicien d'Édimbourg; je regarde comme important de voir M. Ricardo nous annoncer que si, au moment d'une nouvelle guerre, le gouvernement britannique n'a pas remboursé une portion considérable de la dette (ce qui ne s'achemine pas, puisque durant la paix il l'augmente chaque année); ou bien s'il ne trouve pas le moyen de faire payer chaque année à la nation, la dépense extraordinaire que cette guerre occasionnera (ce qui n'est point possible, puisqu'on a de la peine à trouver de nouveaux impôts pour payer seulement l'intérêt de ces frais extraordinaires); de le voir, dis-je,

pole, elle a atteint le plus haut prix auquel le consommateur consent à l'acheter. Les denrées n'atteignent ce prix de monopole,

---

nous annoncer que, sauf ces deux suppositions qui sont inadmissibles, la banqueroute est inévitable.

Smith avait dit que les caisses d'amortissement semblaient avoir eu pour objet moins de rembourser la dette que de l'accroître. Mais Hamilton et Ricardo ont creusé ce sujet jusqu'au fond, et y ont fait pénétrer une lumière à laquelle désormais aucune fallacieuse doctrine ne saurait résister. M. Ricardo, avec une sagacité admirable, réduit ici la question à ses termes essentiels. Contracter une dette, c'est se charger d'un fardeau dont la banqueroute elle-même ne saurait vous libérer, puisque son effet ne serait pas d'augmenter les revenus des particuliers de tout ce que l'impôt lèverait de moins; mais seulement d'augmenter les revenus des contribuables (qui ne payeraient plus cette portion de l'impôt) aux dépens des rentiers (qui ne la recevraient plus). Et quel est l'effet de ce fardeau inévitable? de rendre plus dure la condition des habitans du pays, de les exciter à secouer cette importune charge sur les épaules de leurs concitoyens en s'éloignant, en se soustrayant par l'émigration aux privations, aux gênes, aux frais qui résultent de la dissipation antérieure d'un grand capital. Il prouve que le remède à ce mal ne peut venir que de la restitution de ce capi-

que lorsqu'il est impossible d'imaginer aucun moyen d'en augmenter la quantité, et lorsque, par conséquent, il n'y a de concurrence que d'un seul côté, c'est-à-dire, parmi les acheteurs. Le prix de monopole peut, à une époque, être beaucoup plus haut ou plus bas qu'à une autre, parce que la concurrence entre les acheteurs doit dépendre de leur fortune et de leurs goûts ou de leurs caprices. Ces vins exquis, qui ne sont produits qu'en très-petite quantité, et ces ouvrages de l'art, qui, par leur excellence ou leur rareté, ont acquis une valeur idéale, seront échangés contre des quan-

---

tal; mais pour restituer un capital, il faut l'accumuler lentement, en dépensant chaque année moins qu'on ne reçoit. Or, tout homme de bon sens se demande de qui l'on peut attendre cette sage conduite : sera-ce d'un gouvernement intéressé à dépenser, à multiplier le nombre de ses salariés pour multiplier ses créatures? sera-ce de ces salariés eux-mêmes intéressés à conserver leurs places et leur faveur aux dépens des contribuables? ou bien, sera-ce d'une représentation nationale forte et indépendante, intéressée à ménager la bourse du peuple, qui est la sienne? J.-B. S.

tités très-différentes des produits du travail ordinaire, selon que la société sera riche ou pauvre, selon que ces produits seront abondans ou rares, et selon qu'elle se trouvera dans un état de barbarie ou de civilisation. La valeur échangeable d'une chose qui est à un prix de monopole, n'est donc nulle part réglée par les frais de production.

Les produits immédiats de la terre ne sont pas aux prix de monopole; car le prix courant de l'orge et du blé est aussi-bien réglé par les frais que leur production a coûtés, que celui du drap ou de la toile. La seule différence consiste en ce qu'une portion du capital employé en agriculture, c'est-à-dire, la portion qui ne paye pas de loyer, règle le prix du blé; tandis que, dans la production des ouvrages manufacturés, chaque portion de capital est employée avec les mêmes résultats; et comme aucune portion ne paye de loyer, chacune d'elles sert également de régulateur du prix. D'ailleurs le blé, ainsi que tous les produits agricoles, peut être augmenté en quantité par l'emploi d'un plus gros capital sur la terre, et par

conséquent ces denrées ne sauraient jamais être à un prix de monopole. Dans ce cas, il y a concurrence parmi les vendeurs ainsi que parmi les acheteurs. Il n'en est pas de même pour ce qui regarde la production de ces vins exquis ou de ces ouvrages précieux des arts dont nous venons de parler; leur quantité ne saurait être augmentée; et rien ne met des bornes à leur prix que la fortune et la volonté des acheteurs. Le fermage de ces vignobles peut augmenter au-delà de toute limite raisonnable; car aucun autre terroir ne pouvant donner de tels vins, aucun ne peut entrer en concurrence.

Le blé et les produits agricoles d'un pays peuvent, à la vérité, se vendre pendant un certain temps à un prix de monopole; mais cela ne peut avoir de durée que lorsqu'il n'est plus possible d'employer de nouveaux capitaux sur les terres d'une manière productive, et quand, par conséquent, les produits ne peuvent être augmentés. Alors, toutes les terres cultivées et tous les capitaux employés sur les terres, rapporteront un fermage, qui sera différent selon la dif-

férence des produits. Alors aussi, tout impôt qui pourra être mis sur le fermier, tombera sur le fermage et non sur le consommateur. Le fermier ne peut élever le prix de son blé; car, par notre supposition, il est déjà au plus haut prix auquel les acheteurs veulent ou peuvent l'acheter. Il ne se contentera pas d'un moindre taux de profits que celui que retirent de leurs fonds les autres capitalistes, et par conséquent il n'aura d'autre alternative que d'obtenir une réduction du fermage ou de quitter son industrie.

M. Buchanan regarde le blé et les produits agricoles comme étant au prix de monopole, parce que ces produits payent un fermage. Selon lui, toutes les denrées qui payent un fermage doivent être au prix de monopole, et il en conclut que tout impôt sur les produits agricoles doit tomber sur le propriétaire, et non sur le consommateur. « Le prix du blé, dit-il, qui » rapporte toujours un fermage, n'étant, » sous aucun rapport, modifié par les frais » de production, ces frais doivent être » pris sur le fermage, et par conséquent,

» lorsque ces frais haussent ou baissent, il  
 » n'en résulte pas un prix plus haut ou plus  
 » bas, mais un fermage plus ou moins élevé.  
 » Sous ce point de vue, tout impôt sur les  
 » domestiques de ferme, sur les chevaux ou  
 » sur les instrumens d'agriculture, est réel-  
 » lement un impôt foncier, dont le poids  
 » tombe sur le fermier pendant la durée de  
 » son bail, et sur le propriétaire quand il  
 » faut le renouveler. De même, tous les  
 » instrumens d'agriculture perfectionnés,  
 » qui épargnent des dépenses au fermier,  
 » tels que les machines à battre ou à fau-  
 » cher le blé, tout ce qui lui rend l'accès  
 » au marché plus aisé, comme de bonnes  
 » routes, des canaux et des ponts, quoique  
 » tout cela diminue le coût primitif du blé,  
 » son prix courant n'éprouve par là aucune  
 » baisse. Tout ce qui est donc épargné par  
 » ces améliorations appartient au proprié-  
 » taire, et fait partie de son fermage. »

Il est évident que si l'on accorde à M. Bu-  
 chanan le principe sur lequel se fonde son  
 argument, c'est-à-dire, que le prix du blé  
 rapporte toujours un fermage, il faudra



admettre toutes les conséquences qu'il en tire et qui en découlent. Des impôts sur le fermier ne tomberaient donc point, dans ce cas, sur le consommateur, mais sur le fermage, et tous les perfectionnemens en agriculture augmenteraient les fermages. Je me flatte cependant d'avoir montré avec assez d'évidence, que tant que toutes les terres d'un pays ne sont pas cultivées, et cela dans le plus haut degré possible, il y a toujours une portion de capital employé sur la terre qui ne rapporte point de fermage ou de profit, et que c'est cette portion de capital dont le produit, ainsi que dans les manufactures, se partage entre les profits et les salaires, qui règle le prix du blé. Le prix du blé qui ne rapporte pas de fermage étant donc modifié par les frais de sa production, ces frais ne sauraient être pris sur le fermage; la suite de l'augmentation de ces frais est donc un surhaussement de prix, et non une diminution du fermage (\*).

---

(\*) « L'industrie manufacturière augmente ses produits à proportion de la demande, et les prix bais-

Il est singulier qu'Adam Smith et M. Buchanan, qui, tous deux, conviennent que les impôts sur les produits agricoles, l'impôt

---

« sent ; mais on ne peut pas augmenter ainsi les  
 « produits de la terre ; et il faut toujours un haut prix  
 « pour empêcher que la consommation n'excède la  
 « demande. » *Buchanan*, Tome IV, page 40. Est-il possible que M. Buchanan puisse soutenir sérieusement que les produits de la terre ne peuvent être augmentés quand la demande en devient plus considérable ?

( *Note de l'Auteur.* )

M. Buchanan suppose, je pense, que la tendance qu'a la population à devancer les moyens de subsistance ( *Voyez* les raisons irrésistibles qu'en donne Malthus ), établit une demande telle que le prix des subsistances excède toujours ce qui serait rigoureusement nécessaire pour payer les seuls profits du capital et de l'industrie employés à la culture des terres. C'est cet excédant qui compose le profit du propriétaire foncier, le fermage qu'un fermier consent à payer, même lorsqu'il n'y a aucun capital répandu sur la terre qu'il loue.

Le prix des produits territoriaux, comme tous autres, est toujours fixé en raison composée de l'offre et de la demande ; or il est clair que dans le cas dont il est ici question, la demande n'étant jamais bornée et l'offre l'étant toujours ( puisque l'étendue des terres cultiva-

foncier et la dîme, tombent tous sur le profit du propriétaire foncier, et non sur les consommateurs des produits de l'agriculture,

---

bles l'est), le produit des terres doit être à un prix monopole, qui s'élève d'autant plus que les facultés des consommateurs s'augmentent.

Il ne faut pas dire que la quantité des terres cultivables n'est pas bornée tant qu'il en reste d'incultes. Si les produits possibles des terres actuellement incultes, soit en raison des difficultés provenant de la distance ou des difficultés provenant des douanes, doivent revenir plus cher au consommateur, que le blé qu'il achète au prix monopole de son canton, il est évident que ces terres ne peuvent point, par leur concurrence, faire baisser le blé dans son canton.

J'avoue d'ailleurs que je ne vois aucun motif suffisant de renoncer à l'opinion de Smith, qui regarde la terre comme un grand outil; une machine propre à faire du blé, quand elle est convenablement manœuvrée, et qui trouve tout simple que le propriétaire de cette machine, à quelque titre qu'il la possède, la loue à ceux qui en ont besoin. C'est le besoin qu'on a des produits, qui est la première source du prix qu'on y met. Si la concurrence des producteurs fait baisser ce prix au niveau des frais de production, ce n'est pas une raison pour que les propriétaires de terres réduisent leurs prétentions au niveau de rien; car quoique

admettent néanmoins qu'un impôt sur la drèche tomberait sur le consommateur de bière, et ne porterait pas sur le fermage du propriétaire. L'argument d'Adam Smith est un exposé si bien tracé de la manière dont j'envisage l'impôt sur la drèche, ainsi que tout autre impôt sur les produits agricoles, que je ne peux pas m'empêcher de le transcrire, en l'offrant à la méditation du lecteur.

« D'ailleurs, il faut toujours que le fer-  
 » mage et les profits des terres en orge soient  
 » approchant égaux à ceux des autres terres  
 » également fertiles et également bien cul-  
 » tivées. S'ils étaient au-dessous, il y aurait  
 » bientôt une partie des terres en orge qui  
 » serait mise en une autre culture; et s'ils  
 » étaient plus forts, il y aurait bientôt plus  
 » de terre employée à produire de l'orge.  
 » Quand le prix ordinaire de quelque pro-  
 » duit particulier de la terre est monté à ce

---

les fonds de terre n'aient rien coûté dans l'origine, l'offre de leur concours est nécessairement borné, et les bornes de la quantité offerte sont aussi l'un des élémens de la valeur. J.-B. S.

» qu'on peut appeler un prix de monopole,  
 » un impôt sur cette production fait baisser  
 » nécessairement le fermage et le profit de  
 » la terre où elle croit (\*). Si l'on mettait un  
 » impôt sur le produit de ces vignobles pré-  
 » cieux, dont les vins sont trop loin de rem-  
 » plir la demande effective pour que leur  
 » prix ne monte pas toujours au-delà de la  
 » proportion naturelle du prix des produc-  
 » tions des autres terres également fertiles  
 » et également bien cultivées, cet impôt  
 » aurait nécessairement l'effet de faire bais-  
 » ser le fermage et le profit(\*\*) de ces vigno-  
 » bles. Le prix de ces vins étant déjà le plus  
 » haut qu'on puisse en retirer, relativement  
 » à la quantité qui en est communément  
 » envoyée au marché, il ne pourrait pas

---

(\*) J'aurais voulu que le mot *profit* eût été supprimé. Il faut que le docteur Smith croie que les profits des fermiers de ces vignobles précieux sont au-dessus du taux ordinaire des profits. S'ils ne l'étaient pas, ils ne payeraient point l'impôt, à moins qu'il ne leur fût possible de le rejeter sur le propriétaire ou sur le consommateur.

(Note de l'Auteur.)

(\*\*) Voyez la note p. 346, Tome I.

» s'élever davantage, à moins qu'on ne dimi-  
 » nuât cette quantité. Or, on ne saurait dimi-  
 » nuer cette quantité sans qu'il en résultât  
 » une perte encore plus grosse, parce que la  
 » terre où ils croissent ne pourrait pas être  
 » remise en un autre genre de culture dont  
 » le produit fût de valeur égale. Ainsi tout  
 » le poids de l'impôt porterait sur le fer-  
 » mage et le produit du vignoble; à bien  
 » dire, il porterait sur le fermage. Mais le  
 » prix ordinaire de l'orge n'a jamais été un  
 » prix de monopole; le fermage et le profit  
 » des terres en orge n'ont jamais été au-delà  
 » de leur proportion naturelle avec ceux des  
 » autres terres également fertiles et égale-  
 » ment bien cultivées. Les différens impôts  
 » qui ont été établis sur la drêche, la bière  
 » et l'aile, *n'ont jamais fait baisser le prix*  
 » *de l'orge*; ils n'ont jamais réduit le fer-  
 » mage et le profit (\*) des terres en orge. Le  
 » prix de la drêche a monté certainement,  
 » pour le brasseur, à proportion des impôts  
 » mis sur cette denrée; et ces impôts, ensem-

---

(\*) Voyez la note précédente.

» ble les différens droits sur la bière et l'aile,  
 » ont constamment fait monter le prix de  
 » ces denrées pour le consommateur, ou  
 » bien, ce qui revient au même, ils en ont  
 » fait baisser la qualité. Le payement défi-  
 » nitif de ces impôts est retombé constam-  
 » ment sur le consommateur, et non sur le  
 » producteur. »

M. Buchanan fait sur ce passage les remarques suivantes : « Un droit sur la drèche ne  
 » peut jamais réduire le prix de l'orge ; car,  
 » à moins qu'on ne pût vendre aussi cher  
 » l'orge convertie en drèche que dans son  
 » état naturel, il n'en viendrait pas au mar-  
 » ché la quantité nécessaire. Il est donc clair  
 » que le prix de la drèche doit monter à  
 » proportion du droit mis dessus ; car il  
 » serait impossible autrement de fournir à  
 » la demande. Le prix de l'orge est cepen-  
 » dant autant un prix de monopole que  
 » celui du sucre ; ils rapportent l'un et l'autre  
 » un fermage, et le prix courant de tous les  
 » deux a également perdu tout l'appart avec  
 » ce qu'ils ont pu coûter dans l'origine. »

Il paraîtrait donc que M. Buchanan est

persuadé qu'un droit sur la drêche doit en élever le prix, mais qu'un impôt sur l'orge qui sert à préparer la drêche ne ferait point hausser le prix de l'orge; et par conséquent, si la drêche est frappée d'un impôt, il sera payé par le consommateur; si l'orge est imposée, l'impôt en sera payé par le propriétaire; car il éprouvera un déchet dans son fermage. D'après l'opinion de M. Buchanan, l'orge est donc à un prix de monopole, ou au plus haut prix que les acheteurs soient disposés à en donner; mais la drêche, qui est préparée avec de l'orge, n'est pas au prix de monopole, et par conséquent elle peut renchérir à proportion des impôts dont on pourrait la frapper. L'opinion de M. Buchanan, sur les effets d'un droit sur la drêche, me semble être en contradiction directe avec l'opinion qu'il a émise au sujet d'un impôt semblable, celui sur le pain. « Un droit » sur le pain, dit-il, sera acquitté en défitif, non par un surhaussement de prix, » mais par une réduction de fermage (\*). »

---

(\*) Tome III, page 355.



Si un droit sur la drèche fait hausser le prix de la bière, il faut bien qu'un droit sur le pain fasse renchérir le pain.

L'argument suivant, de M. Say, est fondé sur les mêmes considérations que celui de M. Buchanan. « La quantité de vin ou de » blé que produit une terre, reste à peu » près la même, quel que soit l'impôt dont » la terre est grevée; l'impôt lui enlèverait » la moitié, les trois quarts même de son » produit net, ou, si l'on veut, de son fer- » mage, que la terre serait néanmoins exploi- » tée pour en retirer la moitié ou le quart » que l'impôt n'absorberait pas. Le taux du » fermage, c'est-à-dire la part du proprié- » taire, baisserait; voilà tout. On en sentira » la raison, si l'on considère que, dans le » cas supposé, la quantité de denrées pro- » duites par la terre, et envoyée au marché, » reste néanmoins la même. D'un autre côté, » les motifs qui établissent la demande de » la denrée restent les mêmes aussi. Or, si » la quantité des produits qui est offerte, si » la quantité qui est demandée, doivent, » malgré l'établissement ou l'extension de

» la contribution foncière, rester néanmoins  
 » les mêmes, les prix ne doivent pas varier  
 » non plus ; et si les prix ne varient pas, le  
 » consommateur des produits ne paye pas  
 » la plus petite portion de cet impôt.

» Dira-t-on que le fermier, celui qui four-  
 » nit l'industrie et les capitaux, partage avec  
 » le propriétaire le fardeau de l'impôt? On  
 » se trompera ; car la circonstance de l'impôt  
 » n'a pas diminué le nombre des biens à  
 » louer, et n'a pas multiplié le nombre des  
 » fermiers. Dès qu'en ce genre aussi, les  
 » quantités offertes et demandées sont res-  
 » tées les mêmes, le taux des fermages a dû  
 » rester le même aussi.

» L'exemple du manufacturier de sel, qui  
 » ne peut faire supporter à ses consomma-  
 » teurs qu'une partie de l'impôt, et celui du  
 » propriétaire foncier, qui ne peut s'en faire  
 » rembourser la plus petite partie, prouvent  
 » l'erreur de ceux qui soutiennent, en oppo-  
 » sition avec les économistes, que tout impôt  
 » retombe définitivement sur les consom-  
 » mateurs. » Liv. III, chap. 8.

Si l'impôt « enlevait la moitié, les trois

» *quarts même du produit net de la terre,* » sans que le prix des produits haussât, comment ces fermiers pourraient-ils retirer les profits ordinaires des capitaux qui ne payeraient que des fermages modiques, ayant à exploiter cette sorte de terres qui exige beaucoup plus de travail pour rendre un produit donné que des terres d'une meilleure qualité? Le fermage serait même abandonné en entier, que ces fermiers retireraient toujours de leur industrie des profits moindres que ceux des autres commerces, et ils ne continueraient par conséquent à cultiver leurs terres qu'autant qu'ils pourraient élever le prix de leurs produits (1). Si

---

(1) J'ai distingué dans mon *Économie politique* les profits du fonds de terre, des profits du capital employé à sa culture ; j'ai même distingué, en parlant de ce capital, celui qui a été employé par le propriétaire en bâtimens, en clôtures, etc., de celui du fermier, qui consiste principalement en bestiaux et en avances de frais de culture. Le premier capital est tellement engagé dans la terre à laquelle il a été consacré, qu'on ne peut plus l'en séparer : c'est une valeur ajoutée à la valeur du sol, et qui en subit toutes les chances, bon-

l'impôt tombait sur les fermiers, il y en aurait moins de disposés à affermer des biens-fonds; s'il tombait sur les proprié-

nes ou mauvaises. Lorsqu'on est forcé d'abandonner la culture d'une terre, on est forcé d'abandonner les irrigations, les clôtures, et même la plupart des bâtimens qu'on avait faits dans la vue de l'exploiter. Cette portion du capital est donc devenue *fonds de terre*. Il n'en est pas de même des bestiaux et des avances de frais; on retire ces dernières valeurs, on les emploie ailleurs quand on abandonne un fonds de terre. C'est ordinairement cette portion du capital qui appartient au fermier, et qui se retire lorsqu'elle ne rend plus des profits ordinaires.

Or, je dis que lorsqu'une terre est directement ou indirectement grevée d'impôts, ce n'est pas le profit de l'industrie et du capital du fermier, qui en supporte le faix, parce qu'alors ses talens, ses travaux, et son argent, qui se sont mis en avant pour un métier où l'on gagnait autant que dans tout autre, *cetera paribus*, abandonneraient une terre qui ne leur offrirait plus que des profits inférieurs, s'il fallait en déduire de nouvelles charges. Dès lors, au premier renouvellement de bail, il faudrait bien que le propriétaire baissât le prix de son bail; autrement il ne trouverait point de locataires.

En supposant que l'impôt montât de cette manière, jusqu'à ravir au propriétaire la totalité du fermage,

taires, il y aurait bien des fermes qui ne seraient point louées; car elles ne rapporteraient pas de fermage. Mais sur quel fonds ceux qui produisent du blé sans payer de

---

du produit net, je ne vois pas que le fermier, quelque inférieure que fût la qualité des terres, quelque coûteuse que fût la culture, y perdît encore rien, puisqu'il a dû s'arranger pour en être remboursé par les produits, avant d'en payer un fermage.

M. Ricardo me semble demander sur quoi il retiendra le montant de l'impôt dont il fait l'avance, lorsqu'il n'a point de fermage à payer. Mais je n'appelle du nom de fermage ou produit net d'une terre que ce qui revient au propriétaire après que l'impôt est acquitté, ou retenu par le fermier. Que si l'impôt ne peut être payé, même avec le sacrifice de tout le produit net; si le fisc veut avoir encore de plus une portion du profit du capital et du profit industriel du fermier, il est clair que celui-ci quitte la partie; et que nul autre ne voulant prendre sa place pour travailler avec trop peu de profit, ou sans profit, la terre reste en friche.

M. Ricardo peut dire qu'un certain nombre de terres, à commencer par les qualités les plus mauvaises, devant toujours se trouver dans ce cas, une extension d'impôts doit toujours faire abandonner quelques cultures, diminuer par conséquent la quantité de blé portée au marché, ce qui en fait hausser

fermage, prendraient-ils de quoi payer l'impôt? Il est évident que l'impôt doit tomber sur le consommateur. Comment une telle terre pourrait-elle payer un impôt égal à la moitié ou aux trois quarts de sa production, ainsi que M. Say l'énonce dans le passage suivant?

« On voit en Écosse de mauvais terrains  
 » ainsi cultivés par leurs propriétaires, et  
 » qui ne pourraient l'être par aucun autre.  
 » C'est ainsi encore que nous voyons dans  
 » les provinces reculées des États-Unis, des

---

le prix; or, du moment que le prix hausse, c'est le consommateur qui paye l'impôt.

Je réponds, avec Adam Smith, qu'un système durable d'impôts insupportables, agit à la manière d'un climat inhospitalier, d'un fléau de la nature: il contrarie la production, et la production des substances alimentaires contrariée, entraîne la dépopulation. Le défaut de population excède souvent même, par des causes que découvre l'Économie politique, mais qui ne peuvent être développées ici, le défaut de production des alimens. C'est ainsi que la dépopulation de l'Égypte a excédé le déclin de son agriculture. Il ne faut donc pas être surpris si des terres qu'on laisse en friche, ne font pas monter le prix du blé. J.-B. S.

» terres vastes et fertiles dont le revenu tout  
» seul ne suffirait pas pour nourrir leur pro-  
» priétaire : elles sont cultivées néanmoins ;  
» mais il faut que le propriétaire les cultive  
» lui-même, c'est-à-dire, qu'il porte le con-  
» sommateur à l'endroit du produit, et qu'il  
» ajoute au profit de son fonds, qui est peu  
» de chose ou rien, les profits de ses capi-  
» taux et de son industrie, qui le font vivre  
» dans l'aisance.

» On connaît que la terre, quoique cul-  
» tivée, ne donne aucun profit, lorsque au-  
» cun fermier ne veut payer de fermage ;  
» c'est une preuve qu'elle ne permet de  
» retirer que les profits du capital et de  
» l'industrie nécessaires à sa culture. » *Say*,  
Liv. II, chap. 9; 3<sup>e</sup> éd.

---

E

## CHAPITRE XVIII.

## DES CONTRIBUTIONS POUR LES PAUVRES.

Nous avons vu que les impôts sur les produits agricoles et sur les profits du fermier, retombaient sur les consommateurs de ces produits; car si le fermier n'avait pas le moyen de s'indemniser de l'impôt par un surhaussement de prix de ses denrées, ses profits se trouvant réduits par là au-dessous du niveau général des profits, il se trouverait forcé de détourner son capital vers un autre genre de commerce. Nous avons vu aussi qu'il ne pouvait rejeter l'impôt sur son propriétaire, en en déduisant la valeur sur le prix du fermage; car le fermier qui ne payerait pas de fermage, aussi-bien que celui qui cultiverait une meilleure terre, serait sujet à l'impôt, soit qu'il fût assis sur les produits immédiats de la terre ou sur les profits du fermier. J'ai aussi tâché de faire voir que, si un impôt était général, et qu'il affectât également tous les profits, ceux du



manufacturier comme ceux de l'agriculteur, il n'opérerait ni sur le prix des marchandises ni sur celui des produits immédiats de la terre, mais il serait immédiatement, ainsi qu'en définitif, payé par les producteurs. Un impôt sur les fermages, ainsi qu'il a déjà été observé, ne tomberait que sur le propriétaire, et ne saurait par aucun moyen être rejeté sur le fermier.

L'impôt pour les pauvres tient de la nature de tous ces impôts, et selon les circonstances différentes, il tombe sur le consommateur des produits agricoles et des marchandises, sur les profits du capital ou sur le fermage. C'est un impôt qui pèse d'une manière accablante sur les profits du fermier, et qui peut par conséquent être regardé comme affectant le prix des produits agricoles. Selon le degré dans lequel il frappe à la fois les profits du manufacturier et ceux du cultivateur, il deviendra un impôt général sur les profits du capital, et il n'occasionnera point de changement dans le prix des produits agricoles ni dans celui des ouvrages manufacturés; et à proportion de

l'impossibilité où se trouvera le fermier de se dédommager de la portion de l'impôt qui pèse particulièrement sur lui, en élevant le prix de ses denrées, ce sera un impôt sur le fermage, et il sera payé par le propriétaire. Pour connaître donc l'opération de l'impôt pour les pauvres à une époque déterminée quelconque, l'on doit s'assurer s'il affecte alors, dans un degré égal ou inégal, les profits du fermier et du manufacturier, et, en même temps, si les circonstances sont telles qu'elles permettent au fermier d'élever le prix des produits de sa terre.

On prétend que l'impôt des pauvres est levé sur le fermier, à proportion de son fermage, et par conséquent, celui qui ne paye que peu ou point de fermage, ne devrait payer qu'un faible impôt, ou n'en point payer du tout. Si cela était vrai, l'impôt des pauvres, en tant qu'il porte sur la classe des cultivateurs, tomberait entièrement sur les propriétaires, sans pouvoir être rejeté sur le consommateur des produits de la terre. Mais je ne crois pas que cela soit vrai. L'impôt des pauvres n'est pas levé d'après

le fermage que le fermier paye au propriétaire ; il est proportionné à la valeur annuelle de sa terre, soit que cette valeur annuelle provienne du capital du propriétaire ou du capital du fermier.

Deux fermiers qui affermeraient des terres de deux qualités différentes dans une même paroisse, dont l'un payerait un fermage de 100 l. par an pour cinquante acres de la terre la plus fertile, et l'autre la même somme de 100 l. pour 1000 acres de la terre la moins fertile, payeraient une somme pareille pour l'impôt des pauvres, si aucun de ces fermiers ne cherchait à améliorer sa terre ; mais si le fermier de la mauvaise terre, comptant sur un très-long bail, se décidait à améliorer à grands frais les facultés productives de sa terre, au moyen d'engrais, de desséchemens, de clôtures, etc., il contribuerait, dans ce cas, à l'impôt des pauvres, non à proportion du fermage payé au propriétaire, mais d'après la valeur annuelle qu'aurait la terre. La valeur de l'impôt pourrait être égale ou plus forte que le fermage ; mais que cela fût ou non, il est certain qu'au-

cune partie de cet impôt ne serait payée par le propriétaire. Le fermier l'aurait calculé d'avance ; et si le prix des produits ne suffisait pas pour le rembourser de tous ses frais, en y joignant ce surcroît de charge pour les pauvres, il n'entreprendrait point ces bonifications. Il est donc évident que, dans ce cas, l'impôt est payé par le consommateur ; car, s'il n'eût pas existé de pareil impôt, les mêmes bonifications auraient été entreprises, et on aurait retiré du capital employé le taux ordinaire et général des profits, avec une diminution dans le prix du blé.

Il n'y aurait rien de changé à l'état de la question, si le propriétaire, ayant fait ces bonifications, eût augmenté le fermage de sa terre de 100 l. à 500 l. Dans ce cas, l'impôt serait également chargé sur le consommateur ; car le propriétaire ne se serait décidé à dépenser une forte somme sur sa terre, que dans l'espoir d'en retirer un fermage qui pût l'indemniser de ses déboursés ; et ce fermage dépendrait à son tour d'une hausse dans le prix du blé, non-seulement

suffisante pour payer le surhaussement de fermage, mais encore pour acquitter l'impôt dont la terre se trouverait grevée. Mais si, en même temps, tout le capital du manufacturier contribuait pour sa part de l'impôt des pauvres, dans la même proportion que le capital dépensé par le fermier ou le propriétaire, dans les améliorations de la terre, alors ce ne serait plus un impôt partiel sur les profits du capital du fermier ou du propriétaire, ce serait un impôt sur le capital de tous les producteurs, et par conséquent il ne pourrait plus être rejeté ni sur le consommateur des produits immédiats de la terre, ni sur le propriétaire. Les profits du fermier ne se ressentiraient pas plus de l'impôt que ceux du manufacturier, et le premier ne pourrait pas plus que le second prendre ce prétexte pour élever le prix de sa denrée. Ce n'est point la baisse absolue des profits, c'est leur baisse relative qui détourne les capitaux d'un commerce quelconque; c'est la différence entre les profits qui attire le capital d'un emploi vers un autre.

Il faut cependant convenir que dans l'état actuel de l'impôt des pauvres en Angleterre, une plus grande partie de cette contribution tombe sur le fermier que sur le manufacturier, eu égard aux profits respectifs de chacun; le fermier étant imposé d'après les productions qu'il retire de la terre, et le manufacturier ne l'étant que d'après la valeur des bâtimens dans lesquels il travaille, sans aucun égard à la valeur des machines, du travail industriel, ni du capital qu'il peut employer. Il s'ensuit que le fermier peut élever le prix de ses produits de la totalité de cette différence; car, puisque l'impôt est inégal dans sa répartition, et qu'il atteint surtout ses profits, le fermier aurait moins d'avantage à consacrer son capital à l'agriculture, qu'à l'employer dans un autre commerce, si les produits de la terre ne montaient pas de prix. Si, au contraire, l'impôt eût pesé avec plus de force sur le manufacturier que sur le fermier, le premier aurait pu élever le prix de ses marchandises de tout le montant de la différence, par la même raison qui, en pareilles

circonstances , aurait déterminé le fermier à élever le prix des produits de la terre. Dans un pays dont l'agriculture acquiert tous les jours une nouvelle extension, si les impôts pour les pauvres pèsent particulièrement sur l'agriculture, ils seront payés, partie par ceux qui emploient des capitaux et qui en retireront moins de profits, et partie par le consommateur des produits de la terre, qui les payera plus cher. Dans un tel état de choses, l'impôt peut, dans certaines circonstances, devenir même avantageux aux propriétaires, au lieu de leur être nuisible; car si l'impôt payé par les cultivateurs des terres de la plus mauvaise qualité, est plus fort, à proportion de la quantité du produit obtenu, que l'impôt payé par les fermiers des terres les plus fertiles, la hausse dans le prix du blé, qui doit s'étendre à tous les blés, fera plus que compenser ces derniers fermiers du montant de l'impôt. Ils conserveront cet avantage pendant tout le temps que dureront leurs baux; mais à leur expiration, il passera aux propriétaires.

Voilà quel serait l'effet de l'impôt des

pauvres dans un état de prospérité croissante de la société; mais dans l'état stationnaire ou de décadence d'une nation, s'il était impossible de retirer les capitaux employés à la culture des terres, dans le cas où l'on augmenterait le taux de l'impôt, dans ce cas, la partie qui tomberait sur l'agriculture serait payée, pendant la durée des baux, par les fermiers; mais à l'expiration des baux, elle tomberait presque en entier sur les propriétaires. Le fermier, qui, pendant la durée de son précédent bail, aurait dépensé son capital en améliorations de sa terre, si elle était encore en sa possession, serait imposé, par ce nouvel impôt, d'après la nouvelle valeur que la terre aurait acquise par ces améliorations, et serait forcé de payer sur ce pied pendant son bail, quoique par là ses profits pussent se trouver réduits au-dessous du taux général; car le capital qu'il a déboursé peut se trouver tellement identifié avec la terre, qu'il soit impossible de l'en séparer.

Si, en effet, le fermier ou son propriétaire (en supposant que ce fût ce dernier



qui eût fait les avances ) pouvaient retirer ce capital en réduisant ainsi la valeur annuelle de la terre, la part de l'impôt diminuerait à proportion ; et comme les produits diminueraient en même temps, ils monteraient de prix ; ce qui servirait de compensation à l'impôt, dont la charge serait reportée sur le consommateur, sans qu'aucune partie en tombât sur le fermage. Mais cela est impossible, au moins pour ce qui regarde une certaine partie du capital, sur laquelle par conséquent l'impôt sera payé par les fermiers pendant le cours de leurs baux, et par les propriétaires, à leur expiration. Cette contribution additionnelle, en tant qu'elle tomberait d'une manière inégale sur les manufacturiers, serait, dans un pareil cas, ajoutée au prix de leurs marchandises ; car il ne peut y avoir de raison pour que leurs profits soient réduits au-dessous du taux général des profits, quand il leur serait si aisé de détourner leurs capitaux vers l'agriculture (\*).

---

(\*) Dans une partie antérieure de cet ouvrage, j'ai

établi la différence qui existe entre le fermage proprement dit, et la rétribution payée, sous ce nom, au propriétaire pour les profits que le fermier a retirés de l'emploi du capital du propriétaire; mais peut-être n'ai-je pas suffisamment distingué les résultats différens qui seraient la suite des différens emplois de ce capital. Comme une partie de ce fonds, une fois qu'il est employé à l'amélioration de la terre, devient identifié avec elle, et tend à augmenter sa force productive, la rétribution payée au propriétaire pour l'usage de la terre, est strictement de la nature du fermage, et est sujette aux mêmes lois. Que les améliorations soient faites aux frais du propriétaire ou du fermier, on ne les entreprendra pas d'abord, à moins qu'il n'y ait une grande probabilité que le profit qui en résultera sera au moins égal à celui qu'on pourrait tirer de l'emploi de tout autre capital pareil; mais une fois faites, le retour obtenu sera entièrement de la nature d'un fermage, et sera sujet à toutes ses variations. Quelques-unes de ces dépenses cependant n'améliorent la terre que pour un temps limité, et n'augmentent point ses facultés productives d'une manière permanente. Tels sont des bâtimens et autres améliorations périssables qui ont besoin d'être constamment renouvelées, et qui, par conséquent, n'augmentent point le revenu réel du propriétaire. (Note de l'Auteur.)

---

## CHAPITRE XIX.

DES CHANGEMENS SOUDAINS DANS LES CANAUX  
DU COMMERCE.

UN pays très-riche en manufactures est particulièrement exposé à des revers et à des accidens temporaires, provenant du transport des capitaux d'un emploi dans un autre. Les demandes des produits de l'agriculture sont uniformes, et elles ne sont pas sous l'influence de la mode, du préjugé ou du caprice. Pour la conservation de la vie, il faut de la nourriture, et la demande de vivres doit se soutenir dans tous les temps et dans tous les pays. Il n'en est pas de même pour ce qui regarde les objets manufacturés, dont la demande dépend, non-seulement des besoins, mais encore du goût et du caprice des acheteurs. Un nouvel impôt peut aussi détruire les avantages comparatifs qu'un pays retirait auparavant de la fabrication d'une certaine marchandise, ou,

par l'effet de la guerre, le fret et l'assurance, peuvent hausser tellement, que ces produits manufacturés ne puissent plus soutenir la concurrence avec les ouvrages fabriqués dans les différens pays où ces produits étaient exportés auparavant. Dans tous ces cas, ceux qui se trouvent engagés dans la fabrication de ces articles, éprouveront une grande détresse, et feront sans doute quelques pertes. Ces maux seront sentis, non-seulement au moment du changement, mais encore pendant tout l'intervalle qui s'écoulera avant qu'ils donnent une nouvelle direction à leurs capitaux et aux bras dont ils disposent, en les dirigeant vers un autre genre d'industrie.

Le mal ne se fera pas sentir seulement dans le pays où ces difficultés ont pris naissance: il s'étendra également à ceux où ce pays exportait auparavant ses marchandises. Nul pays ne peut long-temps importer, à moins qu'il n'exporte aussi; comme il ne saurait exporter long-temps sans importer. S'il arrive donc quelque circonstance qui empêche un pays d'importer la quantité

ordinaire de marchandises étrangères, cela diminuera nécessairement la fabrication de quelques-uns des objets que l'on exportait ordinairement; et quoique la valeur totale des productions du pays n'en souffre que peu de variation, le capital employé restant le même, cependant ces produits ne seront plus ni aussi abondans ni à si bon marché, et le changement dans l'emploi des capitaux entraînera une grande détresse.

Si, par l'emploi de 10,000 l. st. dans la fabrication des tissus de coton destinés à l'exportation, nous importions chaque année trois mille paires de bas de soie de la valeur de 2000 l., et que, par l'interruption du commerce, nous soyons obligés de détourner ce capital de la fabrication des tissus de coton, pour l'employer dans celle des bas, nous continuerions toujours à obtenir des bas pour la valeur de 2000 l., pourvu qu'aucune partie du capital n'eût été détruite; mais au lieu d'avoir trois mille paires de bas, nous pourrions n'en avoir que deux mille cinq cents. Dans le déplacement du capital du commerce du coton vers celui

des bas de soie, les particuliers pourraient éprouver une grande détresse, sans que néanmoins le valeur du capital national en souffrît beaucoup, quoique la quantité de la production annuelle pût se trouver par là diminuée.

Une guerre qui éclate après une longue paix, ou une paix qui succède à une longue guerre, occasionne en général une grande détresse dans le commerce. Ces événemens changent considérablement la nature des emplois auxquels les capitaux étaient consacrés auparavant dans chaque pays; et pendant que le nouveau placement s'en fait de la manière la plus profitable, d'après le changement de circonstances, il y a beaucoup de capital fixe dormant, et peut-être même entièrement perdu, et les ouvriers n'ont pas assez d'ouvrage. La durée de cette détresse sera plus ou moins longue, selon le degré de répugnance que la plupart des hommes éprouvent à quitter le genre d'industrie dans lequel ils ont pendant long-temps été dans l'habitude d'employer leur capital. La détresse est souvent aussi prolongée par les

restrictions et prohibitions auxquelles donnent naissance les jalousies absurdes qui existent entre les différens états de la république commerciale.

La détresse qui provient d'un changement de direction du commerce, est souvent confondue avec celle qui accompagne une diminution du capital national, et un état rétrograde de la société; et il serait difficile d'indiquer des signes certains au moyen desquels on pût distinguer l'une de l'autre.

Cependant, lorsque cette détresse se fait sentir immédiatement à la suite du passage de la guerre à la paix, la connaissance que nous avons de l'existence d'une pareille cause, rendra très-probable que les fonds pour l'entretien des travailleurs ont plutôt été détournés de leurs canaux ordinaires que notablement entamés, et il sera raisonnable d'espérer qu'après quelques souffrances passagères, la nation reprendra de nouveau sa prospérité. Il faut aussi se rappeler que l'état rétrograde d'une nation est toujours un état contre nature. L'homme parvient de l'enfance à l'âge viril, et alors il

décline jusqu'à la mort; mais cette marche n'est pas celle des nations: une fois qu'elles sont parvenues à leur plus grande force, il se peut qu'elles ne puissent plus avancer au-delà de ce terme; mais leur tendance naturelle est de continuer pendant des siècles à maintenir leur richesse et leur population dans le même état de prospérité.

Dans les pays riches et puissans, où il y a de grands capitaux placés en machines, la détresse provenant d'un changement de direction dans le commerce, sera plus sensible que dans des pays plus pauvres, dans lesquels il y a proportionnellement une moindre valeur en capital fixe, et une plus grande en capital circulant, et où par conséquent il se fait plus d'ouvrage par la main des hommes. Il n'est pas aussi difficile de retirer un capital circulant qu'un capital fixe, de l'emploi dans lequel il peut être engagé. Il est souvent impossible de faire servir à un genre de manufacture les machines construites pour un autre; mais l'habillement, la nourriture et le logement d'un ouvrier quelconque, peuvent servir égale-



ment à tout autre ouvrier, et le même peut recevoir la même nourriture, le même habillement et logement, quoiqu'il soit employé à un autre genre d'occupation. Ce mal est cependant un de ceux auxquels une nation riche doit se soumettre, et il ne serait pas plus raisonnable de s'en plaindre, qu'à un riche négociant de s'affliger que son navire soit exposé aux dangers de la mer, pendant que la chaumière de son pauvre voisin se trouve à l'abri de tout risque.

L'agriculture même n'est pas à l'abri de ces accidens, quoique dans un degré inférieur. La guerre, qui interrompt les relations d'un pays commercial avec les autres états, empêche souvent l'exportation du blé des pays où il peut être produit à peu de frais, dans d'autres pays qui, sous ce rapport, sont moins favorisés de la nature. Dans de pareilles circonstances, une quantité extraordinaire de capital est dirigée vers l'agriculture dans le pays qui importait auparavant du blé, et qui devient par là indépendant des secours de l'étranger. A la fin de la guerre, les obstacles à l'importa-

tion cessent, et une concurrence funeste au producteur national, commence; il ne peut s'y soustraire sans faire le sacrifice d'une partie de son capital. Le meilleur expédient pour un État, serait de mettre un impôt dont la valeur décroîtrait de temps en temps, sur l'importation des blés étrangers, pendant un nombre limité d'années, afin d'offrir au cultivateur national l'opportunité de retirer graduellement son capital de l'agriculture. En adoptant une pareille mesure, le pays pourrait ne pas faire, pendant son opération, la distribution la plus avantageuse de son capital; mais l'impôt temporaire auquel il se trouverait assujéti serait avantageux à une classe particulière de la société, dont le capital avait été distribué d'une manière extrêmement utile, et avait procuré des subsistances pendant l'interruption de l'exportation. Si de pareils efforts, faits dans un moment critique, entraînaient le risque de se trouver ruiné au moment où les besoins cesseraient, personne ne voudrait exposer son capital dans un pareil emploi. Outre les profits ordinaires des capi-

taux, le fermier s'attendrait à être indemnisé du risque auquel il serait exposé par une affluence subite de blé, et par conséquent le prix pour le consommateur, dans la saison où celui-ci aurait le plus besoin d'approvisionnement, éprouverait une hausse due non-seulement aux plus grands frais de la culture du blé dans le pays, mais encore à la prime d'assurance qu'il serait obligé de payer dans le prix pour le risque particulier auquel cet emploi de capital est exposé. Et quoiqu'il résultât un plus grand avantage pour le pays, de permettre l'importation du blé à bon marché, quelque sacrifice de capital que cela pût coûter, il serait peut-être convenable de mettre, pendant quelques années, un droit sur l'importation de cette denrée.

En traitant du fermage, nous avons vu qu'à chaque augmentation de l'approvisionnement du blé, et à chaque diminution de son prix, qui en est la suite, on dégagera des capitaux employés sur les mauvaises terres; et les terrains d'une qualité supérieure qui, dans ce cas, ne payeraient pas

de fermage, deviendraient la mesure commune par laquelle se réglerait le prix naturel du blé. Quand il serait à 4 l. le muid, des terres inférieures, que l'on peut désigner par le n° 6, pourraient être cultivées; ainsi que le n° 5, le blé étant à 3 l. 10 sh.; le n° 4, à 3 l., et ainsi de suite. Si le blé, par l'effet d'une abondance permanente, tombait à 3 l. 10 sh., le capital employé dans le n° 6 cesserait son emploi; car ce n'est que quand le blé valait 4 l., que ce capital pouvait rapporter les profits ordinaires, même étant exempt de fermage. Il serait donc déplacé pour être employé dans les manufactures, moyennant lesquelles on achèterait et l'on importerait tout le blé que l'on récoltait sur le n° 6. Dans ce nouvel emploi, il deviendrait nécessairement plus lucratif pour le capitaliste; car, s'il pouvait obtenir plus de blé par la culture de la terre dont il ne paye pas de fermage, que par la fabrication d'un produit quelconque avec lequel il peut acheter du blé, son prix ne pourrait pas être au-dessous de 4 l.

On a pourtant prétendu que l'on ne pou-

vait pas retirer le capital engagé dans la terre, parce qu'il se convertit en dépenses qu'on ne peut plus recouvrer, telles que celles des engrais, des clôtures, des dessèchemens, etc., qui s'identifient avec la terre, et en deviennent inséparables. Cela est vrai jusqu'à un certain point; mais le capital qui se compose de bétail, de moutons, de meules de foin ou de blé, de charrettes, etc., peut être retiré; et c'est toujours un objet de calcul, si ces objets doivent continuer à être employés sur la terre, malgré le bas prix du blé, ou s'il ne vaut pas mieux les vendre, et employer leur valeur à autre chose.

Supposons, cependant, que le fait soit tel qu'on l'énonce, et qu'aucune partie du capital ne puisse être retirée; le fermier, dans ce cas, continuerait à cultiver du blé, et à en récolter précisément la même quantité, quel qu'en fût le prix; car il ne serait pas de son intérêt d'en récolter moins, puisque, s'il n'employait pas son capital de cette manière, il n'en obtiendrait aucun profit. Il n'y aurait point d'importation de

blé, car on le vendrait au-dessous de 3 l. 10 sh., plutôt que de ne pas le vendre; et, dans le cas supposé, le négociant qui en importerait de l'étranger, ne pourrait point le donner au-dessous de ce prix. A la vérité, les fermiers qui cultiveraient des terres de cette qualité inférieure, souffriraient de la baisse de la valeur échangeable de leurs denrées; mais quel effet en éprouverait le pays? Nous aurions précisément la même quantité de toutes sortes de produits; mais les produits immédiats de la terre, et le blé, se vendraient à bien meilleur marché. Le capital d'un pays se compose de ses produits, et comme ils seraient les mêmes qu'auparavant, la reproduction s'en ferait toujours dans la même proportion. Le bas prix du blé ne rapporterait cependant les profits ordinaires des capitaux que sur les terres n° 5, qui, dans ce cas, ne payeraient pas de fermage, et celui de toutes les terres d'une qualité supérieure baisserait; les salaires baisseraient aussi, et les profits monteraient.

A quelque bas prix que tombât le blé, si le capital ne pouvait être retiré de la terre,

et si la demande n'augmentait pas, l'importation de blé serait impossible, car le pays en produirait la même quantité qu'auparavant. Quoiqu'il y eût un partage différent de produit, bien que quelques classes de la société y gagnassent, et que d'autres y perdissent, la somme totale de la production serait exactement la même, et la nation, prise collectivement, ne se trouverait ni plus riche ni plus pauvre.

- Mais il y a cet avantage, qui est toujours la suite d'un prix relativement plus bas du blé, que le partage de la production actuelle tend plus à grossir le fonds destiné à payer le travail; car, sous le nom de profits, une part plus considérable reviendra à la classe productive, et une moindre part, sous le titre de fermage, sera le partage de la classe improductive.

Cela est vrai, même en admettant que le capital ne peut pas être retiré de la terre, et qu'il doit y être employé ou rester sans emploi. Si pourtant une grande partie de ce capital pouvait être retirée, comme il est évident que cela est possible, elle ne le

sera cependant que lorsqu'elle rapportera davantage au propriétaire, dans un autre emploi, qu'en la laissant dans celui qu'elle avait. Cette portion de capital ne sera donc retirée que dès qu'elle pourra être employée d'une manière plus productive et pour le propriétaire et pour le public. Le propriétaire consent à perdre la portion de capital qu'il ne peut dégager de la terre ; car avec la portion qu'il lui est possible d'en retirer, il peut obtenir une plus grande valeur et une plus grande quantité de produits agricoles, qu'en voulant tirer parti de la portion de capital qu'il laisse dans la terre. Il se trouve précisément dans la position d'une personne qui aurait construit à grands frais des machines dans une manufacture, qui, étant par la suite tellement perfectionnées par de plus récentes découvertes, occasionneraient une grande diminution dans la valeur des produits de sa manufacture. Ce serait tout-à-fait un sujet de calcul pour lui, de savoir s'il doit abandonner ses vieilles machines, et les remplacer par d'autres plus parfaites, en perdant toute la valeur des anciennes,



ou continuer à tirer parti de leur puissance, comparativement faible. Quel serait l'homme qui, dans de telles circonstances, s'aviserait de lui conseiller de ne point adopter les nouvelles machines, par la raison que cela diminuerait ou détruirait même la valeur des anciennes ?

Tel est cependant le raisonnement de ceux qui voudraient que l'on défendît l'importation du blé, fondé sur ce qu'elle tend à diminuer ou même à anéantir cette partie du capital du fermier qui est pour jamais identifiée avec la terre. Ils ne voient pas que tout commerce tend à augmenter la production, et que, par cet accroissement, le bien-être général est augmenté, quoiqu'il puisse en résulter quelque perte partielle. Pour être d'accord avec eux-mêmes, ils devraient chercher à arrêter tout perfectionnement en agriculture et en manufactures, et toutes les inventions de machines ; car, quoique tous ces perfectionnemens contribuent à l'abondance générale, et par conséquent au bonheur de toute la société, ils ne manquent pourtant jamais, au moment

qu'ils sont introduits , de détériorer ou d'anéantir une partie du capital existant des cultivateurs et des manufacturiers.

La culture des terres , ainsi que tous les autres commerces , surtout dans un pays commerçant , est sujette à une réaction , qui , dans un sens opposé , succède à l'action produite par une forte cause excitante. C'est ainsi que , quand une guerre interrompt l'importation du blé , la hausse de prix qui s'ensuit attire les capitaux vers l'agriculture , par l'appât des gros profits qu'un tel emploi présente. Il en résultera probablement qu'il y aura plus de capital employé , et qu'il sera apporté au marché plus de denrées du sol qu'il n'en faut pour la demande du pays. Dans ce cas , le prix du blé tombera par l'effet de la surabondance , en occasionnant beaucoup de détresse parmi les cultivateurs , jusqu'à ce que le terme moyen de l'offre se trouve de niveau avec celui de la demande.

---

## CHAPITRE XX.

DES PROPRIÉTÉS DISTINCTIVES DE LA VALEUR ET  
DES RICHESSES.

« UN homme est pauvre ou riche, dit Adam  
» Smith, selon le plus ou moins de choses  
» nécessaires, utiles ou agréables à la vie,  
» dont il peut se procurer la jouissance. »

La valeur diffère donc essentiellement de la richesse; car la valeur ne dépend pas de l'abondance, mais bien de la difficulté ou de la facilité de production. Le travail d'un million d'hommes et manufactures, produira toujours la même valeur, sans produire toujours la même richesse. Par l'invention de machines, par plus d'habileté, par une division mieux entendue du travail, ou par la découverte de nouveaux marchés où l'on peut faire des échanges plus avantageux, un million d'hommes peut, dans un état donné de la société, produire le double ou le triple des richesses, en choses

nécessaires, utiles ou d'agrément, de ce que ce même nombre pourrait produire dans un autre; mais on n'ajouterait rien par là à la valeur des produits; car tout augmente ou baisse de valeur à proportion de la facilité ou de la difficulté de production, ou, en d'autres mots, à proportion de la quantité de travail employé dans la production.

Supposons qu'avec un capital donné, le travail d'un certain nombre d'ouvriers puisse produire mille paires de bas; et que, par des inventions de machines, le même nombre d'hommes puisse en produire deux mille paires, ou qu'en continuant à produire mille paires, ils puissent, de plus, fabriquer cinq cents chapeaux; dans ce cas, la valeur des deux mille paires de bas, ou celle des mille paires de bas jointe à celle des cinq cents chapeaux, sera exactement la même qu'avaient les mille paires de bas avant l'introduction des machines, parce que ces différens produits seront le résultat de la même quantité de travail. Mais la valeur de la masse générale des denrées se trouvera cependant diminuée; car, quoique la valeur

des produits, augmentés par suite des procédés perfectionnés, soit exactement égale à la quantité moindre qui était produite avant ce perfectionnement, il y a aussi un effet produit sur la portion de marchandises non encore consommées, et qui ont été fabriquées avant l'introduction des procédés perfectionnés. La valeur de ces marchandises se trouvera réduite; car il faut qu'elle tombe, à quantités égales, au niveau de celle des marchandises produites sous l'influence de tous les avantages des procédés perfectionnés; et la société, malgré la quantité augmentée de ses produits et le surcroît de richesse et de moyens de jouissance, aura, somme totale, moins de valeurs. En augmentant constamment la facilité de production, nous diminuons constamment la valeur de quelques-unes des choses produites auparavant, quoique, par ce même moyen, nous ajoutions, non-seulement à la richesse nationale, mais que nous augmentions encore la faculté de produire pour l'avenir.

Grand nombre d'erreurs, en économie

politique, ont pris leur source dans cette manière fautive de regarder l'augmentation de la richesse et l'augmentation de la valeur comme expressions synonymes, et dans les fausses notions sur ce qui constitue la mesure commune de la valeur. L'un, regardant le numéraire comme la mesure de la valeur, croit qu'une nation devient riche ou pauvre, selon que ses produits, de quelque nature qu'ils soient, peuvent s'échanger contre plus ou moins de numéraire. D'autres regardent le numéraire comme un agent très-commode d'échange, mais non comme une mesure convenable, par laquelle on puisse estimer la valeur des choses; d'après eux, la véritable mesure de la valeur, c'est le blé (\*), et un pays est riche ou pauvre,

---

(\*) Adam Smith dit « que la différence entre le prix » réel et le prix nominal des denrées et du travail, n'est » point un objet de simple spéculation, pouvant, au » contraire, être quelquefois très-utile dans la prati- » que. » Je suis de son avis; mais le prix réel du travail et des denrées ne peut pas plus être déterminé par leur prix en marchandises, qui est la mesure réelle adoptée par Adam Smith, que par ce qu'ils valent en

selon que ses produits peuvent lui procurer en échange plus ou moins de blé. Il en est encore d'autres qui regardent un pays comme pauvre ou riche, selon la quantité de travail qu'il peut payer (\*). Mais pourquoi l'or, le blé ou le travail seraient-ils la mesure commune de la valeur plutôt que le charbon ou le fer, que le drap, le savon, la chandelle, ou tout autre objet nécessaire à l'ouvrier? Comment, en un mot, une denrée quelconque, ou toutes les denrées en-

or ou en argent, qui est la mesure nominale. L'ouvrier ne reçoit un prix réellement élevé pour son travail, que quand avec son salaire il peut acheter le produit de beaucoup de travail. (Note de l'Auteur.)

(\*) M. Say (*Écon. polit.*, Liv. I, Chap. 11.) conclut que l'argent a aujourd'hui à peu près la même valeur qu'il avait sous Louis XIV, « parce que la même » quantité d'argent achète la même quantité de blé. »

(Note de l'Auteur.)

Dans un autre endroit de mon *Économie politique*, je donne les raisons qui me font croire que, bien que la valeur d'aucune espèce de choses ne soit invariable, la valeur du blé est sur un grand nombre d'années communes, la moins variable de toutes. J.-B. S.

semble, pourraient-elles constituer une mesure commune, lorsque la mesure elle-même se trouve être sujette à éprouver des variations dans sa valeur? Le blé, ainsi que l'or, peut, par la difficulté ou la facilité de sa production, varier de 10, 20 ou 30 pour 100, relativement aux autres choses; pourquoi donc dire toujours que ce sont ces autres choses qui ont varié, et non le blé? Il n'y a de denrée invariable que celle qui, dans tous les temps, exige pour sa production le même sacrifice de travail et de peines. Nous n'en connaissons point de semblables; mais nous pouvons en parler et en raisonner, par hypothèse, comme s'il elle existait; et nous pouvons perfectionner la théorie de la science en faisant voir clairement que toutes les mesures adoptées jusqu'à présent pour apprécier la valeur, sont absolument inapplicables (1).

---

(1) La valeur est une qualité inhérente à certaines choses; mais c'est une qualité qui bien que très-réelle, est essentiellement variable, comme la chaleur. Il n'y a point de *valeur absolue*, de même qu'il n'y a point de *chaleur absolue*; mais on peut comparer la valeur



Et en supposant même qu'une de ces mesures fût une mesure exacte de la valeur, elle ne le serait cependant pas de la richesse ;

---

d'une chose avec la valeur d'une autre, de même qu'on peut dire qu'une eau où l'on plonge le thermomètre, et qui le fait monter à quarante degrés, a autant de chaleur apparente que tout autre liquide qui fait monter le thermomètre au même degré.

Pourquoi la valeur est-elle perpétuellement variable ? La raison en est évidente : elle dépend du besoin qu'on a d'une chose qui varie selon les temps, selon les lieux, selon les facultés que les acheteurs possèdent ; elle dépend encore de la quantité de cette chose qui peut être fournie, quantité qui dépend elle-même d'une foule de circonstances de la nature et des hommes.

La valeur ne peut être mesurée que par la valeur. Si l'on entreprenait de mesurer la valeur des choses par une autre de leurs propriétés, ce serait comme si l'on voulait mesurer leur poids par leur forme ou par leur couleur ; mais toute valeur étant essentiellement variable, aucune n'a la qualité nécessaire d'une mesure : *l'invariabilité*. Aucune ne peut donc servir à donner une idée exacte d'une autre valeur qui est dans un autre temps, ou dans un autre lieu. On ne peut pas dire qu'une chose qui a coûté deux guinées à Londres, vaut le double de celle qui a coûté une guinée à Paris, parce que la guinée, lorsqu'elle est à Paris,

car la richesse ne dépend pas de la valeur. Un homme est riche ou pauvre, selon l'abondance des choses nécessaires ou d'agré-

ne vaut pas ce qu'elle vaut à Londres. On ne peut même pas dire qu'une chose qui valait à Londres, il y a dix ans, une guinée, a conservé sa même valeur, parce qu'elle s'y vend encore une guinée ; car il faudrait pour cela avoir la certitude que, dans Londres même, une guinée ne vaut ni plus ni moins que ce qu'elle valait il y a dix ans. Or, cette certitude, on ne peut l'avoir.

Rien n'est donc plus chimérique que de vouloir proposer une mesure des valeurs et un moyen de comparer deux valeurs, à moins que ces deux valeurs ne soient en présence. Alors, en effet, on peut les comparer : chaque chose a son *prix courant*, qui est la valeur que les circonstances du moment y attachent en chaque lieu. On peut donc dire qu'en un lieu, en un moment donné, une chose dont le prix courant est de cinq, dix, cent fois le prix courant d'une autre chose, vaut cinq fois, dix fois, cent fois autant que cette dernière. Alors toute espèce de chose peut servir de point de comparaison pour estimer la valeur d'une autre chose, survu que l'une et l'autre aient un prix courant. On peut donc dire qu'une maison vaut aujourd'hui cinq cent mille hectolitres de blé, aussi-bien que 20,000 francs ; et si nous disons de préférence

ment dont il peut disposer, et elles contribuent également aux jouissances du possesseur, que leur valeur échangeable contre de

---

20,000 francs, c'est parce que nous connaissons mieux en général la valeur de 20,000 francs, que celle de cinq cent mille hectolitres de blé, quoiqu'elle soit la même dans le cas supposé.

En raisonnant sur l'Économie politique, on est obligé bien souvent de considérer un même objet à deux époques successives, comme lorsqu'on recherche l'influence de l'impôt sur la valeur d'un produit. Il faut se former une idée du produit avant l'impôt et après l'impôt; mais comme cette valeur peut changer par d'autres causes; comme la valeur du terme de comparaison, de l'argent, par exemple, peut varier aussi dans l'intervalle, il faut toujours sous-entendre, en parlant d'une cause qui agit sur quelques valeurs que ce soient, que l'on regarde l'action des autres causes comme semblable dans les deux cas. En disant, par exemple, que telle circonstance a fait monter le prix d'une chose de 2 francs à 3 francs, je suppose que la marchandise appelée *franc* n'a éprouvé aucune variation; et si elle en a éprouvé, il est de droit qu'il faut faire à mon résultat une correction équivalente.

Quoique cette restriction soit de droit, M. Ricardo, au commencement de son ouvrage, a eu soin de l'exprimer positivement.

l'argent, du blé ou du travail, soit forte ou faible. C'est en confondant les idées de valeur et de richesse qu'on a prétendu qu'en diminuant la quantité des marchandises, c'est-à-dire, des choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, on pouvait augmenter les richesses. Si la valeur était la mesure de la richesse, on ne pourrait pas nier cette proposition, car la rareté des choses en augmente la valeur. Mais si Adam Smith a raison, si la richesse se compose des choses de nécessité et d'agrément, dans ce cas, elle ne saurait augmenter par la diminution de ces choses.

Il est vrai qu'une personne qui possède un objet rare, est plus riche, si, au moyen de cet objet, elle peut se procurer une plus grande quantité de choses nécessaires et agréables à la vie ; mais le fonds général duquel est tirée la richesse des autres personnes en est d'autant moindre.

---

Ces explications m'ont paru nécessaires pour apprécier convenablement ce que l'auteur a dit et va dire sur le sujet de la mesure des valeurs. J.-B. S.

Que l'eau devienne rare, dit lord Lauderdale, et qu'elle soit le partage exclusif d'un seul individu, il augmentera de richesse; car l'eau, dans ce cas, aura une valeur; et si la richesse nationale se compose de la somme totale de la fortune de chaque individu, par ce moyen, la richesse générale se trouvera aussi augmentée.

La richesse de cet individu augmentera, nul doute; mais comme il faudra que le fermier vende une partie de son blé, le cordonnier une partie de ses souliers, et que tout le monde se prive d'une partie de son avoir dans l'unique but de se procurer de l'eau qu'ils avaient auparavant pour rien, ils sont tous appauvris de toute la quantité de denrées qu'ils sont forcés de consacrer à cet objet, et le propriétaire de l'eau a un profit précisément égal à leur perte. La société jouit toujours de la même quantité d'eau et de la même quantité de denrées; mais la distribution en est différente. C'est cependant dans la supposition qu'il y a seulement monopole d'eau, et non disette; car si l'eau manquait, alors la richesse natio-

nale et individuelle se trouverait réellement réduite, en tant qu'elle serait privée d'une portion d'un des objets qui servaient aux jouissances générales. Non-seulement le fermier aurait moins de blé à donner en échange pour les autres denrées qui pourraient lui être nécessaires ou agréables, mais il éprouverait, comme tout autre individu, une diminution dans la jouissance d'un objet aussi essentiel à son bien-être. Il y aurait donc, non-seulement une répartition différente des richesses, mais il y aurait encore perte réelle de richesse.

C'est pourquoi l'on pourrait dire de deux pays qui posséderaient une quantité égale de toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie, qu'ils sont également riches; mais la valeur de leurs richesses respectives dépendra de la facilité ou difficulté comparative avec laquelle elles sont produites. Si une machine perfectionnée nous donnait le moyen de faire deux paires de bas, au lieu d'une, sans employer plus de travail, on donnerait double quantité de bas en échange d'une *verge* de drap. Si une

pareille amélioration avait lieu dans la fabrication du drap, les bas et le drap s'échangeraient dans les mêmes proportions qu'auparavant; mais ils auront tous les deux baissé de valeur, puisqu'il faudra en donner double quantité en les échangeant contre des chapeaux, de l'or ou d'autres marchandises en général, pour obtenir une quantité déterminée de ces objets. Que l'amélioration s'étende à la production de l'or et de toute autre denrée, et les anciennes proportions seront de nouveau rétablies. Il y aura double quantité de produits annuels, et par conséquent la richesse nationale sera doublée; mais elle n'aura point augmenté de valeur(1).

---

(1) Toute cette doctrine est puisée dans mon *Traité d'Économie politique* (Liv. II, Chap. 4.), mais l'auteur en tire une conclusion opposée, c'est-à-dire que la richesse n'est pas la même chose que la valeur, tandis que j'établis que la richesse n'est que la valeur des choses. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Adam Smith dit dans une circonstance comme M. Ricardo, et dans beaucoup d'autres circonstances, comme moi. On sent bien que des auteurs d'un si grand sens, et accoutumés à ne juger que d'après l'observation, ne

Quoique Adam Smith ait donné une idée exacte de la richesse, dont j'ai déjà plus d'une fois fait mention, il en donne ensuite

peuvent être divisés sur ce point essentiel que par un malentendu; or, c'est ce malentendu qu'il faut éclaircir.

Que la richesse n'est autre chose que la valeur courante des choses qu'on possède, c'est un point de fait. Lorsqu'on veut connaître ses richesses, on fait un état général de tout ce qu'on possède; on met à la suite de chaque article le prix qu'on en pourrait tirer si l'on voulait s'en défaire; et le total compose la richesse qu'on a voulu connaître. Mais il ne faut point perdre de vue les propriétés inhérentes à la valeur, parce que ces mêmes propriétés sont inhérentes à la richesse, qui n'est autre chose que de la valeur. Ces propriétés sont 1°. d'être *variable*, ainsi que je l'ai dit dans ma précédente note; un inventaire n'indique une somme de richesses que pour le temps et le lieu où il est dressé. Dès le mois suivant peut-être, plusieurs prix auront varié, et il ne sera plus exact. Ces prix sont différens dans la ville voisine; si l'on s'y transporte avec ses richesses, elles ne seront plus exactement les mêmes. En conclure que ce n'est pas de la richesse, ce serait vouloir conclure que la chaleur n'est pas de la chaleur, parce qu'il fait frais le matin et chaud à midi.

Ces propriétés sont encore, 2°. d'être *relative* :



une explication différente, en disant « qu'un  
 » homme doit être riche ou pauvre, selon  
 » qu'il peut disposer de plus ou moins de  
 » travail. » Cette manière de voir est essen-

c'est-à-dire que dans l'inventaire supposé, si l'évaluation totale de la propriété s'élève à 100,000 francs, cela ne veut dire autre chose, sinon que la valeur de tous ces objets est égale à la valeur qu'ont, dans le même endroit, vingt mille écus de cinq francs pesant chacun vingt-cinq grammes au titre de  $\frac{2}{10}$  d'argent fin. De ce que le rapport entre la valeur des effets et la valeur des écus peut cesser d'être la même, il ne s'ensuit pas encore que la valeur ne soit pas de la richesse; il s'ensuit seulement que dans le moment de l'évaluation, telle richesse *en effets* est égale à telle richesse *en argent*. Si les effets viennent à baisser de valeur, ou si l'argent devient plus précieux, le rapport ne sera plus le même; il en résultera seulement que le possesseur des effets sera moins riche par rapport au possesseur de l'argent, ou celui-ci plus riche relativement à l'autre.

Maintenant, avec ces données, essayons de résoudre la grande difficulté. Comment se fait-il que lorsqu'un objet devient plus abondant, lorsque les bas, par exemple, tombent à moitié prix, je sois tout à la fois moins riche en valeur, et plus riche en jouissances? La somme de mes bas portés à l'inventaire sera moindre,

tiellement différente de la première, et est certainement inexacte; car, supposons que les mines fussent devenues plus productives,

et cependant mes jouissances seront accrues, puisque j'aurai un plus grand nombre de paires.

Ici l'on fait sans s'en douter une question multiple, c'est-à-dire, plusieurs questions dans une seule; voilà pourquoi il se peut qu'il y ait plusieurs réponses, et que ces réponses soient toutes justes, au moins dans le point de vue sous lequel on considère la question.

Si vous vous considérez comme possesseur d'une certaine quantité de bas, et que les bas tombent à moitié prix, non-seulement relativement à l'argent, mais relativement à toute autre espèce de marchandise, alors cette portion de vos richesses a diminué de moitié *relativement à toutes les autres*; ou ce qui revient au même, toutes les autres richesses ont doublé par rapport à celle-là. Si vous acquériez en vendant une paire de bas six livres de sucre, vous n'en acquèrerez plus que trois: vos jouissances en bas seront demeurées les mêmes; mais si vous voulez les changer contre des jouissances en sucre, vous n'obtiendrez plus de ces dernières qu'une moitié de ce que vous auriez obtenu. La somme des moyens de jouissances qui existaient dans la société, n'a ni augmenté ni diminué; la somme des richesses non plus; la valeur de toutes les marchandises, par rapport aux bas (l'argent com-

en sorte que l'or et l'argent eussent baissé de valeur, par la plus grande facilité de leur production; ou que le velours étant fabri-

pris), a haussé, précisément autant que la valeur des bas a baissé; car, encore une fois, il est de l'essence de la valeur d'être relative. Quand on considère dans les choses une qualité absolue, comme la jouissance qui résulte de leur usage, on n'en considère plus la valeur échangeable. On considère une jouissance, et non plus une richesse.

Que si vous considérez les bas non plus comme une marchandise déjà produite, mais comme une marchandise *pouvant se produire*, et qui en baissant à la moitié de son ancien prix, vous permet d'en consommer une double quantité, ou, ce qui revient au même, une qualité le double plus belle, sans pour cela faire un plus grand sacrifice, alors vous considérez la valeur des bas *dans son rapport avec la valeur de votre revenu*, et vous vous trouvez, *relativement à ce produit en particulier*, le double plus riche que vous n'étiez, puisqu'au moyen du même sacrifice, vous obtenez en ce genre une double jouissance.

C'est en ce sens que, bien que la valeur soit la seule mesure de la richesse, une baisse de prix est une augmentation de richesse; puisque alors votre revenu a doublé par rapport aux bas; et si les perfectionnemens dans les procédés de la production avaient été pareils

qué avec beaucoup moins de travail qu'auparavant, la valeur en tombant de moitié; la richesse de tous les consommateurs de ces articles se trouverait augmentée : un particulier pourrait, dans ce cas, augmenter la quantité de sa vaisselle; un autre pourrait acheter une quantité double de velours; mais, quoique possesseurs de cette quantité additionnelle de vaisselle et de velours, ils ne pourraient pas employer plus d'ouvriers que par le passé; car la valeur échangeable du velours et de la vaisselle ayant baissé, ils seraient obligés de sacrifier une plus grande portion de cette sorte de richesses au paiement de la journée de l'ou-

---

pour tous les autres produits, votre richesse-revenu serait véritablement double. C'est comme si le fonds d'où vous tirez votre revenu avait doublé, soit que ce fonds fût en terres, en capital, ou bien en talens industriels.

Cette doctrine est fort importante; elle est rigoureusement conforme à la nature des choses, et par conséquent inébranlable, et elle explique des difficultés où l'on s'est perdu jusqu'à présent. J.-B. S.

vrier. La richesse ne saurait donc être estimée par la quantité de travail qu'elle peut payer.

De tout ce qu'on vient de dire, il résulte que la richesse d'un pays peut s'accroître de deux manières; par l'emploi d'une portion plus considérable du revenu au maintien du travail productif; ce qui, non-seulement augmentera la quantité, mais encore la valeur de la masse des produits: ou, sans employer aucune quantité additionnelle de travail, en le rendant plus productif; ce qui ajoutera à l'abondance, mais n'augmentera point la valeur des produits.

Dans le premier cas, un pays deviendrait non-seulement riche, mais la valeur de ses richesses s'accroîtrait. Il s'enrichirait par l'économie, en réduisant ses dépenses en objets de luxe et d'agrément, et en employant le fruit de ces épargnes à la reproduction.

Dans le second cas, il se peut qu'il n'y ait ni réduction des dépenses de luxe et d'agrément, ni augmentation de travail productif employé; mais avec la même quantité de travail, les produits seraient plus considé-

rables : la richesse s'accroîtrait, mais non pas la valeur (1).

De ces deux manières d'augmenter la

---

(1) Les deux hypothèses de M. Ricardo me semblent se réduire à ceci :

Les richesses d'un pays s'accroissent de deux façons : soit lorsque les fonds productifs s'accroissent ; soit lorsque sans être plus grands, ils produisent davantage. Ajoutons-y quelques éclaircissemens.

Par fonds productifs, j'entends les terres productives, les capitaux productifs, l'industrie productive. M. Ricardo, disciple en cela de Smith, n'entend que le travail. Dans sa première hypothèse, les capitaux accrus par l'épargne entretiendraient un plus grand nombre de travailleurs. Il y aurait plus de choses produites ; mais ces choses étant le résultat de plus de services productifs, seraient dans le même rapport de valeur avec les services productifs. Le pays aurait plus de producteurs (capitalistes ou industriels), mais aussi il aurait plus de consommateurs. Chacun, avec le même revenu, n'obtiendrait que la même quantité de produits. M. Ricardo regarde cette augmentation de richesses comme la moins désirable.

L'autre augmentation, en effet, est plus propre à procurer à chacun la libre disposition de plus de produits, de plus de jouissances. Elle consiste en un plus grand parti tiré des mêmes fonds productifs ; d'où

richesse, on doit préférer la seconde, puisqu'elle produit le même effet sans nous priver de nos jouissances ni les diminuer, ce qui est inévitable dans la première.

---

résulte, sans la moindre diminution dans le revenu, une baisse dans la valeur des produits, qui permet à chacun d'être mieux pourvu. (*Voyez ma dernière note, page 78.*)

Le revenu reste le même quand le fonds productif rend le double de produits, quoique moins chers de moitié. C'est une chose de fait que le raisonnement explique. Si par un meilleur procédé on double le produit des terres en pommes de terre, par exemple, si l'on fait produire à chaque arpent cent setiers à 3 fr. au lieu de cinquante setiers à 6 fr., dans les deux cas l'arpent rapporte 300 fr.; mais dans le premier cas, le produit est à moitié prix, et relativement à ce produit, non-seulement les revenus fonciers, mais tous les revenus sont doublés.

De même s'il est question d'un perfectionnement qui fait qu'un capital donne un produit double; si, comme il est arrivé dans la fabrication des fils et tissus de coton, des machines valant 30,000 francs, ont donné le double des produits, de ce que la même somme produisait avec autant de travail et des machines moins parfaites, alors les produits de ce capital ont successivement baissé de prix par la concurrence. On en a eu

Le capital d'un pays est cette portion de sa richesse qui est employée dans le but d'une production à venir, et il peut s'accroître de même que la richesse. Un surcroît de capital contribuera aussi effectivement à la production de la richesse future, soit qu'il provienne des améliorations dans les connaissances pratiques et dans les machines, soit qu'on l'obtienne par l'emploi d'une plus grande partie du revenu à la reproduction ; car la richesse tient toujours à la quantité des produits, sans avoir égard à la facilité avec laquelle on peut s'être procuré les instrumens qui servent à la production. Une certaine quantité de vêtemens et de vivres suffira aux besoins et à l'entretien d'un même nombre d'hommes, et fera faire la même quantité d'ouvrage, que ces objets

---

le double en quantité, qui en baissant de prix, ont néanmoins valu autant en somme. Les revenus capitaux n'en ont pas été altérés ; mais pour la même somme de revenu, chacun a pu obtenir le double de produits en cotonnades : le public a réellement été le double plus riche relativement aux cotonnades.



soient le fruit du travail de cent hommes ou de deux cents ; mais ils auront double valeur si deux cents hommes ont été employés à les produire.

M. Say me paraît avoir été singulièrement malheureux dans sa définition des richesses et de la valeur, dans le premier chapitre de son excellent ouvrage : voici en résumé son raisonnement. « Il n'y a de richesses, dit-il, » que là où se trouvent des choses qui ont » de la valeur par elles-mêmes. La richesse » est grande quand la somme des valeurs » dont elle se compose est considérable. Elle » est petite si les valeurs le sont. Deux » choses ayant une valeur égale. . . . sont » une richesse égale. Elles ont une valeur » égale, lorsque généralement on consent » librement à les échanger l'une contre » l'autre. Maintenant si l'on cherche d'où » vient aux choses leur valeur, on trouve » qu'elle naît des *usages* auxquels elles sont » propres. . . . Cette faculté qu'ont de cer- » taines choses de pouvoir satisfaire aux » divers besoins des hommes, qu'on me » permette de la nommer utilité. Je dirai

» que créer des objets qui ont une utilité  
 » quelconque , c'est créer des richesses,  
 » puisque l'utilité de ces choses est le pre-  
 » mier fondement de leur valeur, et que  
 » leur valeur est de la richesse. Mais on ne  
 » crée pas ces objets. . . . Tout ce que  
 » nous pouvons faire , c'est de reproduire  
 » ces matières sous une autre forme qui  
 » les rende propres à un usage quelcon-  
 » que qu'elles n'avaient pas, ou seulement  
 » qui augmente l'utilité qu'elles pouvaient  
 » avoir. . . . La production n'est point une  
 » création de matière, mais une création  
 » d'utilité. Elle. . . . se mesure suivant la  
 » valeur qui naît de l'utilité qu'on lui trou-  
 » ve. . . . L'estimation générale de l'utilité  
 » d'un objet en particulier. . . . peut se  
 » faire au moyen de la quantité d'autres  
 » objets qu'on consent à donner en échange  
 » de celui-là. Cette évaluation, résultat du  
 » débat que les personnes qui composent la  
 » société font de leurs convenances récipro-  
 » ques, forme ce que le célèbre Adam Smith  
 » appelle la *valeur échangeable* des choses,  
 » ce que Turgot nomme leur *valeur appré-*

» *ciative*, et ce que nous pouvons désigner  
 » par le nom de *valeur*. »

Voilà les expressions de M. Say; mais dans son examen des richesses et de la valeur, il a confondu deux choses qu'on devrait toujours tenir séparées, et qu'Adam Smith nomme *valeur d'utilité* et *valeur échangeable*. Si au moyen d'une machine perfectionnée je peux avec la même quantité de travail faire deux paires de bas au lieu d'une seule, je n'ôte rien à *l'utilité* de chaque paire de bas, quoique j'en diminue la valeur. Si donc j'ai précisément la même quantité d'habits, de souliers, de bas, et de toutes autres choses que par le passé, j'aurai précisément la même quantité d'objets utiles, et je serai par conséquent aussi riche, si *l'utilité* était la mesure des richesses; mais j'aurai, somme totale, moins de valeurs, puisque mes bas n'auront que la moitié de leur ancienne valeur. L'utilité n'est donc point la mesure de la valeur échangeable.

Si nous demandons à M. Say en quoi consiste la richesse, il répond que c'est dans la possession des objets qui ont une valeur. Si

ensuite nous lui demandons ce qu'il entend par valeur, il nous dit que les choses ont de la valeur à proportion de leur utilité. Si nous lui demandons encore par quels moyens nous pourrions estimer l'utilité des choses, il nous répond, que c'est par leur valeur. Ainsi donc, il se trouve que l'utilité est la mesure de la valeur, et la valeur est la mesure de l'utilité (1).

---

(1) J'ai dit que la valeur qu'on met aux choses est la mesure de leur utilité, de la satisfaction qu'on peut tirer de leur usage, en ce sens, que lorsque deux choses ont le même prix courant, c'est une preuve que les hommes de ce lieu et de ce temps estiment qu'il y a le même degré de satisfaction à retirer de la consommation de l'une ou de l'autre. Mais j'aurais eu très-grand tort si l'on pouvait inférer de ce que j'ai dit, que lorsque le prix d'une chose baisse, son utilité diminue. L'utilité d'une chose qui baisse de prix, se rapproche alors de l'utilité de l'air, qui ne nous coûte rien, quoique fort utile.

Du reste il n'y aurait pas eu de cercle vicieux à dire que la valeur est la mesure de l'utilité, et l'utilité, la mesure de la valeur, si ces quantités suivaient une marche absolument pareille dans leurs variations; ce qui n'est pas. J. B. S.

M. Say, en parlant du mérite et des imperfections du bel ouvrage d'Adam Smith, l'accuse d'avoir commis une erreur, en attribuant au seul travail de l'homme le pouvoir de produire des valeurs. « Une analyse plus » exacte, dit M. Say, prouve que ces valeurs » sont dues à l'action du travail, ou plutôt » de l'industrie de l'homme combinée avec » l'action des agens que lui fournit la na- » ture, et avec celle des capitaux. . . . Ce » principe méconnu l'empêche d'établir la » vraie théorie des machines, par rapport à » la production des richesses. »

En contradiction avec l'opinion d'Adam Smith, M. Say, dans le quatrième chapitre du premier livre de son *Traité d'Économie politique*, parle de la valeur que les agens naturels, tels que la lumière du soleil, l'air, la pression de l'atmosphère, donnent aux choses, en remplaçant souvent le travail de l'homme, et quelquefois en travaillant à la production en communaut<sup>é</sup> avec lui (\*).

---

(\*) « Le premier homme qui a su amollir les métaux » par le feu, n'est pas le créateur actuel de la valeur

Mais ces agens naturels, quoiqu'ils ajoutent beaucoup à la *valeur d'utilité*, n'augmentent jamais la valeur échangeable d'une chose, et c'est celle dont parle ici M. Say. Aussitôt qu'au moyen de machines, ou par nos con-

» que ce procédé ajoute au métal fondu. Cette valeur  
 » est le résultat de l'action physique du feu jointe à  
 » l'industrie et aux capitaux de ceux qui emploient le  
 » procédé. »

« . . . . De cette erreur, Smith a tiré cette fausse  
 » conséquence, c'est que toutes les valeurs produites  
 » représentent un travail récent ou ancien de l'homme,  
 » ou, en d'autres termes, que la richesse n'est que du  
 » travail accumulé; d'où, par une seconde consé-  
 » quence tout aussi fautive, le travail est la seule  
 » mesure des richesses ou des valeurs produites, »

Ces dernières conséquences, c'est M. Say qui les tire, et non le docteur Smith; elles sont fondées si l'on ne distingue pas la valeur d'avec la richesse; mais Adam Smith, quoiqu'il ait avancé que la richesse consiste dans l'abondance des choses nécessaires, utiles, ou agréables à la vie, aurait admis que les machines et les agens naturels peuvent ajouter beaucoup à la richesse d'un pays; cependant il n'aurait point accordé que ces objets pussent rien ajouter à la valeur échangeable des choses. *Note de l'Auteur, à quoi M. S. répond :*

De mes dernières notes on peut inférer ma réponse

naissances en physique, nous forçons les agens naturels à faire l'ouvrage que l'homme faisait auparavant, la valeur échangeable de cet ouvrage tombe en conséquence. S'il fallait dix hommes pour faire tourner un moulin à blé, et qu'on découvrit que par le moyen du vent ou de l'eau, le travail de ces dix hommes pourrait être épargné, la farine qui serait le produit de l'action du moulin tomberait dès ce moment de valeur, en proportion de la somme de travail épargné; et la société se trouverait enrichie de toute

à celle-ci. L'action gratuite des agens naturels, quand elle remplace l'action onéreuse des hommes et des capitaux, fait baisser la valeur des produits. Comme toute valeur est relative, la valeur des produits ne peut pas baisser sans que la valeur des revenus (ou des fonds productifs qui donnent ces revenus) n'augmente. Les consommateurs sont d'autant plus riches que les produits sont à meilleur marché. J'ai prouvé ailleurs que la baisse des produits provenant d'une économie dans les frais de production, n'aurait en rien les revenus des producteurs; un homme qui parvient à faire par jour deux paires de bas à 3 francs, gagne autant que lorsqu'il en faisait une à 6 francs. J.-B. S.

la valeur des choses que le travail de ces dix hommes pourrait produire, les fonds destinés à l'entretien des travailleurs n'ayant pas éprouvé par là la moindre diminution.

M. Say accuse le docteur Smith de n'avoir pas fait attention à la valeur donnée aux choses par les agens naturels et par les machines, en raison de ce qu'il considérait la valeur de toutes choses comme étant dérivée du seul travail de l'homme; mais il ne me paraît pas que cette accusation soit prouvée; car, dans aucun endroit de son ouvrage, Adam Smith ne déprécie les services que ces agens naturels et les machines nous rendent, mais il distingue avec beaucoup de justesse la nature de la valeur qu'ils ajoutent aux choses. Ils sont utiles, en ce qu'ils augmentent l'abondance des produits, et qu'ils ajoutent à notre richesse en augmentant la valeur d'utilité; mais, comme ils travaillent gratuitement, comme on ne paye rien pour l'usage de l'air, de la chaleur du soleil, ni de l'eau, les secours qu'ils nous prêtent n'ajoutent rien à la valeur échangeable. Dans le premier chapitre du second Livre, M. Say lui-



même considérée la valeur sous le même point de vue ; car il dit que « le premier fondement de la valeur d'une chose est l'utilité que les hommes y trouvent ; l'utilité seule d'une chose la rend désirable.... » ; mais sa valeur ne tient ni à son utilité ni au degré dans lequel elle est désirée , mais elle dépend uniquement de la quantité de travail nécessaire à sa production. « L'utilité d'une chose ainsi entendue la rend désirable aux yeux des hommes , la fait souhaiter , établit une demande de cette chose. Lorsqu'il suffit de la désirer pour l'obtenir , elle peut être considérée comme une richesse naturelle , livrée sans mesure aux besoins de l'homme , et dont il jouit sans l'acheter au prix de aucun sacrifice : tels sont l'air , l'eau , la lumière du soleil. S'il obtenait ainsi tous les objets de ses besoins et de tous ses désirs , il serait infiniment riche ; rien ne lui manquerait.

» Malheureusement , il n'est pas ainsi ; la plupart des choses qui lui sont , je ne dis pas seulement commodes et agréables , mais indispensablement nécessaires , sur-

» tout dans l'état social, pour lequel l'homme  
 » semble spécialement formé; la plupart de  
 » ces choses, dis-je, ne lui sont pas accor-  
 » dées gratuitement; elles n'ont pu exister  
 » que par le moyen d'un travail humain,  
 » d'un certain capital accumulé, et, dans  
 » beaucoup de cas, l'usage d'un fonds de  
 » terre..... C'est seulement lorsque cette  
 » utilité a été communiquée ainsi à une  
 » chose, qu'elle est un produit et *qu'elle a*  
 » *une valeur*. Son utilité établit la demande  
 » qu'on en fait; mais les sacrifices, les frais  
 » qu'il faut faire, ou, en d'autres termes, le  
 » prix qu'il faut y mettre, bornent l'éten-  
 » due de cette demande. »

La confusion qu'occasionnent les mots  
*valeur* et *richesse*, pris souvent l'un pour  
 l'autre, paraît encore plus clairement dans  
 les passages suivans du même auteur. Dans  
 son *Catéchisme d'Économie politique*, p. 99,  
 l'élève dit :

« Vous avez dit ailleurs, que la *richesse*  
 » de la société se composait de la somme  
 » totale des *valeurs* qu'elle possède; il en  
 » résulte, je me semble, que la baisse d'un

» produit, de *deux paires de bas*, par exemple,  
 » diminuant la somme de valeurs qui se  
 » trouve dans la société, diminue la masse  
 » de ses richesses. » Voici la réponse faite à  
 l'élève :

« La somme des richesses sociales ne baisse  
 » pas dans un cas pareil. Il se produit deux  
 » paires de bas au lieu d'une, et deux paires  
 » à 3 fr. valent autant qu'une paire à 6 fr.  
 » Les revenus de la société sont restés les  
 » mêmes; car le fabricant gagne autant sur  
 » deux paires à 3 fr. qu'il gagnait sur une  
 » paire à 6 fr. »

Jusqu'ici, M. Say, quoique inexact, est au moins conséquent. Si la valeur est la mesure des richesses, la société est aussi riche dans le cas supposé, puisque la valeur de tous les produits, est la même qu'auparavant. Mais voyons quelle conclusion il tire de ce principe.

« Or, quand les revenus restent les mêmes,  
 » et que les produits baissent, la société  
 » s'enrichit réellement. Si la même baisse  
 » avait lieu sur tous les produits à la fois,  
 » ce qui n'est pas rigoureusement impos-

» sible, la société, se procurant à moitié  
 » prix tous les objets de sa consommation,  
 » serait réellement deux fois aussi riche  
 » qu'elle l'était, et pourrait acheter deux  
 » fois autant de choses. »

Dans le premier passage, on nous dit que si tous les produits baissaient de la moitié de leur valeur, par l'effet de l'abondance, la société se trouverait aussi riche (1) que par le passé, attendu qu'il y aurait double quantité de choses ayant la moitié de leur ancienne valeur, ou, en d'autres termes, il y aurait la même valeur. Dans le second passage, on nous apprend pourtant que si la quantité des produits de la société était doublée, quoique la valeur de chacun d'eux fût diminuée de moitié, et que par conséquent le total de la valeur de tous ces produits fût précisément le même qu'il était auparavant, la société se trouverait néanmoins deux fois plus riche qu'auparavant.

---

(1) Il est dit dans le passage cité que les *revenus de la société sont restés les mêmes*; car pour les richesses, elles sont augmentées de tout ce qu'on peut acheter de plus avec le même revenu. J.-B. S.

Dans le premier, la richesse est estimée par le montant des valeurs ; dans le second, elle est estimée par l'abondance des choses qui contribuent aux jouissances de l'homme.

M. Say dit encore dans un endroit, « qu'un homme est infiniment riche, sans posséder des valeurs, s'il peut obtenir tous les objets de ses désirs gratuitement ; » et cependant il dit ailleurs, que « la richesse consiste, non dans le produit en lui-même, puisqu'il n'est pas une richesse s'il n'a pas une valeur, mais dans sa valeur. » Liv. II, chap. 1 (1).

(1) M. Ricardo, en rapprochant divers passages pris en plusieurs endroits de mes ouvrages, sans pouvoir citer les développemens que j'y donne, ni les restrictions que j'y mets, y trouve de l'obscurité et des contradictions. Il peut être fondé ; mais a-t-il éclairci cette obscurité ? a-t-il levé ces contradictions ?

Si l'on prend le mot *richesses* dans sa signification la plus étendue, les richesses de l'homme sont tous les biens qui, étant à sa disposition, peuvent, de quelque manière que ce soit, satisfaire ses besoins, ou seulement ses goûts. Dans ce sens, l'air que nous respirons, la lumière du soleil, et même l'attachement de notre famille et de nos amis, sont des richesses. Ce sont des richesses qu'on peut appeler *naturelles*.

Dans un sens plus restreint, et lorsqu'il est question seulement des biens que possède un homme riche, une nation riche, on trouve que ses richesses sont des choses qui, pouvant satisfaire les besoins et les goûts des hommes en général, n'ont pu devenir leur propriété qu'au moyen de quelques difficultés qu'ils ont vaincues; d'où il est résulté pour ces choses une *valeur*, c'est-à-dire, la qualité de ne pouvoir être acquises qu'au moyen d'un sacrifice égal à celui qu'elles ont coûté. Si je consens à donner un boisseau de froment pour obtenir deux livres de café, c'est parce que j'estime que la satisfaction que je me promets de deux livres de café, vaut les difficultés qu'il m'a fallu vaincre pour créer un boisseau de froment. Si le propriétaire des deux livres de café pense de même relativement au boisseau de froment, je dis que la *valeur échangeable* du boisseau de froment est deux livres de café, et réciproquement; et si l'une ou l'autre de ces choses trouve à s'échanger contre une pièce de cinq francs, je dis que l'une ou l'autre sont une portion de richesse égale à cinq francs; qu'elles le sont par leur valeur échangeable, et en proportion de cette valeur échangeable. *Valeur échangeable* et *richesse* sont donc synonymes.

Or, cette richesse ainsi entendue, et qu'on pourrait nommer *société*, en ce qu'elle ne peut exister que parmi les hommes en société, est celle qui fait l'objet des recherches de l'*Économie politique* (a), parce que

(a) Ce qui montre, pour le dire en passant, que l'*Economie*

seule elle est susceptible de s'accroître, de se distribuer et de se détruire.

Maintenant la grande difficulté est de faire concorder les lois de la *Richesse sociale* ou de l'Économie politique, avec celles de la *Richesse naturelle*. Lorsqu'un produit se multiplie par le meilleur emploi que nous faisons de nos terres, de nos capitaux, et de notre industrie, il y a plus d'utilité (soit de *richesse naturelle*) produite, et en même temps la production de la *richesse sociale* semble être moindre, puisque la valeur échangeable du produit diminue. La *richesse sociale* ne suit donc pas la même marche que la *richesse naturelle*: de là les difficultés où se sont perdus Lauderdale et bien d'autres, et les contradictions apparentes que M. Ricardo me reproche.

Je m'estimerai d'autant plus heureux de le satisfaire, que les mêmes doutes sont nés dans l'esprit d'un homme qui me tient de près par le sang et par l'amitié, et qui les a consignés dans un écrit publié récemment (a); la même réponse servira pour tous deux, non sans quelque avantage peut-être pour les progrès de la science.

Pour se former une idée juste des choses, je pense que le mot *politique* est une science bien nommée, puisque ce mot, d'après son étymologie, peut être traduit par cette expression : *Lois relatives aux richesses sociales*.

(a) *Principales causes de la richesse des peuples et des particuliers*, par Louis Say, négociant de Nantes; broché de 178 pages. Paris, Deterville, libraire, rue Hautefeuille.

qu'il faut se représenter la nature entière, les capitaux accumulés par l'homme, les facultés industrielles de l'homme, comme le grand fonds où se forment, et duquel naissent toutes les utilités, toutes les richesses naturelles et sociales qui servent à satisfaire plus ou moins complètement à tous les besoins, à tous les goûts des hommes.

Les portions de ce fonds qui n'ont pas besoin d'être sollicitées, le soleil, par exemple, qui nous fournit une lumière et une chaleur si nécessaires au développement des êtres organisés, sont des fonds productifs appartenant à chacun de nous d'une valeur infinie, pour ce qui est de l'utilité qu'on en tire, puisque cette utilité est infinie, inépuisable.

D'autres fonds, tels, par exemple, qu'un capital productif, n'appartiennent pas à tout le monde. Ils ne peuvent faire leur office que parce qu'ils sont des propriétés : l'Économie politique en assigne les motifs. Leur valeur peut être assimilée à la valeur des fonds naturels, en ce qu'elle est proportionnée à la quantité d'utilité qui peut en naître. Ainsi un fonds capital, territorial et industriel duquel sont sortis cinquante boisseaux de froment, vaudrait dix fois autant relativement à cette espèce de produit, si dans un espace de temps pareil, par un perfectionnement quelconque, on parvenait à en tirer cinq cents.

Il reste à connaître quels sont ceux qui profitent de cette augmentation, ceux qui sont plus riches, non-seulement en richesses naturelles, mais en richesses



sociales, en valeurs échangeables, de tout cet accroissement d'utilité produite.

Si par des causes dont la discussion est étrangère à l'objet de notre spéculation présente, la valeur échangeable de chaque boisseau de blé se soutient, malgré l'augmentation survenue dans la quantité de blé produite, alors l'augmentation de richesse produite est entièrement au profit des producteurs; c'est-à-dire, des propriétaires du fonds capital, du fonds territorial, et du fonds industriel, dont il est sorti cinq cents boisseaux au lieu de cinquante. Le revenu provenant de ces portions de fonds décuplé.

Si, comme il arrive plus fréquemment, la valeur échangeable de chaque boisseau de blé a baissé en raison de la plus grande quantité qui en a été produite, le profit obtenu est bien toujours dans la proportion de cinq cents à cinquante; mais ce profit est fait par la classe des consommateurs, lesquels sont aussi riches de ce qu'ils payent de moins, que les producteurs l'auraient été de ce qu'ils auraient vendu de plus. Leur revenu n'a pas décuplé, parce qu'ils ne l'emploient pas tout entier en froment; mais la portion de revenu qu'ils avaient coutume d'employer en froment, a décuplé; et toutes ces portions de revenu ainsi décuplées, se monteraient, si elles étaient réunies, à une somme égale à la valeur décuplée du produit, en supposant qu'il n'eût pas baissé de prix. Dans les deux cas, la société a donc joui d'une augmentation de valeurs comme d'une augmentation d'utilité. J.-B. S.

## CHAPITRE XXI.

DES EFFETS DE L'ACCUMULATION SUR LES PROFITS  
ET SUR L'INTÉRÊT DES CAPITAUX.

D'APRÈS la manière dont nous avons considéré les profits des capitaux, il semblerait qu'aucune accumulation de capital ne peut faire baisser les profits d'une manière permanente, à moins qu'il n'y ait quelque cause, également permanente, qui détermine la hausse des salaires. Si les fonds pour le paiement du travail étaient doublés, triplés ou quadruplés, il ne serait pas difficile de se procurer bientôt la quantité de bras nécessaires pour l'emploi de ces fonds; mais en raison de la difficulté croissante d'augmenter constamment la quantité de subsistances, une même valeur de capital ne pourrait probablement pas faire subsister la même quantité d'ouvriers. S'il était possible d'augmenter continuellement, et avec la même facilité, les objets nécessaires

à l'ouvrier, il ne pourrait y avoir de changement dans le taux des profits et des salaires, quel que fût le montant du capital accumulé. Cependant, Adam Smith attribue toujours la baisse des profits à l'accumulation des capitaux et à la concurrence qui en est la suite, sans jamais faire attention à la difficulté croissante d'obtenir des subsistances pour le nombre croissant d'ouvriers que le capital additionnel emploie. « L'accroissement des capitaux, dit-il, qui fait hausser les salaires, tend à abaisser les profits. Quand les capitaux de beaucoup de riches commerçans sont versés dans un même genre de commerce, leur concurrence mutuelle tend naturellement à en faire baisser les profits; et quand les capitaux se sont pareillement grossis dans tous les différens commerces établis dans la société, la même concurrence doit produire le même effet dans tous. »

Adam Smith parle ici d'une hausse des salaires, mais c'est d'une hausse momentanée, provenant de l'accroissement des fonds avant qu'il y ait accroissement de popula-

tion; et il paraît ne pas s'être aperçu qu'à mesure que le capital grossit, l'ouvrage que ce capital doit faire exécuter augmente dans la même proportion. Cependant M. Say a prouvé de la manière la plus satisfaisante, qu'il n'y a point de capital, quelque considérable qu'il soit, qui ne puisse être employé dans un pays, parce que la demande des produits n'est bornée que par la production. Personne ne produit que dans l'intention de consommer ou de vendre la chose produite, et on ne vend jamais que pour acheter quelque autre produit qui puisse être d'une utilité immédiate, ou qui puisse contribuer à la production à venir. Le producteur devient donc consommateur de ses propres produits, ou acheteur et consommateur des produits de quelque autre personne. Il n'est pas présumable qu'il reste long-temps mal informé sur ce qu'il lui est plus avantageux de produire pour atteindre le but qu'il se propose, c'est-à-dire, pour acquérir d'autres produits. Il n'est donc pas vraisemblable qu'il continue à produire des

choses pour lesquelles il n'y aurait pas de demande (\*).

Il ne saurait donc y avoir dans un pays de capital accumulé, quel qu'en soit le montant, qui ne puisse être employé productivement, jusqu'à ce que les salaires haussent tellement par l'effet du renchérissement des choses de nécessité, qu'il ne reste plus qu'une part très-faible pour les profits du capital, et que, par là, il n'y ait plus de motif pour accumuler (\*\*). Pendant que les

(\*) Adam Smith cite la Hollande comme un exemple de la baisse des profits provenant de l'accumulation des capitaux, et de la surabondance de capital affecté à chaque emploi. « Le gouvernement hollandais emprunte à deux pour cent, et les particuliers qui ont bon crédit, à trois pour cent. » Mais il aurait fallu considérer que la Hollande est obligée d'importer presque tout le blé qu'elle consomme, et qu'en mettant de forts impôts sur les objets nécessaires à l'ouvrier, elle augmente encore les salaires du travail. Ces faits expliquent assez le taux peu élevé des profits et de l'intérêt de l'argent en Hollande.

(\*\*) L'expression suivante est-elle tout-à-fait d'accord avec le principe posé par M. Say? « Plus les

profits des capitaux sont élevés, les particuliers auront un motif pour accumuler. Tant qu'un individu éprouve le désir d'une

« capitaux disponibles sont abondants en proportion de  
 « l'étendue des emplois, et plus on voit baisser l'inté-  
 « rêt des capitaux prêtés. » *Livre II, Chap. 8.* Si des  
 capitaux, quelque considérables qu'ils soient, peuvent  
 toujours trouver de l'emploi dans un pays, comment  
 peut-on dire qu'ils sont abondants, comparés avec  
 l'étendue de l'emploi qu'ils peuvent trouver ?

(Notes de l'Auteur.)

M. Ricardo tire ici une conséquence parfaitement juste du principe établi dans mon *Traité d'Économie politique*, et il explique, d'une manière qui me paraît très-satisfaisante, la baisse des profits-capitaux, ou intérêts, à mesure que les capitaux s'accroissent, quoique les emplois se multiplient avec les capitaux. Il est également certain que j'ai eu tort de dire que les capitaux peuvent être plus ou moins abondants par rapport à l'étendue des emplois, ayant prouvé ailleurs que les emplois se multiplient en proportion de l'abondance des capitaux. Les seuls cas où l'observation que j'ai faite après Smith, pourrait être réelle, seraient ceux où la production est rendue si désavantageuse, soit en raison des impôts, ou par toute autre cause, qu'aucun produit ne vaudrait les sacrifices qu'il faudrait faire pour l'obtenir. Il y a bien certainement des produits qui ne

jouissance qu'il aura besoin de rien de mieux établi que la demande sera de la quantité des ouvriers est nouvelle valeur dernière analyse, proportion-échange pour pas de les payer.

Il nait 10,000 l. dans un seul cas, et celui-là n'est assés déjà 100,000, dans lequel l'accumulation rerait pas dans la compagnie du bas prix des sa dépense de peut amener une baisse des d'une manière vive lorsque les fonds desti-cette somme à payer les ouvriers s'accrois-cette même fin. que la population. Dans ce mande s'accroîtront seront forts et les profits des objets divers. Il renonçait à l'usage il est probable qu'il ne songeait qu'à accu-à des constructions, produit une quantité tout autre objet d'agrément il ne pourrait pas 10,000 l. d'une manière immédiate. De ces sommera plus de subsistance serait ainsi limité, billement et de matières avoir un engorge-

---

ment il se pour-se font pas, par la raison que leur pour une quan-inférieur aux frais de leur production, ni profits supposer ce cas pour un si grand nombre. nouveau capi-que le nombre des emplois de capitaux n cesserait industrielles en soient considérablement.

de produire. Cette concession œuvre de  
opposition avec le principe toujours une  
un pays tel que l'Angleterre  
il est difficile de supposer  
avoir de motif qui en demandant le produit  
sans à consacrer tout leur industrie excède ce  
travail à la production exclusive faut bien qu'on  
de première nécessité. l'échanger contre

Quand des commerçans  
taux dans le commerce étranger, et la valeur de  
port, c'est toujours par chance du travail pro-  
nécessité. Ils ne le font, qu'indifféremment. La  
profits, dans ce commerce, et de quincaillerie-  
au-dessus de ceux du commerce du marché intérieur.

Adam Smith a observé qu'il faut échanger contre  
« le besoin de nourriture, la demande dans le pays.  
» individu, limité par la quantité de l'exportation que ce  
» l'estomac de l'homme peut supporter, une valeur suffisante pour  
» choses commodément, la dépense qu'il en coûte pour  
» ration et d'entretien. Smith en concluait que nous sommes  
» l'habillement, et de produire un excédant de blé,  
» ment, paraît que nous sommes en état de produire un excédant de blé,  
» limite certaine, et que la production ne saurait l'être d'une autre  
» sairement, et pendant toujours le choix de l'emploi  
» qui peut être fait du capital, et par conséquent, il ne peut  
pendant un temps un peu durable, un



On n'achète les produits qu'avec des produits, et le né-  
 gocière n'est que l'agent au  
 moyen duquel l'échange s'effectue. Il peut  
 être produit une trop grande quantité d'une  
 certaine denrée, et il peut en résulter une  
 surabondance telle dans le marché, qu'on  
 ne puisse en retirer ce qu'elle a coûté; mais  
 elle ne saura avoir lieu pour toutes les  
 denrées. La demande de blé est bornée par  
 le nombre de bouches qui doivent le man-  
 ger; celle des souliers et des habits, par le  
 nombre des personnes qui doivent les por-  
 ter; mais quoiqu'il y ait une société, ou partie  
 d'une société, puisse avoir autant de blé et  
 autant de chapeaux, et de souliers qu'elle  
 peut ou qu'elle veut en consommer, on ne  
 saurait en dire autant de tout produit de la

---

excédant d'un produit quelconque; car, si cela était,  
 il tomberait au-dessous de son prix naturel, et le  
 capital passerait à un autre emploi plus lucratif. Il n'y  
 a pas d'écrivain qui ait montré une manière plus  
 satisfaisante et plus habile que le docteur Smith, la  
 tendance qu'ont les capitaux de chercher des emplois  
 dans lesquels les produits ne suffisent pas à payer tous  
 les frais de production et de transport, en y joignant  
 les profits ordinaires. (Note de l'Auteur.)

nature ou de l'art. Bien des personnes con-  
sommeraient plus de vin, elles avaient  
le moyen de s'en procurer. autres, ayant  
assez de vin pour leur consommation,  
voudraient augmenter la quantité de leurs  
meubles, ou en avoir de plus beaux. D'au-  
tres pourraient vouloir embellir leurs biens  
de campagne, ou donner plus d'étendue à  
leurs maisons. Le désir de faire cela en tout  
ou en partie, est inné dans l'homme ; il ne  
faut qu'en avoir les moyens ; et rien ne peut  
les fournir que l'accroissement de produc-  
tion. Avec des subsistances et des choses  
de première nécessité à ma disposition, je  
ne manquerai pas longtemps d'ouvriers,  
dont le travail puisse me procurer les objets  
qui pourront m'être plus utiles ou plus dési-  
rables.

La baisse ou la hausse des profits que cet  
accroissement de production et la demande  
qui en est la suite, pourront occasionner,  
dépend uniquement de la hausse des salaires ;  
et la hausse des salaires, excepté pendant  
un temps limité, tient à la facilité de pro-  
duire les subsistances et les choses néces-

saires à l'ouvrage. J'ai dit, pendant un temps limité, car il n'y a rien de mieux établi que le principe, que la quantité des ouvriers est toujours, en dernière analyse, proportionnée aux moyens de les payer.

Il n'y a qu'un seul cas, et celui-là n'est que temporaire, dans lequel l'accumulation du capital, accompagnée du bas prix des subsistances, peut amener une baisse des profits; cela arrive lorsque les fonds destinés à faire subsister les ouvriers s'accroissent plus vite que la population. Dans ce cas, les salaires seront forts et les profits faibles. Si tout le monde renonçait à l'usage des objets de luxe, et ne songeait qu'à accumuler, il pourrait être produit une quantité d'objets de nécessité, dont il ne pourrait pas y avoir de consommation immédiate. De ces produits, dont le nombre serait ainsi limité, il pourrait sans doute y avoir un engorgement général, et par conséquent il se pourrait qu'il n'y eût ni demande pour une quantité additionnelle de ces articles, ni profits à espérer par l'emploi d'un nouveau capital. Si on cessait de consommer, on cesserait

de produire. Cette concession n'est pas en opposition avec le principe général. Dans un pays tel que l'Angleterre, par exemple, il est difficile de supposer qu'il puisse y avoir de motif qui en détermine les habitans à consacrer tout leur capital et leur travail à la production exclusive des choses de première nécessité.

Quand des commerçans placent leurs capitaux dans le commerce étranger ou de transport, c'est toujours par choix, et jamais par nécessité. Ils ne le font, que parce que leurs profits, dans ce commerce, sont un peu au-dessus de ceux du commerce intérieur.

Adam Smith a observé, avec raison, que  
« le besoin de nourriture était, dans chaque  
» individu, limité par la capacité bornée de  
» l'estomac de l'homme; mais le désir des  
» choses commodés ou des objets de déco-  
» ration et d'ornement pour les édifices,  
» l'habillement, les équipages, ou l'ameuble-  
» ment, paraît n'avoir point de bornes ou de  
» limite certaine. La nature a donc néces-  
» sairement limité la somme des capitaux  
» qui peut, à une époque quelconque, être

» employée avec profit à l'agriculture ; mais  
 » elle n'a point posé des limites à la somme  
 » de capital qui peut être consacrée à nous  
 » procurer les *choses commodes pour la vie* ,  
 » *et propres à l'embellir.* » Nous procurer ces  
 jouissances dans la plus grande abondance ,  
 voilà le but que nous nous proposons, et  
 c'est uniquement parce que le commerce  
 étranger, ou celui de transport, parvient  
 mieux à ce but que les commerçans l'en-  
 treprennent de préférence à la fabrication  
 des objets désirés ou de ceux qui peuvent  
 les remplacer dans le pays même. Si, cepen-  
 dant, des circonstances particulières nous  
 empêchaient de placer nos capitaux dans le  
 commerce étranger ou dans celui de trans-  
 port, nous serions obligés de les employer,  
 quoique moins avantageusement, chez nous ;  
 et tant qu'il n'y a point de limites au désir  
 de posséder « *des choses commodes, des*  
 » *objets pour l'ornement des édifices, de l'ha-*  
 » *billement, des équipages de l'ameuble-*  
 » *ment,* » il ne saurait y voir d'autres  
 limites aux capitaux qui peuvent être em-  
 ployés pour nous procurer ces objets, que

celles qui bornent notre faculté de fournir à la subsistance des ouvriers, qui doivent les produire.

Adam Smith dit cependant que le commerce de transport n'est point un commerce de choix, mais de nécessité; comme si le capital qui y est versé fût resté dormant sans un pareil emploi; comme si le capital employé au commerce intérieur pouvait regorger s'il n'était restreint à une somme limitée. « Quand la masse des capitaux d'un » pays, dit-il, est parvenue à un tel degré » d'accroissement, *qu'elle ne peut être toute » employée à fournir à la consommation de » ce pays, et à faire valoir son travail pro- » ductif*, alors le surplus de cette masse se » décharge naturellement dans le commerce » de transport, et est employé à rendre le » même service à des pays étrangers.

» On achète, avec une partie du produit » superflu de l'industrie de la Grande-Bre- » tagne, environ quatre-vingt-seize mille » muids de tabac dans la Virginie et le Mary- » land. Or, la demande de la Grande-Bre- » tagne n'en exige peut-être pas plus de

» quatorze millions. Ainsi, si les quatre-vingt-  
» deux mille restant ne pouvaient être ex-  
» portés et échangés contre quelque chose  
» plus en demande dans le pays, l'importa-  
» tion de ce restant cesserait aussitôt, et,  
» avec elle, le travail productif de tous ceux  
» des habitans de la Grande-Bretagne qui  
» sont maintenant employés à préparer les  
» marchandises avec lesquelles ces quatre-  
» vingt-deux millions de muids sont achetés tous  
» les ans. » Mais cette portion du travail  
productif de la Grande-Bretagne ne pour-  
rait-elle pas être employée à préparer des  
marchandises d'une différente espèce, avec  
lesquelles on aurait la faculté d'acheter  
quelque chose qui serait plus en demande  
dans le pays? Et quand même cela serait  
impossible, ne pourrait-on pas, quoique  
avec moins d'avantage, employer ce travail  
productif à fabriquer les articles demandés  
dans le pays, ou du moins à en fournir d'au-  
tres qui pussent les remplacer? Si nous  
avons besoin de velours, ne pourrait-on pas  
essayer d'en faire; et si nous ne pouvions  
pas y réussir, ne serait-il pas possible de

fabriquer plus de drap, ou quelque autre objet qui serait à notre convenance ?

Nous fabriquons des marchandises, et avec ces marchandises nous en achetons d'autres dans l'étranger, que nous pouvons nous y procurer à meilleur compte que si nous les fabriquions chez nous. Qu'on nous prive de ce commerce, et à l'instant nous fabriquerons de nouveau ces articles pour notre usage. Mais cette opinion, d'Adam Smith, est en contradiction avec toute sa doctrine générale sur cette matière. « Si un pays étranger peut » nous fournir une marchandise à meilleur » marché que nous ne sommes en état de » l'établir nous-mêmes, il vaut bien mieux » que nous la lui achetions avec quelque » partie du produit de notre propre indus- » trie, employée dans le genre dans lequel » nous avons quelque avantage. *L'industrie » générale du pays étant toujours en propor- » tion du capital qui la met en œuvre, elle » ne sera pas diminuée pour cela ;.... seule- » ment ce sera à elle à chercher la manière » dont elle peut être employée à son plus » grand avantage. »*



Et dans un autre endroit : « Par consé-  
» quent, ceux qui peuvent disposer d'une  
» plus grande quantité de vivres qu'ils ne  
» peuvent en consommer, sont toujours  
» prêts à donner ce surplus, ou, ce qui  
» revient au même, sa valeur, en échange  
» d'un autre genre de jouissances. Tout ce  
» qui reste après avoir satisfait les désirs  
» limités est destiné pour flatter ces désirs  
» que rien ne saurait satisfaire, et qui parais-  
» sent tout-à-fait insatiables. Les pauvres,  
» pour avoir de la nourriture, travaillent à  
» satisfaire les fantaisies des riches ; et pour  
» être plus sûrs d'obtenir cette nourriture,  
» ils enchérissent l'un sur l'autre à qui tra-  
» vaillera à meilleur marché, et à qui met-  
» tra plus de perfection à son ouvrage. Le  
» nombre des ouvriers s'accroît avec la plus  
» grande abondance de vivres, ou par les  
» améliorations croissantes dans la culture  
» des terres ; et comme la nature de leurs  
» occupations est susceptible de la plus  
» grande division de travail, la quantité de  
» matières qu'ils peuvent consommer aug-  
» mente dans une proportion beaucoup plus

» forte que le nombre de travailleurs. De là  
 » naît une demande de toutes sortes de  
 » matières que l'industrie des hommes peut  
 » employer pour objets d'utilité ou d'orne-  
 » ment dans les édifices, l'habillement, les  
 » équipages ou l'ameublement, des sub-  
 » stances fossiles et des minéraux renfermés  
 » dans le sein de la terre, et des pierres et  
 » métaux précieux. »

Adam Smith a observé, avec raison, qu'il  
 est extrêmement difficile de fixer le taux  
 des profits des capitaux. « Le profit est si  
 » sujet à des variations, dit-il, que même  
 » dans un commerce particulier, et à plus  
 » forte raison dans les différentes branches  
 » de commerce en général, il serait diffi-  
 » cile d'en déterminer le terme moyen.....  
 » Et quant à prétendre juger avec une cer-  
 » taine précision de ce qu'il peut avoir été  
 » anciennement, ou à des époques reculées,  
 » c'est ce qui doit être absolument impos-  
 » sible. » Cependant, puisqu'il est évident  
 qu'on paye cher la faculté de se servir de  
 l'argent, toutes les fois que par son moyen  
 on peut gagner beaucoup, il croit que « le

» taux ordinaire de l'intérêt sur la place peut  
» nous conduire à nous former quelque idée  
» du taux des profits, et que l'histoire des  
» progrès de l'intérêt peut nous donner celle  
» du progrès des profits. » Certes, si le taux  
de l'intérêt sur la place pouvait être connu  
avec précision pendant une époque un peu  
considérable, il pourrait nous fournir une  
mesure assez exacte pour estimer le progrès  
des profits.

Mais dans tous les pays, par suite de  
fausses notions en économie politique, les  
gouvernemens sont intervenus pour empê-  
cher qu'il ne s'établît un taux d'intérêt sur  
la place d'une manière libre et équitable,  
en imposant de grosses et excessives amen-  
des sur tous ceux qui prendraient un intérêt  
au-dessus de celui fixé par la loi. On élude  
probablement partout de semblables lois ;  
mais l'histoire nous apprend peu de choses  
à ce sujet, et les écrivains nous indiquent  
plutôt l'intérêt fixé par les lois que son taux  
courant.

Pendant la dernière guerre, les billets de  
l'échiquier et de la marine, en Angleterre,

ont éprouvé une perte telle qu'en les achetant, on a pu retirer 7 et pour 100, ou même un plus fort intérêt de son argent. Le gouvernement a négocié des emprunts à un intérêt au-dessus de 6 pour 100, et des particuliers se sont souvent vus forcés à payer, par des voies indirectes, plus de 10 pour 100 pour l'intérêt de l'argent, et cependant, pendant tout ce temps, l'intérêt légal était toujours au taux de 5 pour 100. Il y a donc fort peu de fonds à faire sur ce que les historiens peuvent dire de l'intérêt fixe et légal, puisque nous voyons jusqu'à quel point il peut être différent du taux courant. Adam Smith nous apprend que, depuis la trente-septième année du règne de Henri VIII jusqu'à la vingtième année de Jacques I<sup>er</sup>, le taux légal de l'intérêt demeura à 10 pour 100. Peu de temps après la restauration, il fut réduit à 6 pour 100; et, par le statut de la douzième année de la reine Anne, à 5 pour 100. Il croit que l'intérêt légal a suivi, et non précédé, le taux courant de l'intérêt. Avant la guerre d'Amérique, le gouvernement anglais empruntait à 3 pour 100, et

dans la capitale, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits du royaume, les gens qui avaient bon crédit empruntaient à  $3\frac{1}{2}$ , 4 et  $4\frac{1}{2}$  pour 100.

Le taux de l'intérêt, quoiqu'il soit en dernière analyse, et d'une manière stable, déterminé par le taux des profits, est cependant sujet à éprouver des variations temporaires par d'autres causes. A la suite de chaque fluctuation dans la quantité et la valeur de l'argent, le prix des denrées doit naturellement varier. Il varie encore, ainsi que nous l'avons déjà fait voir, par le changement dans la proportion entre l'offre et la demande, quoique la production ne soit ni plus ni moins aisée. Quand le prix courant des marchandises baisse par l'effet d'un approvisionnement abondant, d'une moindre demande ou d'une hausse dans la valeur de l'argent, un manufacturier garde en magasin une quantité extraordinaire de marchandises prêtes pour la vente, plutôt que de les livrer à vil prix. Et pour faire face à ses engagements, pour le paiement desquels il comptait auparavant sur la vente de ses articles, il est obligé

d'emprunter à crédit, et souvent à un taux plus élevé d'intérêt. Cela, cependant, n'a qu'une courte durée; car, si l'espoir du manufacturier est fondé, et le prix courant de ses marchandises monte; ou il s'aperçoit que la diminution de la demande est permanente, et alors il ne cherche plus à résister à la direction que le commerce a prise; les prix baissent, et l'argent ainsi que l'intérêt reprennent leur ancien taux. Si, par la découverte d'une nouvelle mine, par l'abus des banques ou par toute autre cause, la quantité de la monnaie augmente considérablement, son effet définitif est d'élever le prix des choses en proportion de l'accroissement de la monnaie; mais il y a probablement toujours un intervalle pendant lequel le taux de l'intérêt subit quelque variation.

Le prix des fonds publics n'est pas un indice certain pour estimer le taux de l'intérêt. En temps de guerre, le marché est si surchargé de rentes sur l'État, par suite des emprunts continuels que fait le gouvernement, qu'avant que le prix de la rente ait

eu le temps de s'établir à son juste niveau, une nouvelle opération financière dans les fonds survient, ou ils sont affectés par les événemens politiques qu'on prévoit. En temps de paix, au contraire, l'opération du fonds d'amortissement, la répugnance qu'éprouve une certaine classe de gens, de donner un emploi à leurs fonds autre que celui auquel ils sont habitués, qu'ils regardent comme très-sûr, et dans lequel les dividendes leur sont payés avec la plus grande régularité; toutes ces causes font monter les rentes sur l'État, et abaissent par conséquent le taux de l'intérêt sur ces effets au-dessous du prix courant sur la place. Il faut observer encore que le gouvernement paye des intérêts différens, selon les garanties différentes de ses rentes. Pendant que le capital placé dans les 5 pour 100 se vend 9 l. st., un billet de l'échiquier de 100 liv. vaudra quelquefois 100 l. 5 sh., quoiqu'il ne porte que 4 l. 11 sh. 3 d. d'intérêt annuel. L'un de ces effets rapporte à l'acheteur, aux prix mentionnés, un intérêt de  $5\frac{1}{4}$  pour 100; l'autre ne rapporte que  $4\frac{1}{4}$ . Les banquiers ont besoin

d'une certaine quantité de ces billets d'échiquier, comme offrant un placement sûr et négociable. Si leur quantité dépassait de beaucoup cette demande, ils se trouveraient aussi bas que les 5 pour 100. La rente à 3 pour 100 par an aura toujours, comparativement, un prix plus haut que celle à 5 pour 100 ; car le principal de l'une comme de l'autre ne peut être remboursé qu'au pair, c'est-à-dire, en donnant 100 l. st. en argent pour 100 l. st. de capital en rentes. Le prix courant de l'intérêt sur la place peut tomber à 4 pour 100, et, dans ce cas, le gouvernement rembourserait au possesseur des 5 pour 100 son capital au pair, à moins qu'il ne consentît à recevoir 4 pour cent, ou un intérêt au-dessous de 5 pour 100. Le gouvernement ne retirerait aucun avantage de rembourser ainsi le possesseur des 3 pour 100, tant que le taux courant de l'intérêt ne serait pas descendu au-dessous de 3 pour 100 par an.

Pour payer les intérêts de la dette nationale, l'on retire quatre fois par an, et pendant peu de jours, de grandes sommes de monnaie de la circulation. Ces demandes de



monnaie n'est que temporaires, ont rarement de l'effet sur les prix; elles sont, en général, remises moyennant le paiement d'un taux plus élevé d'intérêt (\*).

---

(\*) « Toute espèce d'emprunt public, dit M. Say (a), a l'inconvénient de retirer des usages productifs, des capitaux ou des portions de capitaux, pour les dévouer à la consommation; et de plus, quand ils ont lieu dans un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. Qui voudrait prêter à cinq pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de sept à huit pour cent? Le genre de revenu qui se nomme profits des capitaux, s'élève alors aux dépens du consommateur. La consommation se réduit par le renchérissement des produits; et les autres services productifs sont moins demandés, moins bien récompensés; la société, les capitalistes exceptés, souffre de cet état de choses. » A la question « qui voudrait prêter à cinq pour cent par an à l'agriculture, aux fabriques, au commerce, lorsqu'on trouve un emprunteur toujours prêt à payer un intérêt de sept à huit pour cent? » Je réponds: tout homme prudent et sensé. Parce que le taux de l'intérêt est à sept ou huit pour cent

(a) *Écon. polit.*, Liv. III, Ch. 9.

là où le prêteur court un risque extraordinaire, y a-t-il une raison pour qu'il soit aussi haut que dans les endroits où les prêteurs sont à l'abri de pareils risques? M. Say convient que le taux de l'intérêt tient à celui des profits; mais il ne s'ensuit pas que le taux des profits dépende du taux de l'intérêt; l'un est la cause, l'autre l'effet, et il est impossible que des circonstances quelconques puissent les faire changer de place.

(No. de l'Autour.)



## CHAPITRE XXII.

DES PRIMES D'EXPORTATION, ET DES  
PROHIBITIONS D'IMPORTATION.

UNE prime accordée à l'exportation de blé tend à faire baisser son prix pour le consommateur étranger, mais n'a point d'effet permanent sur son prix dans les marchés de l'intérieur.

Supposons que pour retirer des capitaux les profits ordinaires, il soit nécessaire que le blé se vende en Angleterre 4 l. st. le muid; dans ce cas, il ne pourrait être exporté dans les pays étrangers où il ne se vendrait que 3 l. 15 sh. le muid. Mais si l'on donnait 10 sh. par muid de prime d'exportation, on pourrait le vendre, dans le marché étranger, 3 l. 10 sh.; et par conséquent il en résulterait le même profit pour le cultivateur de blé, soit qu'il le vendit 3 l. 10 sh. dans le marché étranger, ou 4 l. dans le pays même.

Une prime qui ferait donc baisser le prix

du blé anglais, dans un pays étranger, au-dessous de ce qu'y coûte la production du blé, aurait naturellement l'effet d'augmenter la demande de blé anglais, en diminuant celle du blé du crû du pays. Ce surcroît de demande de blé anglais ne saurait manquer d'en faire hausser le prix en Angleterre, et, pendant cette époque, l'empêcherait aussi de baisser autant de prix dans le marché étranger, que la prime tend à le faire. Mais les causes qui pourraient agir de la sorte sur le prix courant du blé en Angleterre, n'auraient pas le moindre effet sur son prix naturel, ou sur les frais réels de production. Pour récolter du blé, il n'y aurait besoin ni de plus de bras ni de plus de fonds, et par conséquent, si les profits du capital du fermier n'étaient auparavant qu'en égalité avec ceux des capitans des autres commerçans, après la hausse des prix ils les surpasseraient considérablement. En grossissant les profits du capital du fermier, la prime agira comme un encouragement à l'agriculture, et le capital employé

en manufacture en sera retiré pour être employé sur les terres jusqu'à ce que l'accroissement de demande pour le marché étranger ait été rempli. Quand cela sera arrivé, le prix du blé tombera de nouveau, dans le marché de l'intérieur, à son prix naturel et forcé, et les profits reviendront à leur niveau accoutumé. L'approvisionnement plus abondant de grain, agissant de même dans le marché étranger, fera aussi baisser le prix du grain dans le pays où il est exporté, et, par là, les profits du négociant qui l'exporte se trouveront réduits au taux le plus bas auquel il puisse faire ce commerce.

L'effet d'une prime d'exportation sur le blé n'est donc, en dernier résultat, ni d'en élever ni d'en abaisser le prix dans le marché intérieur, mais bien de faire baisser le prix du blé, pour le consommateur étranger, de tout le montant de la prime dans le cas où le prix du blé n'aurait pas été à plus bas prix dans le marché étranger que dans celui de l'intérieur; et dans une pro-

portion moindre dans le cas où le prix dans l'intérieur aurait été plus élevé que celui du marché étranger.

Un écrivain, en traitant dans le cinquième volume de *la Revue d'Édimbourg*, des primes pour l'exportation du blé, a très-clairement fait voir quels en étaient les effets sur la demande de l'étranger et de l'intérieur. Il a aussi observé avec raison, que ces primes ne pouvaient manquer d'encourager l'agriculture du pays qui exporte; mais il paraît imbu de la même erreur qui a égaré le docteur Smith, et, je crois, la plupart des autres auteurs qui ont traité de cette matière. Il suppose que, parce que c'est le prix du blé qui règle, en dernier résultat, les salaires, c'est aussi ce même prix qui doit régler celui de toutes les autres choses. Il dit que la prime, « en augmentant » les profits du fermier, servira d'encouragement à l'agriculture; en faisant monter » le prix du blé pour les consommateurs » nationaux, elle diminuera pendant ce » temps leurs facultés d'acheter cet objet » de première nécessité, et réduira ainsi leur

» richesse réelle. Il est cependant évident  
 » que ce dernier effet ne peut être que tem-  
 » poraire ; car les salaires des consomma-  
 » teurs industriels ayant été auparavant  
 » réglés par la concurrence, ce même prin-  
 » cipe les accommodera encore d'après le  
 » même taux, en faisant hausser le prix en  
 » argent du travail, et, par ce moyen, celui  
 » des autres denrées jusqu'au niveau du prix  
 » en argent du blé. La prime d'exportation  
 » fera donc, en dernier résultat, hausser le  
 » prix en argent du blé dans le marché du  
 » pays, non pas directement, mais au moyen  
 » de l'accroissement de demande dans le  
 » marché étranger, et le renchérissement  
 » qui s'ensuit du prix réel dans le pays ;  
 » et cette hausse du prix en argent, quand  
 » une fois elle s'est étendue aux autres  
 » denrées, deviendra par conséquent perma-  
 » nente. »

Si j'ai cependant réussi à faire voir que ce n'est point le surhaussement des salaires en argent qui fait monter le prix des produits, mais qu'un tel surhaussement affecte toujours les profits, il doit s'ensuivre que le

prix des produits ne monterait pas par l'effet de la prime.

Mais une hausse temporaire dans le prix du blé, occasionnée par une plus forte demande de l'étranger, ne produirait aucun effet sur le prix en argent des salaires. Le renchérissement du blé est causé par une concurrence de demande pour cet article, dont l'approvisionnement était auparavant exclusivement destiné au marché national. Par l'effet de la hausse des profits, il y a plus de capitaux employés dans l'agriculture, et l'on obtient par là un surcroît d'approvisionnement; mais tant qu'il n'est pas obtenu, le haut prix en est absolument nécessaire pour accommoder la consommation à l'approvisionnement, ce que la hausse des salaires empêcherait. Le renchérissement du blé est la suite de sa rareté, et c'est ce qui en fait diminuer la demande par les acheteurs nationaux. Si les salaires montaient, la concurrence augmenterait, et un nouveau surhaussement du prix du blé deviendrait nécessaire.

Dans cet exposé des effets des primes



d'exportation, nous n'avons point supposé d'événement qui pût hausser le prix naturel du blé, lequel règle, en dernière analyse, son prix courant; car nous n'avons point supposé qu'il fallût un surcroît de travail pour forcer la terre à donner une quantité déterminée de produits, et il n'y a que cela qui puisse faire monter le prix naturel. Si le prix naturel du drap était de 20 sh. par verge, une grande augmentation de demande du dehors pourrait en faire monter le prix à 25 sh., ou au-delà; mais les profits que ferait alors le fabricant de drap ne manqueraient pas d'attirer les capitaux vers cette fabrication; et quoiqu'elle pût doubler, tripler ou quadrupler, elle finirait par être satisfaite; et le drap baisserait de nouveau à son prix naturel, de 20 sh. Il en arriverait autant pour ce qui concerne l'approvisionnement du blé. Quoique nous en exportions deux, trois ou huit cent mille muids par an, il finirait par être produit à son prix naturel, lequel ne varie jamais; à moins qu'une différente quantité de travail ne devienne nécessaire à la production.

Il n'y a peut-être pas, dans tout l'ouvrage justement célèbre d'Adam Smith, de conclusions plus susceptibles d'être contestées que celles qu'on lit dans le chapitre des primes d'exportation. Il parle d'abord du blé comme d'une denrée dont la production ne saurait s'accroître par l'effet d'une prime d'exportation; il suppose invariablement que la prime n'influe que sur la quantité déjà produite, et qu'elle n'encourage point une nouvelle production. « Dans les années d'abon-  
 » dance, dit-il, la gratification, en occa-  
 » sionnant une exportation extraordinaire,  
 » tient nécessairement le prix du blé, dans  
 » le marché intérieur, au-dessus du taux  
 » auquel il descendrait naturellement.....  
 » Quoique la gratification soit souvent sus-  
 » pendue pendant les années de cherté,  
 » cependant la grande exportation qu'elle  
 » occasionne dans les années d'abondance  
 » doit avoir souvent l'effet d'empêcher plus  
 » ou moins que l'abondance d'une année ne  
 » soulage la misère d'une autre. Ainsi, dans  
 » les années de cherté, tout aussi-bien que  
 » dans celles d'abondance, la prime d'expor-

» tation tend, au même, nécessairement, à  
 » faire monter le prix en argent du blé de  
 » quelque chose plus haut qu'il n'aurait été  
 » sans cela dans le marché intérieur (\*). »

(\*) Dans un autre endroit il s'exprime de la manière  
 suivante : « Quelque extension que la prime puisse  
 » occasionner dans le marché étranger, dans une  
 » année quelconque cette extension se fait toujours  
 » entièrement aux dépens du marché intérieur, atten-  
 » du que chaque boisseau de blé que la prime fait ex-  
 » porter, et qui ne l'aurait pas été sans elle, serait  
 » resté dans le marché intérieur, où il aurait aug-  
 » menté d'autant la consommation et fait baisser le  
 » prix de la denrée. Il faut observer que la prime sur  
 » le blé, comme toute autre prime pour l'exportation,  
 » établit sur le peuple deux impôts différens ; le pre-  
 » mier est l'impôt auquel il faut qu'il contribue pour  
 » fournir à la dépense de payer la prime, et le second  
 » est l'impôt qui résulte du prix renchéri de la denrée  
 » dans le marché intérieur ; l'impôt qui, pour cette  
 » espèce particulière de marchandise, se paye par  
 » toute la masse du peuple, toute la masse étant néces-  
 » sairement acheteur de blé. Par conséquent, à l'égard  
 » de cette marchandise en particulier le second im-  
 » pôt est de beaucoup le plus lourd des deux. . . . Par  
 » conséquent, par chaque 5 shellings dont le peuple  
 » contribue au paiement du premier de ces deux im-

Adam Smith paraît avoir senti parfaitement que la justesse de son raisonnement dépendait uniquement de la question de savoir si « l'augmentation du prix en argent » du blé, en rendant sa culture plus profitable au fermier, ne doit pas nécessairement en encourager la production.

» Je répons, dit-il, que ce pourrait arriver si l'effet de la prime étoit de faire monter le prix réel du blé, ou de mettre le fermier en état d'entretenir, avec la même quantité de blé, un plus grand nombre d'ouvriers de la même manière que sont

---

» pôts, il faut qu'il contribue pour 6 livres sterling et 4 shellings. . . . Par conséquent, l'exportation extraordinaire de blé, occasionnée par la prime, non seulement dans chaque année en particulier, resserre le marché et la consommation intérieure de tout ce dont elle étend le marché et la consommation chez l'étranger, mais encore par les entraves à la population et à l'industrie du pays, sa tendance, en dernier résultat, est de gêner et de comprimer l'extension graduelle du marché intérieur; et par là, de diminuer à la longue, bien loin de l'augmenter, la consommation totale et le débit du blé. »

( Note de l'Auteur. )

» communément entretenus les autres ou-  
 » vriers du voisinage, largement, médiocre-  
 » ment ou peu.

Si l'ouvrier ne consommait que du blé, et s'il n'en recevait que ce qui suffirait strictement pour sa nourriture, il pourrait y avoir quelque raison de supposer que la part de l'ouvrier ne peut en aucun cas être réduite; mais les salaires en argent ne montent pas quelquefois du tout, et jamais ils ne montent à proportion du surhaussement du prix en argent du blé, parce que le blé ne forme qu'une partie de la consommation de l'ouvrier, quoique ce soit la plus importante. Si l'ouvrier dépense la moitié de son salaire en blé, et l'autre moitié en savon, en chandelle, en bois à brûler, en thé, en sucre, en habillement, etc., tous objets que l'on suppose ne pas avoir éprouvé de hausse, il est clair qu'il serait aussi bien payé avec un boisseau et demi de blé, lorsqu'il vaut 16 sh. le boisseau, qu'avec deux boisseaux, dont chacun ne vaudrait que 8 sh., ou avec 24 sh. en argent, qui équivaldraient à 16 sh., qu'il recevait auparavant. Son salaire ne

monterait que de 50 pour 100, tandis que le blé hausserait de 100 pour 100, et par conséquent il y aurait un motif suffisant pour consacrer plus de capitaux à l'agriculture, si les profits des autres commerces continuaient à être les mêmes qu'auparavant.

Mais une telle hausse des salaires engagerait en même temps les manufacturiers à retirer leurs capitaux des manufactures, pour les employer à l'agriculture; car tandis que le fermier augmenterait le prix de ses denrées de 100 pour 100, les salaires de ses ouvriers n'ayant haussé que de 50 pour 100, le manufacturier se verrait aussi dans la nécessité de payer 50 pour 100 de plus à ses ouvriers, n'ayant en même temps aucune compensation, pour ce surcroît de dépense, dans le renchérissement de ses produits. Les capitaux se porteraient donc des manufactures vers l'agriculture, jusqu'à ce que l'approvisionnement de blé le fit de nouveau descendre à 8 s<sup>h</sup>. le boisseau, et fit baisser les salaires à 10 sh. par semaine. Alors le manufacturier obtiendrait les mêmes profits que le fermier, et les capitaux, dans

chaque employé, se trouveraient balancés. Voilà, dans le fait, la manière dont la culture du blé acquiert toujours plus d'étendue, et fournit aux besoins croissans du marché. Les fonds pour l'entretien des ouvriers augmentent, et les salaires haussent. L'état d'aisance de l'ouvrier l'engage à se marier, la population s'accroît, et la demande de blé en élève le prix relativement aux autres choses. Plus de capitaux sont employés profitablement dans l'agriculture, et ils continuent à y affluer tant que l'approvisionnement n'égale pas la demande; car alors le prix baisse de nouveau, et les profits de l'agriculteur et du manufacturier reviennent au même niveau.

Il n'est d'aucune importance pour la question qui nous occupe, que les salaires restent stationnaires après le renchérissement du blé, ou qu'ils montent modérément ou excessivement; car le manufacturier, aussi bien que le fermier, payent des salaires, et ils doivent à cet égard être également affectés par la hausse du prix du blé. Mais leurs profits respectifs sont atteints d'une manière

inégale, puisque le fermier vend ses denrées plus cher, tandis que le manufacturier donne ses produits au même prix qu'auparavant. C'est pourtant l'inégalité des profits qui engage les capitalistes à détourner leurs capitaux d'un emploi à un autre; il y aura par conséquent une plus forte production de blé, et une moindre d'objets manufacturés. Les objets manufacturés ne monteraient pas de prix en raison de la moindre quantité qui en serait fabriquée; car on en obtiendrait un approvisionnement de l'étranger, en échange du blé exporté.

Lorsqu'une prime fait monter le prix du blé, ce prix peut être haut, relativement à celui des autres marchandises, et ne pas l'être. Dans le cas où le prix relatif du blé hausse, il est hors de doute que le fermier fera de plus forts profits, et qu'il y aura un appât pour le déplacement des capitaux, tant que le prix du blé ne tombera pas de nouveau par l'effet d'un approvisionnement abondant. Si la prime ne fait point hausser le prix du blé relativement à celui des autres marchandises, quel tort cela peut-il faire au



consommation nationale, l'inconvénient de payer l'impôt excepté? Si le manufacturier paye son blé plus cher, il en est indemnisé par le plus haut prix auquel il vend ses produits avec lesquels il achète en définitif le blé dont il a besoin.

L'erreur d'Adam Smith provient de la même source que celle de l'auteur de l'article de *la Revue d'Édimbourg*; car ils croient tous deux que « le prix en argent du blé » règle celui de tous les autres produits » nationaux (\*). » « Il détermine, dit Adam » Smith, le prix en argent du travail, qui » doit toujours nécessairement être tel qu'il » mette l'ouvrier en état d'acheter une quan- » tité de blé suffisante pour l'entretien de » sa personne et de sa famille, selon que le » maître qui le met en œuvre se trouve » obligé par l'état progressif, stationnaire » ou décroissant de la société, de lui four- » nir cet entretien abondant, médiocre ou » chétif....

» En déterminant le prix en argent de

---

(\*) C'est aussi l'opinion de M. Say. *Liv. III, Chap. 8.*

» toutes les autres parties de produit brut  
 » de la terre, il détermine celui des matières  
 » de toutes les manufactures. En déterminant  
 » le prix en argent du travail, il détermine  
 » celui de la main-d'œuvre et de toutes les  
 » applications de l'industrie; et en détermi-  
 » nant l'un et l'autre de ces prix, il déter-  
 » mine le prix total de l'ouvrage manufac-  
 » turé. *Il faut donc nécessairement que le prix*  
 » *en argent du travail, et de toute chose qui*  
 » *est le produit de la terre ou du travail,*  
 » *monte ou baisse en proportion du prix en*  
 » *argent du blé.* »

J'ai déjà essayé de réfuter cette opinion  
 d'Adam Smith. En considérant la hausse du  
 prix des choses comme une conséquence  
 nécessaire du renchérissement du blé, il  
 raisonne comme s'il n'existait pas d'autre  
 fonds qui pût fournir à ce surcroît de  
 dépense. Il a entièrement négligé la consi-  
 dération des profits, dont la diminution  
 forme ce fonds sans élever le prix des pro-  
 duits. Si cette opinion du docteur Smith  
 était fondée, les profits ne pourraient jamais  
 tomber réellement, quelle que fût l'accu-

mulation des hôpitaux. Si, lorsque les salaires hausseraient, le fermier pouvait renchérir son blé, et si le marchand de drap, le chapelier, le cordonnier, et tout autre fabricant pouvait également augmenter le prix de sa marchandise à proportion du surhaussement des salaires, le prix de tous les produits de ces différens commerçans pourrait bien hausser, si on l'estimait en argent; mais ils conserveraient néanmoins, les uns par rapport aux autres, le même prix relatif. Chacun de ces fabricans pourrait acheter la même quantité de marchandises aux autres fabricans; et puisque ce sont les marchandises, et non l'argent, qui constituent la richesse, c'est tout ce qu'il y aurait d'important pour eux. Tout le renchérissement des matières premières et des marchandises ne ferait de tort qu'aux seules personnes dont les fonds consisteraient en or ou en argent, ou dont le revenu annuel serait payé dans une quantité fixe de ces métaux, sous la forme de lingots ou de numéraire.

Supposons l'usage des monnaies entièrement abandonné, et tout commerce borné

à des échanges. Je demande si, dans un cas semblable, la valeur échangeable du blé monterait par rapport aux autres produits? Si l'on répond affirmativement, il n'est donc pas vrai que ce soit la valeur du blé qui règle la valeur des autres produits; car, pour pouvoir en régler la valeur, il faudrait que le blé ne changeât pas de valeur relative par rapport à ces produits. Si l'on répond négativement, il faudra alors soutenir que le blé, qu'on le récolte sur un sol fertile ou ingrat, avec beaucoup ou peu de travail, à l'aide de machines ou sans leur secours, s'échangera toujours contre une quantité égale de tous les autres produits.

Je dois cependant avouer que, quoique la teneur générale des doctrines d'Adam Smith se rapporte à l'opinion que je viens de citer, il paraît pourtant, dans le passage suivant de son livre, avoir eu une idée exacte de la nature de la valeur. « La proportion entre la valeur » de l'or et de l'argent, et la valeur des marchandises d'une autre espèce quelconque, » *dépend dans tous les cas, dit-il, de la proportion qu'il y a entre la quantité de travail*

» nécessaire pour amener au marché une  
 » quantité déterminée d'or et d'argent, et celle  
 » qui est nécessaire pour y faire arriver une  
 » quantité déterminée de toute autre sorte de  
 » marchandises. » N'avoue-t-il pas ici plei-  
 nement que, si une quantité de travail plus  
 considérable devient indispensable pour  
 faire arriver au marché une certaine mar-  
 chandise, pendant qu'une autre peut y arri-  
 ver sans augmentation de frais, la première  
 haussera de valeur relative? S'il fallait autant  
 de travail pour porter du drap et de l'or au  
 marché, la valeur relative de chacun de ces  
 objets ne varierait pas; mais s'il fallait plus  
 de travail pour faire arriver au marché du  
 blé ou des souliers, le blé et les souliers ne  
 monteraient-ils pas relativement au drap et  
 à l'or monnayé?

Adam Smith regarde aussi les primes  
 comme ayant l'effet de causer une dégrada-  
 tion dans la valeur de l'argent. « Une dégra-  
 » dation de la valeur de l'argent, dit-il, qui  
 » est l'effet de la fécondité des mines, et qui  
 » se fait sentir également ou presque égale-  
 » ment dans la totalité ou peu s'en faut, du

» monde commerçant, est <sup>ce</sup> très-peu d'im-  
 » portance pour un pays en particulier. La  
 » hausse qui en résulte dans tous les prix en  
 » argent ne rend pas plus riches ceux qui  
 » les reçoivent, mais du moins elle ne les  
 » rend pas plus pauvres. Un service en  
 » argenterie devient réellement à meilleur  
 » marché, mais toutes les autres choses,  
 » généralement, restent exactement comme  
 » elles étaient auparavant, quant à leur  
 » valeur réelle. » Cette observation est ou  
 ne peut pas plus correcte.

« Mais cette dégradation de la valeur de  
 » l'argent, qui, étant le résultat ou de la  
 » situation particulière d'un pays, ou de ses  
 » institutions politiques, n'a lieu que pour  
 » ce pays seulement, entraîne des consé-  
 » quences tout autres; et bien loin qu'elle  
 » tende à rendre personne plus riche, elle  
 » tend à rendre chacun plus pauvre. La  
 » hausse du prix en argent de toutes les  
 » denrées et marchandises, qui, dans ce cas,  
 » est une circonstance particulière à ce pays,  
 » tend à y décourager plus ou moins toute  
 » espèce d'industrie au dedans, et à mettre les

» nations étrangères à portée de fournir  
» presque toutes les diverses sortes de mar-  
» chandises pour moins d'argent que ne le  
» pourraient faire les ouvriers du pays, et,  
» par là, de les supplanter, non-seulement  
» dans les marchés étrangers, mais même  
» dans leur propre marché intérieur. »

J'ai essayé de faire voir ailleurs qu'une dégradation partielle de la valeur de l'argent, capable d'affecter à la fois les produits de l'agriculture et ceux des manufactures, ne peut jamais être permanente. Dire, dans ce sens, que l'argent éprouve une dégradation partielle, c'est comme si l'on disait que tous les produits ont renchéri; mais tant qu'on a la liberté d'acheter avec de l'or et de l'argent dans le marché le moins cher, on les exportera en échange des produits des autres pays qui sont à meilleur marché, et la diminution de la quantité de ces métaux augmentera leur valeur dans l'intérieur; les marchandises reprendront leur niveau ordinaire, et celles qui conviennent aux marchés étrangers seront exportées comme par le passé.

Ce n'est donc pas là, je pense, une raison qu'on puisse alléguer contre les primes.

Si donc la prime faisait hausser le prix du blé comparativement aux autres choses, le fermier y trouverait du profit, et il y aurait plus de terres mises en culture ; mais si la prime ne changeait pas la valeur du blé relativement aux autres choses, dans ce cas, la prime ne pourrait avoir autre inconvénient que celui de son paiement, et cet inconvénient, je suis loin de chercher à en dissimuler les effets ou à en diminuer l'importance.

« Il semble, dit le docteur Smith, que  
 » nos propriétaires ruraux, en imposant  
 » sur l'importation des blés étrangers de  
 » gros droits qui, dans les temps d'une  
 » abondance moyenne, équivalent à une  
 » prohibition, et en établissant les primes  
 » d'exportation, aient pris exemple sur la  
 » conduite de nos manufacturiers. Par ces  
 » moyens, les uns comme les autres ont  
 » cherché à faire monter la valeur de leurs  
 » produits. Peut-être ils n'ont pas fait atten-  
 » tion à la grande et essentielle différence



» établie par la nature entre le blé et pres-  
 » que toutes les autres sortes de marchan-  
 » dises. Lorsqu'au moyen d'un monopole  
 » dans le marché intérieur, ou d'une prime  
 » accordée à l'exportation, on met nos fabri-  
 » cans de toiles ou de laineries à même de  
 » vendre leurs marchandises à un prix un peu  
 » meilleur que celui auquel ils les auraient  
 » données sans cela, on élève non-seulement  
 » le prix nominal, mais le prix réel de leurs  
 » marchandises; on les rend équivalentes à  
 » plus de travail et à plus de subsistances; on  
 » augmente non-seulement le profit nominal  
 » de ces fabricans; mais leur profit réel, leur  
 » richesse et leur revenu réel.... On encou-  
 » rage réellement ces manufactures.... Mais  
 » quand, à l'aide de mesures semblables, vous  
 » faites hausser le prix nominal du blé et  
 » son prix en argent, vous n'élevez pas sa  
 » valeur réelle, le revenu réel de nos fer-  
 » miers ni de nos propriétaires ruraux; vous  
 » n'encouragez pas la production du blé....  
 » La nature des choses a imprimé au blé  
 » une valeur réelle, qui ne saurait changer  
 » par l'effet d'une simple variation de son

» prix en argent..... Par tout le monde, en  
 » général, cette valeur est égale à la quan-  
 » tité de bras qu'elle peut faire subsister. »

J'ai déjà tâché de faire voir que le prix courant du blé doit, en raison de l'augmentation de la demande par l'effet d'une prime d'exportation, excéder son prix naturel jusqu'à ce que l'on obtienne le surcroît d'approvisionnement; et, dans ce cas, il doit revenir à son prix naturel. Mais le prix naturel du blé n'est pas aussi stable que celui des autres marchandises, parce que, dès que la demande de blé augmente considérablement, il faut livrer à la culture des terres d'une qualité inférieure, qui, pour produire une quantité déterminée de blé, exigeront plus de travail, ce qui fera hausser le prix du blé. L'effet d'une prime permanente sur l'exportation du blé serait donc de le faire tendre constamment à la hausse; ce qui, comme je l'ai fait voir ailleurs, ne manque jamais de faire hausser le fermage (\*). Les propriétaires ruraux ont donc

---

(\*) Voyez le Chapitre du Fermage.

un intérêt, non-seulement temporaire, mais permanent, aux prohibitions d'importation du blé, et aux primes accordées à son exportation; mais les manufacturiers n'ont point d'intérêt permanent aux primes d'exportation de leurs produits manufacturés : leur intérêt, à cet égard, n'est que temporaire.

Des primes accordées à l'exportation des objets manufacturés ne peuvent manquer, ainsi que le docteur Smith le dit, de faire hausser le prix courant des objets manufacturés; mais elles ne feront pas monter le prix naturel de ces objets. Le travail de deux cents hommes produira une quantité de marchandises double de celle que cent hommes pouvaient fabriquer auparavant; et par conséquent, aussitôt que la somme nécessaire de capital serait employée pour fournir la quantité requise d'objets fabriqués, ils reviendraient à leur prix naturel. Ce n'est donc que pendant l'intervalle qui suit la hausse dans le prix courant des denrées, et qui précède la production du surcroît d'approvisionnement, que les manufacturiers peuvent faire de gros profits; car,

aussitôt que les prix seront descendus, leurs profits doivent baisser au niveau des autres profits.

Loin donc d'accorder à Adam Smith que les propriétaires ruraux n'ont pas un intérêt aussi grand à la prohibition de l'importation du blé, que les propriétaires en ont à la prohibition des produits manufacturés, je soutiens, au contraire, que les propriétaires ruraux y ont un intérêt bien plus fort, les avantages qu'ils tirent de cette prohibition étant permanens; tandis que le manufacturier n'en profite que pour un temps. Le docteur Smith observe que la nature a établi une grande et essentielle différence entre le blé et les autres marchandises; mais la conséquence qu'il faut en tirer est précisément l'opposé de celle qu'en tire Adam Smith; car c'est précisément cette différence qui crée le fermage, et qui fait que les propriétaires ruraux trouvent un intérêt à la hausse du prix naturel du blé. Au lieu d'avoir mis en parallèle les intérêts du manufacturier avec ceux du propriétaire rural, le docteur Smith aurait dû comparer

les intérêts du premier avec ceux du fermier, qui sont très-distincts des intérêts du propriétaire foncier. Le manufacturier n'a pas d'intérêt à la hausse du prix naturel de ses produits, pas plus que le fermier n'en a à la hausse du prix naturel du blé ou de tout autre produit immédiat du sol, quoique l'un comme l'autre soit intéressé à ce que le prix courant de leurs produits s'élève au-dessus de leur prix naturel. Le propriétaire foncier, au contraire, a l'intérêt le plus marqué à la hausse du prix naturel du blé, puisque le surhaussement du fermage est la suite inévitable de la difficulté de produire des denrées premières, laquelle peut seule faire hausser leur prix naturel. Or, puisque des primes d'exportation et des prohibitions d'importation du blé en augmentent la demande, et forcent à livrer à la culture des terrains plus ingrats, elles occasionnent nécessairement une augmentation des frais de production.

Le seul effet qu'occasionne une prime accordée à l'exportation des objets manufacturés ou à celle du blé, est de porter une

portion de capital vers un emploi qu'on n'aurait pas cherché sans cela. Il en résulte une distribution nuisible du capital national; c'est un leurre qui séduit le manufacturier, et qui l'engage à commencer ou à continuer un genre de commerce comparative-ment moins profitable. C'est le plus mauvais des impôts; car il ne rend pas aux étrangers tout ce qu'il ôte aux nationaux, la balance en perte étant supportée par la distribution moins avantageuse du capital national. Si, par exemple, le prix du blé en Angleterre était de 4 l. st., tandis qu'il serait en France à 3 l. 15 sh., une prime de 10 sh. finirait par le réduire en France à 3 l. 10 sh. en le maintenant en Angleterre au prix de 4 l. L'Angleterre paye un impôt de 10 sh. sur chaque muid de blé qu'elle exporterait, et la France ne gagnerait que 5 sh. sur chaque muid qu'elle importerait d'Angleterre. Voilà donc une valeur de 5 sh. par muid absolument perdue pour la société, en raison d'une mauvaise distribution de son capital, qui tend à diminuer la masse totale des produits, non pas probablement du blé,

mais bien de quelque autre objet de nécessité ou d'agrément.

M. Buchanan paraît avoir senti le vice du raisonnement du docteur Smith, au sujet des primes, et il fait sur le dernier passage de cet auteur, que j'ai cité plus haut, des réflexions très-judicieuses. « En soutenant, » dit M. Buchanan, que la nature a conféré » au blé une valeur réelle que les simples variations de son prix en argent ne sauraient » faire varier, le docteur Smith confond la valeur d'utilité avec la valeur échangeable du blé. Un boisseau de blé ne peut pas nourrir plus de monde pendant la disette que dans le temps d'abondance; mais un boisseau de blé s'échangera contre une plus grande quantité d'objets de luxe ou d'utilité, quand il est rare, que lorsqu'il est abondant; et les propriétaires fonciers, qui ont un surplus de subsistances à leur disposition, deviendront par conséquent plus riches dans des temps de disette, et ils échangeront ce surplus contre une plus grande valeur de jouissances que lorsque le blé sera plus abondant. C'est

» donc à tort que l'on prétend que si la  
 » prime occasionne une exportation forcée  
 » de blé, elle ne produira pas de même une  
 » hausse réelle de son prix. » L'ensemble du  
 raisonnement de M. Buchanan, sur cet effet  
 particulier des primes, me paraît parfaite-  
 ment clair et concluant.

Cependant M. Buchanan, pas plus que le  
 docteur Smith et l'auteur de l'article de *la  
 Revue d'Édimbourg*, ne me paraissent pas  
 avoir des idées exactes sur l'influence que  
 le surhaussement du prix de la main-d'œuvre  
 doit avoir sur les objets manufacturés.  
 D'après la manière de voir qui lui est par-  
 ticulière, et que j'ai déjà rapportée ailleurs,  
 M. Buchanan pense que le prix du travail  
 n'a aucun rapport avec le prix du blé, et  
 par conséquent il croit que la valeur réelle  
 du blé pourrait monter et monte en effet  
 sans influencer sur le prix du travail; mais, dans  
 le cas où le prix du travail se ressentirait de  
 cette hausse, il soutiendrait, avec Adam  
 Smith et l'auteur de l'article de *la Revue  
 d'Édimbourg*, que le prix des objets manu-  
 facturés doit monter en même temps; mais



dans ce cas, je ne conçois pas comment il pourrait distinguer une telle hausse du blé d'avec une baisse dans la valeur de l'argent, ou comment il pourrait arriver à un résultat différent de celui du docteur Smith.

- Dans une note, à la page 276 du premier volume de *la Richesse des Nations*, M. Buchanan s'exprime ainsi : « Mais le prix du » blé ne règle pas le prix en argent de tous » les autres produits bruts de la terre. Il ne » règle ni le prix des métaux ni celui de » beaucoup d'autres matières utiles, telles » que la houille, le bois, les pierres, etc.; » *et comme il ne règle pas le prix du travail,* » *il ne règle pas non plus celui des objets* » *manufacturés*; en sorte que la prime, en » tant qu'elle élève le prix du blé, est incon- » testablement d'un avantage réel pour le » fermier. Ce n'est donc pas sous ce rapport » que l'on peut en contester l'utilité. Il est » hors de doute que ces primes offrent un » encouragement à l'agriculture, par la » hausse qu'elles opèrent dans le prix du » blé. La question se réduit donc à savoir » s'il convient d'encourager l'agriculture par

» un tel moyen. » Les primes sont avantageuses au fermier, en ce qu'elles ne font point hausser le prix du travail ; car, si elles produisaient un tel effet, elles feraient hausser le prix de toutes les autres choses à proportion, et ne présenteraient alors aucun encouragement à l'agriculture.

Il faut cependant convenir que la tendance d'une prime accordée à l'exportation d'une marchandise quelconque, est de faire baisser un peu la valeur de l'argent. Tout ce qui facilite l'exportation tend à augmenter la quantité de l'argent dans le pays qui exporte ; et au contraire, tout ce qui s'oppose à l'exportation tend à diminuer la quantité de l'argent. L'effet général de l'impôt est de diminuer l'exportation par la hausse qu'il occasionne dans les prix des produits imposés, et s'oppose par conséquent à l'introduction de l'argent. Nous avons expliqué cela plus en détail dans nos observations générales sur l'impôt.

Le docteur Smith a parfaitement développé les effets nuisibles du système mercantile, qui n'avait pour but que de faire

hausser le prix des marchandises dans le pays, en défendant la concurrence des produits étrangers ; mais ce système n'était pas plus funeste aux cultivateurs qu'aux autres classes de la société. En forçant les capitaux à prendre une direction qu'ils n'auraient pas autrement suivie, ce système diminuait la somme totale des produits. Le prix, qui se maintenait constamment plus haut, n'était pas dû à la disette ; mais à la seule difficulté de production ; et par conséquent, quoique les possesseurs de ces produits les vendissent plus cher, cependant, considérant la quantité de capital qu'il leur avait fallu employer pour les obtenir, ils n'en tiraient réellement pas de plus gros profits (\*).

---

(\*) M. Say pense que l'avantage des manufacturiers nationaux est plus que temporaire. « Un gouvernement, dit-il, qui défend absolument l'introduction de certaines marchandises étrangères, établit un monopole *en faveur de ceux* qui produisent cette marchandise dans l'intérieur, *contre ceux* qui la consomment ; c'est-à-dire, que ceux de l'intérieur qui la produisent, ayant le privilège exclusif de la vendre, peuvent en élever le prix au-dessus du taux

Les manufacturiers eux-mêmes, en leur qualité de consommateurs, auraient payé ces produits plus cher, et par conséquent

---

» naturel, et que les consommateurs de l'intérieur, ne  
 » pouvant l'acheter que d'eux, sont obligés de la payer  
 » plus cher. » *Liv. I, Chap. 17.*

Mais comment peuvent-ils maintenir constamment leurs produits au-dessus de leur prix naturel, lorsque chacun de leurs concitoyens a la possibilité de se livrer au même genre d'industrie? Ils sont protégés contre la concurrence des étrangers, mais non contre celle des nationaux. Le mal réel que ressent un pays par l'effet de ces monopoles, s'il est permis de leur donner ce nom, vient, non de ce qu'ils font hausser le prix courant de ces produits, mais bien de ce qu'ils en font hausser le prix réel et naturel. En augmentant les frais de production, ils sont cause qu'une portion de l'industrie du pays est employée d'une manière moins productive. *(Note de l'Auteur.)*

M. Ricardo me paraît avoir ici raison contre moi. En effet, quand le gouvernement prohibe un produit étranger, il ne saurait élever dans l'intérieur les bénéfices qu'on fait sur sa production, au-dessus du taux commun des profits; car alors les producteurs de l'intérieur, en se livrant à ce genre de production, en ramèneraient bientôt, par leur concurrence, les profits au niveau de tous les autres. Je dois donc, pour

il n'est pas exact de dire, que « le surhaus-  
 » sement de prix occasionné par les règle-  
 » mens des maîtrises, et par de forts droits  
 » sur l'importation des produits étrangers,  
 » est partout, et en dernier résultat, payé  
 » par les propriétaires, les fermiers et les  
 » ouvriers nationaux. »

Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point, que les propriétaires ruraux allèguent à présent l'autorité d'Adam Smith pour prouver qu'il faut mettre de pareils et

expliquer ma pensée, dire que je regarde le *taux naturel* d'une marchandise, comme étant le prix le plus bas auquel on peut se la procurer, soit par la voie du commerce, ou par toute autre industrie. Si l'industrie commerciale peut la donner à meilleur marché que les manufactures, et si le gouvernement force à la produire par les manufactures, il force dès lors à préférer une manière plus dispendieuse. C'est un tort qu'il fait à ceux qui la consomment, mais ce n'est pas au profit de ceux qui la produisent. C'est sous ce point de vue que la critique de M. Ricardo est fondée; mais la mesure que je combats n'en est que plus mauvaise; elle augmente la difficulté naturelle qui s'oppose à la satisfaction de nos besoins; et c'est sans profit pour personne. J.-B. S.

de forts droits sur l'introduction des blés étrangers. C'est ainsi que les frais de production, et par conséquent le prix de plusieurs objets manufacturés, ayant augmenté pour les consommateurs par suite d'une faute en législation, on a, sous prétexte de justice, exigé de la nation qu'elle consentît à endurer de nouvelles extorsions. Parce que nous payons tous plus cher le linge, la mousseline et les tissus de coton, on croit qu'il est juste que nous payions le blé également plus cher. Parce que, dans la distribution générale du travail sur notre globe, nous avons empêché que le travail, chez nous, ne fournisse la plus grande quantité possible de produits manufacturés, on voudrait nous en punir encore en diminuant les facultés productives du travail employé à la création des fruits de la terre. Il serait bien plus sage d'avouer les fautes qu'un faux calcul nous a fait commettre, en commençant dès ce moment à revenir graduellement aux principes salutaires d'un commerce libre chez tous les peuples.

« J'ai déjà eu occasion, observe M. Say,

» de remarquer, en parlant de ce qu'on  
 » nomme improprement *balance du com-*  
 » *merce*, que s'il convient mieux, au négoc-  
 » ciant du pays, d'envoyer des métaux pré-  
 » cieux dans l'étranger, plutôt que toute  
 » autre marchandise, il est aussi de l'inté-  
 » rêt de l'État que ce négociant en envoie;  
 » car l'État ne gagne et ne perd que par le  
 » canal de ses citoyens; et, par rapport à  
 » l'étranger, ce qui convient le mieux au  
 » citoyen, convient le mieux à l'État : ainsi,  
 » quand on met des entraves à l'exportation  
 » que les particuliers seraient tentés de faire  
 » de métaux précieux, on ne fait autre chose  
 » que les forcer à remplacer cet envoi par  
 » un autre moins profitable pour eux et  
 » pour l'État.

» Qu'on fasse bien attention que je dis  
 » seulement, *dans ce qui a rapport au com-*  
 » *merce avec l'étranger*; car les gains que  
 » font les négocians sur leurs compatriotes,  
 » comme ceux qu'ils font dans le commerce  
 » exclusif des colonies, ne sont pas, en tota-  
 » lité, des gains pour l'État. Dans le com-  
 » merce entre compatriotes, il n'y a de gain

» pour tout le monde, que la valeur d'une  
 » utilité produite (\*). » Liv. I, chap. 22, § 1.

Je ne comprends pas cette différence entre les profits du commerce intérieur et ceux du commerce étranger. L'objet de tout commerce est d'augmenter la production. Si, pour acheter une pipe de vin, je peux exporter des lingots qui ont été achetés moyennant la valeur du produit du travail de cent jours, et que le gouvernement, en défendant l'exportation des lingots, me force à

(\*). Les passages suivans ne sont-ils pas en contradictions avec celui que je viens de citer ?

« Outre qu'en tous pays, le commerce intérieur,  
 » quoique moins aperçu, parce qu'il est en toutes  
 » sortes de mains, est le plus considérable, c'est aussi  
 » le plus avantageux. Les envois et les retours de ce  
 » commerce sont nécessairement les produits du pays. »  
*Traité d'Économie politique*, Liv. I, Ch. 9.

« Le gouvernement anglais n'a pas fait attention que  
 » les ventes les plus profitables sont celles qu'une na-  
 » tion se fait à elle-même, parce qu'elles ne peuvent  
 » avoir lieu qu'autant qu'il y a, par cette nation, deux  
 » valeurs produites : la valeur qu'on vend, et celle avec  
 » laquelle on achète. » *Ibid.* Liv. I, ch. 7.

Dans le 26<sup>m</sup>e chapitre de cet ouvrage, je me propose d'examiner la solidité de cette doctrine. (*N. de l'Aut.*)



acheter mon vin au moyen d'une denrée qui me coûte la valeur du produit du travail de cent cinq jours, je perds le fruit de ces cinq jours de travail, et l'État le perd aussi-bien que moi. Mais si ces transactions avaient lieu entre particuliers, dans différentes provinces d'un même pays, les individus et l'État <sup>en</sup> tireraient les mêmes avantages si les acheteurs étaient libres dans le choix des marchandises qu'ils donneraient en paiement; et les mêmes désavantages en résulteraient pour les particuliers et pour le pays, si le gouvernement forçait les particuliers à acheter avec des marchandises qui offriraient moins d'avantages. Si un fabricant peut, avec le même capital, travailler une plus grande quantité de fer là où le charbon abonde, que là où il est rare, le pays gagnera dans le premier cas. Mais si nulle part dans le pays le charbon ne se trouvait en abondance, et qu'il importât cette quantité additionnelle de fer en donnant en échange un produit créé au moyen du même capital et du même travail, il enrichirait également le pays de toute cette quantité additionnelle de fer qu'il y introduirait.

Dans le sixième chapitre de cet ouvrage, j'ai tâché de faire voir que tout commerce étranger ou intérieur est utile, en ce qu'il augmente la quantité des produits, et non parce qu'il en augmente la valeur. Nous ne posséderons pas une valeur plus forte, soit que nous fassions un commerce intérieur et étranger profitable, soit que, par les entraves des lois prohibitives, nous soyons obligés de nous contenter du commerce le moins avantageux. Les profits et la valeur produite seront les mêmes. Les avantages reviennent toujours, en dernier résultat, à ceux que M. Say paraît n'accorder qu'au commerce intérieur. Dans ces deux cas, il n'y a d'autre gain que celui de la valeur d'une *utilité produite*. (1).

---

(1) Outre les gains qu'on peut faire par le moyen d'une *utilité*, et par suite d'une *valeur produite*, on peut faire son profit des pertes d'un autre homme. Lorsque cet autre homme est un compatriote, la nation ne perd ni ne gagne par ce bénéfice porté d'une poche dans l'autre; lorsqu'cet autre homme est d'un autre pays, la nation dont le premier fait partie, gagne ce que l'autre nation perd. Je ne prétends pas justifier ce gain; je me borne à établir le fait. J.-B. S.

## CHAPITRE XXIII.

## DES PRIMES ACCORDÉES A LA PRODUCTION.

IL peut être de quelque intérêt de considérer les effets d'une prime accordée à la *production* agricole et à celle d'autres denrées, pour faire l'application des principes que je me suis efforcé d'établir sur les profits des capitaux, sur les produits annuels de la terre et du travail, et sur le prix relatif des objets fabriqués et des produits de la terre. Supposons d'abord qu'on mît un impôt sur toutes les denrées pour lever un fonds destiné par le gouvernement à donner des primes d'encouragement pour la *production* du blé. Comme aucune portion de cet impôt ne serait dépensée par le gouvernement, et comme tout ce qu'il recevrait d'une classe de personnes il le rendrait à un autre, la nation, prise en masse, ne se trouverait ni plus riche ni plus pauvre par l'effet d'un tel impôt et d'une semblable prime. On con-

viendra sans doute que l'impôt sur les denrées, qui fournirait ce fonds, aurait l'effet de faire hausser le prix des objets imposés; tous les consommateurs de ces objets contribueraient par conséquent à ce fonds, ou, en d'autres mots, le prix naturel et forcé de ces choses ayant haussé, leur prix courant hausserait de même. Mais par la même raison que le prix naturel de ces denrées aurait haussé, celui du blé serait tombé. Avant qu'on eût accordé une prime à la production, les fermiers pouvaient obtenir de leur blé un prix aussi fort qu'il le fallait pour être remboursés du fermage et de leurs frais, et pour retirer les profits ordinaires; après la concession de la prime, ils recevraient plus que ces profits si le prix du blé ne tombait pas d'une somme au moins égale à la prime. L'effet de l'impôt et de la prime serait donc de faire hausser le prix des denrées d'une somme égale à celle de l'impôt dont elles sont grevées, et de faire baisser le prix du blé d'une somme égale à la prime.

Il faut aussi observer qu'il ne pourrait être fait de changement permanent à la dis-

tribution des capitaux entre l'agriculture et les manufactures ; car, comme il n'y aurait point de variation ni dans le montant du capital, ni dans la population, il y aurait précisément la même demande de pain et d'ouvrages manufacturés. Les profits du fermier ne seraient pas au-dessus du niveau général après la baisse du prix du blé, et les profits du manufacturier ne baisseraient pas non plus après le renchérissement des objets manufacturés. La prime ne rendrait donc pas nécessaire l'emploi d'un plus fort capital à la production du blé, ni d'un moindre dans les manufactures. Mais les intérêts du propriétaire foncier ne seraient-ils pas affectés ? Par le même principe qu'un impôt sur les produits de la terre a l'effet de faire baisser les fermages en blé sans changer le fermage en argent, de même une prime accordée à la production, et qui est précisément l'opposé d'un impôt, ferait hausser les fermages en blé, sans apporter aucun changement à ceux en argent (\*). Le propriétaire

---

(\*) Voyez Tome I, page 254.

foncier recevra, dans ce cas, le même fermage en argent; et tandis qu'il payera plus cher les objets manufacturés dont il aura besoin, il aura le blé à meilleur marché: il ne se trouvera donc vraisemblablement ni plus riche ni plus pauvre.

Quant à l'effet qu'une pareille mesure pourrait avoir sur les salaires, cela dépend de savoir si l'ouvrier, par l'achat des objets de sa consommation, payera autant pour l'impôt qu'il gagnera, par l'effet de la prime, au bas prix de sa nourriture. Si ces deux quantités étaient égales, les salaires n'éprouveraient point de variation; mais si les objets imposés n'étaient pas de ceux que l'ouvrier consomme, son salaire tomberait, et l'entrepreneur de travaux gagnerait toute la valeur de cette différence. Mais l'entrepreneur de travaux n'en tirerait cependant aucun avantage réel; cela augmenterait son taux de profits, comme le ferait toute baisse des salaires; mais à mesure que l'ouvrier contribuera pour moins au fonds qui doit fournir à la prime, et qui doit être levé par contribution, l'entrepreneur de travaux doit

y contribuer pour une plus forte part, ou, en d'autres mots, l'entrepreneur fournira à l'impôt, au moyen de sa dépense, une somme égale à celle qu'il gagnera par l'effet de la prime et des plus forts profits ensemble. Il retire de plus forts profits de son capital, afin d'être dédommagé, non-seulement de sa quote-part de l'impôt, mais encore de celle de ses ouvriers. La rétribution qu'il reçoit pour la part de l'impôt des ouvriers se trouve dans la diminution des salaires, ou, ce qui revient au même, dans l'augmentation des profits. Quant à sa propre part de la contribution, il la trouve dans la diminution du prix du blé qu'il consomme, et qui est l'effet de la prime.

Il est à propos de distinguer ici les différents effets que produit sur les profits un changement dans la valeur réelle du blé, estimée en travail, du changement dans la valeur relative du blé qui provient de l'impôt et des primes. Si le blé baisse par un changement de son prix estimé en travail, non-seulement le taux des profits des capitaux changera, mais encore les profits abso-

lus ; ce qui n'a pas lieu , comme nous venons de le faire voir , lorsque la baisse est occasionnée artificiellement par une prime. Dans la baisse de la valeur réelle du blé qui provient de ce qu'un moindre travail suffit pour produire un des articles les plus importans de la consommation de l'homme , le travail est rendu plus productif. Moyennant un même capital , on emploie le même travail , et il en résulte une augmentation des produits ; par conséquent , non-seulement le taux des profits s'accroît , mais les profits absolus du capital augmentent aussi ; non-seulement chaque capitaliste aura un plus gros revenu en argent s'il emploie le même capital en argent , mais encore ce revenu lui procurera une plus grande quantité de choses utiles , et il aura plus de jouissances. Dans le cas de la prime , l'avantage qu'il tire du bas prix d'un produit est compensé par le désavantage d'être obligé d'en payer un autre plus cher ; il retire de plus gros profits pour pouvoir payer ce prix plus élevé ; en sorte que sa condition ne se trouve en rien améliorée. Quoique ses profits soient à



un taux plus élevé, il ne peut cependant pas disposer d'une plus grande portion du produit de la terre et de l'industrie nationale.

Quand la baisse de la valeur du blé est amenée par des causes naturelles, elle n'est pas contrariée par la hausse des autres marchandises; elles baissent, au contraire, par suite de la baisse des produits bruts de la terre qui servent à les fabriquer. Mais quand la baisse du blé s'opère par des moyens artificiels, elle est toujours contrariée par la hausse réelle de la valeur de quelque autre marchandise; en sorte que, si l'on achète le blé à meilleur marché, on paye d'autres denrées plus cher.

Voilà donc une nouvelle preuve qu'il ne résulte aucun désavantage particulier des impôts sur les objets de première nécessité, en raison de ce qu'ils font hausser les salaires et baisser les profits. Les profits tombent, en effet; mais cette baisse n'est que du montant de la portion de l'impôt que l'ouvrier paye, et laquelle doit, en tout cas, être payée ou par celui qui l'emploie ou par le consommateur des produits du travail de

l'ouvrier. Que vous retranchiez 50 l. par an du revenu de l'entrepreneur de travaux, ou que vous ajoutiez 50 l. aux prix des objets qu'il consomme, cela n'intéresse ni lui ni la société qu'autant que les autres classes d'individus pourraient en ressentir également les effets. Si cette somme est ajoutée au prix de la denrée, un avare peut se soustraire à l'impôt en ne consommant pas; si elle est retranchée indirectement du revenu de chacun, on ne peut éviter de payer sa juste part des charges publiques.

Une prime sur la production du blé n'aurait donc pas d'effet réel sur les produits annuels de la terre et du travail du pays, quoiqu'elle rendit le blé relativement à bon marché, et les objets manufacturés relativement chers.

Mais supposons maintenant qu'une mesure contraire fût adoptée, et qu'on mît un impôt sur le blé, afin de constituer un fonds qui servirait à fournir des primes d'encouragement à la production des objets manufacturés.

Dans un tel cas, il est évident que le blé renchérirait, et que les objets manufacturés

baisseraient de prix ; le prix du travail restera le même, si le bon marché des objets manufacturés donne à l'ouvrier autant de gain que la cherté du blé lui cause de perte ; mais si cela n'arrivait point, les salaires devraient hausser, et les profits tomberaient, pendant que les fermages en argent resteraient comme auparavant. Les profits doivent tomber, parce que, ainsi que nous venons de l'expliquer, ce sera par ce moyen que la part de l'impôt qui pèse sur l'ouvrier, se trouvera payée par ceux qui le font travailler. Par la hausse des salaires, l'ouvrier se trouvera dédommagé de l'impôt qu'il aura à payer dans le prix renchéri du blé ; et, ne dépensant aucune partie de son salaire en objets manufacturés, il ne lui reviendra rien de la prime, qui sera reçue en entier par les entrepreneurs de travaux ; tandis que l'impôt sera en partie payé par les travailleurs. Il sera donné aux ouvriers une gratification, sous la forme de salaire, pour cette charge additionnelle qui leur est imposée, et cela réduira le taux des profits. Dans ce cas, il y aura également une com-

plication de mesures, dont le résultat sera nul pour la nation.

En examinant cette question, nous avons exprès mis de côté la considération de l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir sur le commerce étranger; nous avons raisonné plutôt dans la supposition d'un pays isolé qui n'aurait point de rapport de commerce avec les autres états. Nous avons fait voir que, comme la demande dans l'intérieur, pour du blé et des marchandises, resterait la même, quelle que fût la direction que pourrait suivre la prime, il n'y aurait rien qui pût engager les particuliers à retirer leurs capitaux d'un emploi pour les placer dans un autre : mais cela n'aurait plus lieu s'il y avait un commerce avec l'étranger, et si ce commerce était libre. En changeant la valeur relative des marchandises et du blé, et en modifiant d'une manière si notable leur prix naturel, nous donnerions un très-puissant encouragement à l'exportation de ceux de ces produits dont le prix naturel avait baissé, en encourageant par là également l'importation des produits dont le prix

naturel aurait haussé. C'est pourquoi une pareille mesure de finances pourrait changer entièrement la distribution naturelle des emplois d'une manière avantageuse, il est vrai, aux pays étrangers, mais ruineuse pour celui qui aurait adopté une mesure aussi absurde.

---

## CHAPITRE XXIV.

DE LA DOCTRINE D'ADAM SMITH SUR LE  
FERMAGE.

« ON ne peut porter ordinairement au mar-  
ché, dit Adam Smith, que ces parties seu-  
lement du produit de la terre dont le prix  
ordinaire est suffisant pour remplacer le  
capital qu'il faut employer pour les y por-  
ter, et les profits ordinaires de ce capital.  
Si le prix ordinaire est plus que suffisant,  
le surplus en ira naturellement au fer-  
mage. *S'il n'est juste que suffisant, la mar-  
chandise pourra bien être portée au marché,  
mais elle ne peut fournir à payer un fer-  
mage au propriétaire.* Le prix sera-t-il ou  
ne sera-t-il pas plus que suffisant? C'est  
ce qui dépend de la demande. »

Le lecteur serait naturellement porté à croire, d'après ce passage, qu'il n'est pas possible que son auteur se soit trompé sur la nature du fermage, et il doit avoir senti que la qualité des terrains que les besoins de

la société auraient fait mettre en culture aurait dépendu de savoir si « *le prix ordinaire de* » *leurs produits était suffisant pour rempla-* » *cer le capital qui a dû être employé à cette* » *culture, en y joignant les profits ordinaires.* »

Mais Smith avait adopté l'opinion, « qu'il » y a quelques parties du produit de la terre » dont la demande doit toujours être telle, » qu'elles rapporteront un prix plus fort » que ce qui est suffisant pour les faire venir » au marché »; et il regardait les subsistances comme étant une de ces parties.

Il dit encore : « La terre, dans presque » toutes les situations possibles, produit » plus de nourriture que ce qu'il faut pour » faire subsister tous ceux dont le travail » concourt à porter cette nourriture au mar- » ché, et même les faire subsister de la » manière plus libérale qui ait jamais eu » lieu pour ce genre de travail. Le surplus » de cette nourriture est aussi toujours plus » que suffisant pour remplacer avec profit » le capital qui met en œuvre ce travail. » Ainsi il reste toujours quelque chose p.<sup>s.</sup> » fournir un fermage au propriétaire. »

Mais quelle preuve en donne-t-il? Aucune, si ce n'est l'assertion, que « les marais les » plus déserts d'Écosse et de Norwège for- » ment une espèce de pâturage pour des bes- » tiaux qui, avec leur lait et l'accroisse- » ment du troupeau, suffisent toujours, » non-seulement à faire subsister tous les » gens que leur garde et entretien exigent, » mais encore à payer au fermier ou maître » du troupeau les profits ordinaires de son » capital. » Qu'il me soit permis d'en dou- ter. Je crois qu'il existe dans tout pays, depuis le moins avancé en civilisation jus- qu'au plus civilisé, des terres d'une qualité telle qu'elles ne rendent que le produit suf- fisant pour remplacer le capital qui y est employé, avec les profits qu'on retire ordi- nairement des capitaux dans chaque pays. Nous savons que cela a lieu en Amérique, et cependant personne ne prétend que le fermage y soit réglé d'après des principes préférés de ceux qui sont admis pour l'Eu- rope. Mais quand il serait vrai que l'Angle- terre fût si avancée en civilisation, qu'il n'y restât actuellement plus de terres qui ne



payassent de fermage, il serait toujours vrai qu'il faut qu'il y ait eu autrefois de pareilles terres. Qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, cela ne fait rien à la question; car il suffit qu'on admette qu'il y a des capitaux employés, dans la Grande-Bretagne, sur des terres qui ne rendent que le capital déboursé avec les profits ordinaires, soit que ces terres aient été depuis long-temps cultivées, soit qu'elles ne l'aient été que récemment (1).

Si un fermier consent à passer un bail de sept ou de quatorze ans pour une terre sur laquelle il se propose d'employer un capital de 10,000 l., sachant bien qu'au prix que le grain et les produits de la terre ont dans le moment, il peut remplacer le capital qu'il est obligé de déboursier, payer son fermage, et retirer les profits ordinaires, ce fermier, dis-je, n'emploiera pas 11,000 l., à moins que les derniers 1000 l. ne puissent, par leur pouvoir productif, lui donner les pro-

---

(1) Or, c'est précisément ce que Smith n'admet pas, puisqu'il dit qu'il n'a vu si mauvais pâturage d'Écosse qui ne rapportât quelque revenu foncier à son propriétaire. J.-B. S.

fits ordinaires des capitaux. Pour savoir s'il doit ou ne doit pas employer cette dernière somme, il calculera uniquement si le prix des produits de l'agriculture est suffisant pour le rembourser de ses frais et lui assurer ses profits; car il sait bien qu'il n'aura pas à payer de fermage additionnel. Son fermage ne sera pas augmenté, même à l'expiration du bail; car si le propriétaire de la terre exigeait un surcroît de fermage en raison de l'emploi de ces 1000 l. de plus sur la propriété, le fermier retirerait cette portion de son capital, puisque, dans le cas supposé, elle ne lui rapporte que les profits ordinaires et courans, qu'il peut obtenir par tout autre placement de ce capital; et par conséquent il ne saurait consentir à en payer un fermage, à moins que le prix des produits de l'agriculture n'éprouve une plus forte hausse, ou, ce qui revient au même, à moins que le taux ordinaire et courant des profits ne vienne à baisser.

Si l'esprit pénétrant d'Adam Smith se fût arrêté sur ce point, il n'eût jamais soutenu que le fermage est un des élémens du prix

des produits de l'agriculture; car le prix est constamment réglé par le profit que l'on retire de cette dernière portion de capital employé dont on ne paye pas de fermage ou de loyer. S'il eût songé à ce principe, il n'aurait pas fait une distinction entre le fermage ou loyer des mines et celui des terres.

« Savoir, par exemple, dit Smith, si une  
» mine de charbon de terre rapportera un  
» loyer ou fermage, c'est ce qui dépend en  
» partie de sa fécondité et en partie de sa  
» situation. On peut dire d'une mine en  
» général, qu'elle est féconde ou qu'elle est  
» stérile, selon que la quantité de mineral  
» que peut en tirer une certaine quantité  
» de travail est plus ou moins grande que  
» celle qu'une même quantité de travail tire-  
» rait de la plupart des autres mines de la  
» même espèce. Quelques mines de charbon  
» de terre, avantageusement situées, ne peu-  
» vent être exploitées à cause de leur stéri-  
» lité; le produit ne vaut pas la dépense; elles  
» ne peuvent rapporter ni profit ni loyer &  
» fermage. Il y en a dont le produit est pure-

» ment suffisant pour payer le travail, et rem-  
» placer avec les profits ordinaires le capital  
» employé à leur exploitation; elles donnent  
» quelques profits à l'entrepreneur, mais  
» point au propriétaire. Personne ne peut  
» les exploiter plus avantageusement que le  
» propriétaire, qui, en faisant lui-même l'en-  
» treprise, gagne les profits ordinaires sur  
» le capital qu'il y emploie. Il y a en Écosse  
» beaucoup de mines de charbon qui sont  
» exploitées ainsi, et qui ne pourraient pas  
» l'être autrement. Le propriétaire n'en per-  
» mettrait pas l'exploitation à d'autres sans  
» exiger un fermage, et personne ne trou-  
» verait moyen de lui en payer un.

» Dans le même pays, il y a d'autres  
» mines de charbon qui seraient bien assez  
» riches, mais qui ne peuvent être exploi-  
» tées à cause de leur situation. La quantité  
» de minéral suffisante pour défrayer la  
» dépense de l'exploitation, pourrait bien  
» être tirée de la mine avec la quantité ordi-  
» naire ou même encore moins que la quan-  
» tité ordinaire de travail; mais dans un pays  
» enfoncé dans les terres, peu habité, et qui

» n'a ni bonnes routes ni navigation, cette  
 » quantité de minéral pourrait être vendue. »  
 Toute la théorie du fermage se trouve, dans  
 ce passage, expliquée admirablement et avec  
 toute la clarté possible; mais il n'y en a pas  
 un mot qui ne soit également applicable à  
 la terre aussi-bien qu'aux mines, et cepen-  
 dant Adam Smith prétend que, « il en est  
 » autrement des biens qui existent à la sur-  
 » face de la terre. La valeur, tant de leur  
 » produit que de leur fermage, est en pro-  
 » portion de leur fertilité *absolue*, et non  
 » de leur fertilité relative (1). »

---

(1) Le motif qu'en donne Smith n'a rien qui ré-  
 pugne à ma raison. Partout où il peut croître des den-  
 rées alimentaires, il peut naître des hommes pour les  
 consommer. La demande, à coup sûr, va chercher les  
 produits de ce genre; tandis qu'elle ne va pas chercher  
 des houilles ou des bois de construction, lorsque la  
 dépense qu'il faudrait faire pour les conduire au lieu  
 de la consommation, en excéderait la valeur. Les dé-  
 monstrations de Malthus, qui prouvent que la popu-  
 lation tend toujours à surpasser les moyens de subsis-  
 tance, confirment, ce me semble, la manière de  
 de Smith. J.-B. S.

Mais supposons qu'il n'y ait point de terres qui ne rapportent un fermage ; dans ce cas, le montant du fermage des terrains les plus ingrats, devrait être en proportion de l'excédant de la valeur du produit par-delà le capital dépensé et les profits ordinaires. Le même principe réglerait le fermage pour les terres d'une qualité un peu supérieure ou plus heureusement situées, et par conséquent ces terres payeraient un fermage un peu plus fort que les précédentes, en raison des avantages supérieurs qu'elles possèdent. On peut en dire autant des terres d'une qualité encore au-dessus, et ainsi de suite jusqu'aux plus fertiles. N'est-il donc pas évident que c'est d'après la fertilité relative des terres qu'on détermine quelle sera la portion du produit qui sera payée comme fermage, comme c'est la richesse relative des mines qui détermine la portion de leur produit qui doit en constituer le fermage ou loyer (1) ?

---

(1) Qui songe à nier cela, puisque le fermage est le prix annuel du pouvoir productif de la nature, toutes les fois que ce pouvoir est devenu une propriété ? S'il arrive même, dans certains cas, que ce pouvoir ne

Adam Smith ayant admis qu'il y a quelques mines que les propriétaires seuls peuvent exploiter, en raison de ce que leur produit n'est que suffisant pour défrayer les dépenses de l'exploitation et rapporter les profits ordinaires du capital employé, on se serait attendu à le voir poser également en principe, que c'est précisément cette espèce de mines qui règle le prix des produits. Si les anciennes mines sont insuffisantes pour fournir la quantité de charbon demandée, le prix du charbon doit hausser, et il continuera à renchérir jusqu'à ce que le propriétaire d'une mine nouvelle et d'une qualité inférieure, trouve qu'il peut, en l'exploitant, obtenir les profits ordinaires sur son capital. Si cette mine est médiocrement riche, son propriétaire n'aura pas besoin que la hausse du charbon soit très-forte pour trouver de l'intérêt à employer

---

soit pas payé, cela empêche-t-il qu'il le soit dans d'autres cas? Cela prouve-t-il que les produits du sol seraient pas moins chers si ce pouvoir productif n'était payé dans aucun cas? J.-B. S.

son capital à l'exploiter; mais si elle est très-pauvre, il est clair qu'il faudra que le prix du charbon continue à hausser tellement qu'il puisse lui fournir le moyen de retirer ses frais, et d'obtenir les profits ordinaires du capital.

Il paraît donc que c'est toujours la mine la moins productive qui règle le prix du charbon. Adam Smith est pourtant d'une opinion différente. Il s'exprime dans les termes suivans : « Le prix de la mine la plus » riche règle le prix du charbon pour toutes » les autres mines de son voisinage. Le propriétaire et l'entrepreneur trouvent tous » deux qu'ils pourront se faire, l'un un plus » fort fermage, l'autre un plus gros profit, » en vendant un peu au - dessous de tous » leurs voisins. Les voisins sont bientôt » obligés de vendre au même prix, quoi- » qu'ils soient moins en état d'y suffire, et » quoique ce prix aille toujours en diminuant, et leur enlève même quelquefois tout leur fermage et tout leur profit. Quelques exploitations se trouvent alors entièrement abandonnées; d'autres ne rappor-



» tent plus de fermage, et ne peuvent plus  
» être continuées que par le propriétaire de  
» la mine. » Si la demande de charbon dimi-  
nuait, ou si, par de nouveaux procédés, la  
quantité en devenait plus considérable, le  
prix du charbon tomberait, et quelques  
mines seraient abandonnées; mais, dans  
tous les cas, <sup>le</sup> prix doit suffire pour rem-  
placer les frais <sup>et</sup> les profits de celles des  
mines qui ne sont pas grevées d'un fermage.  
C'est donc la mine la moins fertile qui règle  
le prix du charbon. Adam Smith en convient  
lui-même dans un autre endroit, car il  
dit : « Le prix le plus bas auquel le char-  
» bon de terre puisse se vendre pendant un  
» certain temps, est, comme celui de toutes  
» les autres marchandises, le prix qui est  
» simplement suffisant pour remplacer, avec  
» les profits ordinaires, le capital employé  
» à le faire venir au marché. Dans une mine  
» dont le propriétaire ne retire pas de fer-  
» mage, et qu'il est obligé d'exploiter lui-  
» même ou d'abandonner tout-à-fait, le pr  
» du charbon doit en général approx.  
» beaucoup de ce prix. »

Mais la même cause, c'est-à-dire, l'abondance du charbon, de quelque source qu'elle provienne, et le bon marché qui en est la suite, qui ferait abandonner l'exploitation des mines qui ne payent pas de fermage ou qui n'en payent qu'un très-modique, aurait des effets analogues sur la culture des terres; car la grande abondance des produits de la terre, qui les ferait baisser à un très-bas prix, rendrait nécessaire d'abandonner la culture des terrains dont on ne paye pas de fermage, ou qui n'en payent qu'un très-modique. Si, par exemple, les pommes de terre devenaient la nourriture ordinaire et générale du peuple, comme le riz l'est chez quelques peuples, un quart ou une moitié des terres actuellement en culture seraient vraisemblablement abandonnées à l'instant; car si, comme Adam Smith l'assure, « un acre de terre en pommes de terre » produit six mille livres pesant de nourriture substantielle, ce qui est trois fois autant qu'en donnerait un acre de terre en blé, » il ne pourrait pas y avoir pendant long-temps une telle multiplication de

la population qu'elle pût suffire à consommer la quantité de nourriture récoltée sur les terres où l'on cultivait auparavant du blé. Il y aurait beaucoup de terrains abandonnés, et les fermages tomberaient; et ce ne serait que lorsque la population aurait doublé ou triplé, qu'on pourrait cultiver de nouveau autant de terres, et payer de ces terres un aussi fort fermage que par le passé.

Il ne serait pas payé non plus une plus forte part du produit brut au propriétaire foncier, soit qu'il consistât dans une quantité de pommes de terre suffisante pour nourrir trois cents individus, ou, en blé, qui ne pût en nourrir que cent; car, quoique les frais de production se trouvassent bien diminués, dans le cas où les salaires de l'ouvrier seraient réglés principalement par celui des pommes de terre et non par le prix du blé, et quoique, par conséquent, la somme totale du produit brut, les travailleurs payés, se trouvât considérablement augmentée, cependant aucune part de ce surplus n'irait grossir le fermage;

irait constamment grossir les profits, lesquels montent toujours quand les salaires baissent, et tombent lorsque les salaires haussent. Le fermage suivra la même marche, que l'on cultive du blé ou des pommes de terre; il sera toujours égal, à la différence entre les quantités de produits obtenues par l'emploi de capitaux pareils sur des terres de la même ou de différente qualité; et par conséquent, tant que des terres d'une même qualité seraient cultivées et qu'il n'y aurait aucune variation dans leur fertilité et dans leurs avantages respectifs, le fermage serait toujours dans le même rapport avec le produit brut.

Adam Smith prétend cependant que la part du propriétaire se trouvera augmentée par suite de la diminution des frais de production, et qu'il recevra par conséquent une plus grande part et une quantité plus considérable d'un produit abondant que d'un produit mince. « Une rizière, dit-il, produit une plus grande quantité de nourriture que le champ de blé le plus fertile. Le produit ordinaire d'un acre monte, à ce qu'on

» dit, à deux récoltes par an, de trente à  
 » soixante boisseaux chacune. Ainsi, quoi-  
 » que la culture exige plus de travail, quand  
 » tout ce travail a subsisté, il reste un plus  
 » grand excédant. Par conséquent, dans les  
 » pays à riz, où il est la nourriture végé-  
 » tale ordinaire et favorite du peuple, et où  
 » il compose la principale subsistance des  
 » laboureurs qui le cultivent, *il doit appar-*  
 » *tenir au propriétaire, dans ce plus grand*  
 » *excédant, une portion plus forte que celle*  
 » *qui lui revient dans les pays à blé.* »

M. Buchanan remarque aussi, « qu'il est  
 » bien clair que si la terre donnait un autre  
 » produit en plus grande abondance que le  
 » blé, et que ce produit devînt la nourriture  
 » ordinaire du peuple, le fermage des pro-  
 » priétaires des terres augmenterait à pro-  
 » portion de l'abondance plus grande de ce  
 » produit. »

Si les pommes de terre devenaient la nour-  
 riture habituelle du peuple, il y aurait un  
 intervalle assez long pendant lequel les pro-  
 priétaires fonciers éprouveraient une  
 forte réduction dans leurs fermages. Ils n'

recevraient probablement alors qu'une bien moindre portion de subsistances que celle qu'ils en retirent à présent, tandis que ces subsistances n'auraient alors que le tiers de leur valeur actuelle. Mais tous les objets manufacturés à l'achat desquels le propriétaire foncier dépense une partie de son fermage, n'éprouveraient d'autre baisse que celle qui proviendrait de la baisse des matières premières dont ils sont fabriqués, et qui ne pourrait être occasionnée que par la fertilité plus grande des terres qui pourraient être alors consacrées à leur production.

Quand, par suite de l'accroissement de la population, on viendrait à livrer de nouveau à la culture des terres de la même qualité de celles qu'on cultivait auparavant pour en tirer la nourriture nécessaire, et qu'on emploierait à cette culture le même nombre d'hommes, le propriétaire foncier retirerait, non-seulement la même part du produit qu'auparavant, mais cette part aurait encore la même valeur que par le passé. Le fermage serait donc le même qu'auparavant; cependant les profits seraient beau-

coup plus élevés, parce que le prix de la nourriture, et par conséquent les salaires seraient bien plus bas. Les gros profits favorisent l'accumulation du capital. La demande de bras augmenterait encore, et les propriétaires retireraient un avantage permanent de la demande augmentée de terres.

L'intérêt d<sup>a</sup> propriétaire foncier est toujours en opposition avec celui du consommateur et du manufacturier. Le blé ne peut jamais se soutenir à un haut prix qu'autant qu'il faut plus de travail pour le produire, qu'autant qu'il coûte plus de frais de production. La même cause faisant également hausser les fermages, il est de l'intérêt du propriétaire foncier que les frais de production du blé augmentent. Ce n'est pourtant pas là l'intérêt du consommateur, qui voudrait que le blé fût toujours à bas prix, relativement à l'argent et aux marchandises; car c'est toujours avec des marchandises ou de l'argent que l'on achète du blé. Il n'est pas non plus de l'intérêt du manufacturier que le blé soit cher, car la cherté du blé amène celle des salaires, sans faire hausser le prix de la marchandise.

dise. Il faudra qu'il donne alors, non-seulement plus de ses marchandises, ou, ce qui revient au même, une plus forte valeur en marchandise, en échange du blé qu'il consomme lui-même; mais il sera encore obligé de donner plus de marchandises ou plus de valeur pour payer les salaires de ses ouvriers, sans recevoir de dédommagement. Toutes les classes de la société souffriront donc par le renchérissement du blé, excepté celle des propriétaires. Les transactions entre le propriétaire foncier et le public ne ressemblent pas aux transactions mercantiles, dans lesquelles on peut dire que le vendeur gagne aussi-bien que l'acheteur; car, dans les premières, toute la perte est d'un côté, et le gain de l'autre; et si, par l'importation, l'on pouvait se procurer du blé à meilleur marché, la perte qui résulterait de la non-importation serait bien plus forte d'un côté que le gain ne le serait de l'autre.

Adam Smith ne fait jamais de distinction entre la valeur diminuée de l'argent et la valeur augmentée du blé, et voilà pourquoi il pense que l'intérêt des propriétaires fon-



ciers n'est point en opposition avec celui du reste de la société. Dans le premier cas, l'argent a une valeur moindre ; dans le second, le blé en a une plus forte, l'un et l'autre relativement aux autres marchandises.

L'observation suivante, d'Adam Smith, est applicable (u bas prix de l'argent; mais elle ne l'est nullement à la valeur augmentée du blé. « Si l'importation (du blé) était » libre en tout temps, nos fermiers et nos » propriétaires ruraux retireraient vraisem- » blablement moins d'argent de leur blé, » une année dans l'autre, qu'ils ne font à » présent, que l'importation est, par le fait, » prohibée la plupart du temps ; mais l'ar- » gent qu'ils en retireraient aurait plus de » valeur, *achèterait plus de marchandises de » toute autre espèce*, et emploierait plus de » bras. Par conséquent leur richesse réelle, » leur revenu réel seraient les mêmes qu'à » présent, quoique exprimés par une moïn- » dre quantité d'argent, et dès lors ils ne » trouveraient ni moins en état de cultiv<sup>er</sup> » ni moins encouragés à le faire qu'ils ne le

» sont à présent. Au contraire, comme une  
» hausse dans la valeur de l'argent, procé-  
» dant d'une baisse dans le prix du blé en  
» argent, fait baisser de quelque chose le  
» prix de toutes les autres marchandises,  
» elle donne à l'industrie du pays où elle a  
» lieu, quelque avantage dans tous les mar-  
» chés étrangers, et tend par là à accroître  
» et à encourager cette industrie. Or, l'éten-  
» due du marché national pour le blé, doit  
» être en proportion de l'industrie générale  
» du pays où il croît, ou du nombre de ceux  
» qui produisent quelque autre chose à don-  
» ner en échange pour le blé; et le marché  
» national étant, dans tout pays, le marché  
» le plus prochain et le plus commode pour  
» du blé, est aussi le plus vaste et le plus  
» important; par conséquent cette hausse  
» dans la valeur réelle de l'argent, qui pro-  
» vient de la baisse du prix moyen du blé  
» en argent, tend à agrandir le marché le  
» plus vaste et le plus important pour le  
» blé, et par conséquent à encourager la pro-  
» duction bien loin de la décourager. »

La hausse ou la baisse du prix du blé, pr

venant de l'abondance et du bas prix de l'or et de l'argent, n'intéresse nullement le propriétaire foncier, car tous les autres produits de la terre s'en ressentiront de la manière exposée par Adam Smith; mais le prix relativement plus cher du blé est toujours très-avantageux pour le propriétaire foncier, qui avec la même quantité de blé, peut acquérir, non-seulement une plus grande somme d'argent, mais encore une quantité plus considérable de tout ce qu'on peut acheter avec de l'argent.

---

## CHAPITRE XXV.

## DU COMMERCE COLONIAL.

DANS ses observations sur le commerce colonial, Adam Smith a fait voir, de la manière la plus satisfaisante, les avantages d'un commerce libre, et l'injustice que les métropoles font éprouver aux colonies, en les empêchant de vendre leurs produits dans le marché le plus cher, et de s'acheter les objets manufacturés et leurs provisions dans le marché le moins cher. Il a prouvé que si on laissait chaque pays libre d'échanger les produits de son industrie dans le temps et dans les endroits qui lui conviendraient, on obtiendrait ainsi la meilleure distribution possible du travail de l'espèce humaine, et l'on s'assurerait la plus grande abondance des choses nécessaires ou agréables à la vie. Il a encore tâché de faire voir que cette liberté de commerce, qui est incontestablement avantageuse à la société en masse, l'es

également à chaque pays en particulier; et que le système d'une politique étroite, adopté par les États de l'Europe envers leurs colonies, n'est pas moins nuisible aux métropoles elles-mêmes qu'il ne l'est aux colonies, dont on sacrifie les intérêts.

« Ainsi, comme tous les autres expédiens  
 » misérables et nuisibles de ce système mercantile que je combats, dit Adam Smith,  
 » le monopole du commerce des colonies  
 » opprime l'industrie de tous les autres  
 » pays, et principalement celle des colonies,  
 » sans ajouter le moins du monde à celle du  
 » pays en faveur duquel il a été établi; mais,  
 » au contraire, en la diminuant. »

Cette partie de son sujet n'est cependant pas traitée d'une manière aussi claire et convaincante que celle où il montre l'injustice du système adopté envers les colonies.

Sans prétendre décider si le système actuel, adopté par l'Europe à l'égard de ses colonies, est ou non nuisible aux métropoles, qu'il me soit permis de croire que la mère-patrie peut quelquefois retirer un avantage des entraves auxquelles elle assu-

jettit les habitans de ses colonies. Qui peut douter, par exemple, que, supposant que l'Angleterre fût une colonie de la France, ce dernier pays ne trouvât du profit à faire payer à l'Angleterre une forte prime sur l'exportation du blé, du drap, ou de toute autre marchandise? En examinant la question des primes, en partant de la supposition que le blé se vendait en Angleterre 4 l. st. le muid, nous avons vu qu'en y accordant 10 sh. de prime sur l'exportation, le blé serait revenu en France à 3 l. 10 sh. Or, si le blé était auparavant à 3 l. 15 sh. le muid en France, le consommateur français aura gagné 5 sh. par muid sur tout le blé importé; et si le prix naturel du blé en France était auparavant de 4 l., les Français auraient gagné en totalité les 10 sh., montant de la prime. La France profiterait donc par là de toute la perte que l'Angleterre aurait supportée; elle ne gagnerait pas seulement une partie de ce que l'Angleterre aurait perdu, mais, dans quelques cas, elle en aurait gagné la totalité.

On pourra cependant objecter qu'une

prime d'exportation étant une mesure de police intérieure, ne peut pas facilement être imposée par la mère-patrie.

S'il convenait à la Jamaïque aussi-bien qu'à la Hollande, de faire un échange réciproque des produits de chacun de ces pays, sans l'intervention de l'Angleterre, il est bien certain que, si l'on y mettait obstacle, les intérêts de la Hollande et de la Jamaïque en souffriraient; mais si la Jamaïque est forcée d'envoyer ses produits en Angleterre, pour les y échanger contre des marchandises hollandaises, il y aura un capital anglais et une agence anglaise employés dans un commerce dans lequel ni l'un ni l'autre n'auraient été engagés sans cela. Ce commerce y est attiré par une prime que l'Angleterre ne paye pas, et qui est payée par la Hollande et la Jamaïque.

Que la perte supportée en raison d'une distribution désavantageuse du travail dans deux pays, peut être profitable à l'un de deux, tandis que l'autre souffre une perte plus forte que celle qui résulte d'une distribution, c'est une opinion qu'Adam

Smith lui-même a adoptée; et si elle est vraie, ce sera une preuve décisive qu'une mesure qui peut être très-nuisible à une colonie, peut être d'un avantage partiel pour la mère-patrie.

En parlant des traités de commerce, Adam Smith s'exprime ainsi : « Quand une nation » s'oblige, par un traité, de permettre chez » elle l'entrée de certaines marchandises » d'un pays étranger, tandis qu'elle les prohibe venant de tous les autres pays, ou » bien d'exempter les marchandises d'un » pays des droits auxquels elle assujettit celles de tous les autres, le pays, ou du moins » les marchands et les manufacturiers du » pays dont le commerce est ainsi favorisé, » doivent tirer de grands avantages de ce » traité. Ces marchands et manufacturiers » jouissent d'une sorte de monopole dans » le pays qui les traite avec tant de faveur. » Ce pays devient un marché à la fois plus étendu et plus avantageux pour leurs marchandises : plus étendu, parce que les marchandises des autres nations ayant l'exclusion ou étant assujetties à des droits pl



» lourds , il absorbe une plus grande quan-  
 » tité de celles qu'ils y portent ; plus avan-  
 » tageux , parce que les marchands du pays  
 » favorisé , jouissant dans ce marché d'une  
 » espèce de monopole , y vendront souvent  
 » leurs marchandises à un prix plus élevé  
 » que s'ils étaient exposés à la libre concur-  
 » rence des autres nations. »

Or, les deux nations qui font un tel traité de commerce peuvent être la mère-patrie et ses colonies ; et Adam Smith admet , comme on voit , qu'une métropole peut gagner à opprimer ses colonies. Nous observerons cependant encore une fois , qu'à moins que le monopole du marché étranger ne se trouve entre les mains d'une compagnie exclusive , les consommateurs étrangers ne payeront pas les marchandises plus cher que les nationaux. Le prix qu'ils payeront , les uns comme les autres , ne s'éloignera pas beaucoup du prix naturel de ces marchandises dans le pays qui les produit. Par exemple , l'Angleterre , dans des circonstances ordinaires , pourra toujours acheter des marchandises françaises , à leur prix naturel et

France, et la France aurait le même privilège d'acheter des marchandises anglaises à leur prix naturel en Angleterre. Mais on achèterait des marchandises à ce prix, sans qu'il y eût besoin d'un traité de commerce. Quel serait donc l'avantage ou le désavantage d'un semblable traité?

Voici quel serait le désavantage qui en résulterait pour le pays qui importerait. Par le traité, il serait forcé d'acheter une marchandise en Angleterre, par exemple, à son prix naturel, tandis qu'il aurait peut-être pu l'avoir, dans quelque autre pays, à un prix naturel plus bas. Le traité produit donc une distribution désavantageuse des capitaux en général, dont souffre principalement le pays qui est borné par traité au marché le moins avantageux; mais le traité ne donne aucun avantage au vendeur, en vertu d'un prétendu monopole; car la concurrence de ses compatriotes empêche le vendeur de vendre ses marchandises ailleurs de leur prix naturel, auquel il peut vendre, soit qu'il l'exporte en France, en Espagne, aux Indes occidentales, ou

qu'il les vende pour la consommation de l'intérieur.

En quoi donc consiste le désavantage de cette stipulation du traité ? La voici. Il n'aurait pas été possible de fabriquer ces marchandises en Angleterre pour l'exportation, si ce pays n'avait pas le privilège exclusif d'en approvisionner le marché en question ; car la concurrence des pays dans lesquels le prix naturel est plus bas lui aurait ôté toute chance de pouvoir vendre ses marchandises. Cela inquiéterait cependant fort peu l'Angleterre, si elle était bien sûre de pouvoir vendre pour une valeur aussi forte d'autres produits de ses manufactures, soit dans le marché français, soit autre part, avec le même bénéfice. L'objet que l'Angleterre se propose est d'acheter en France pour une valeur de 5000 l. st. de vins ; elle voudrait donc vendre des marchandises, dans un marché quelconque, qui pussent lui rapporter ces 5000 l. st. Si la France lui accorde le monopole du drap, l'Angleterre y enverra aussitôt du drap pour toujours manger contre le profit dont elle a besoin. Si elle ne le fait pas, si le commerce est

libre, la concurrence de l'industrie des autres pays peut empêcher que le prix naturel du blé ne soit assez bas pour qu'elle puisse, en le vendant, retirer ces 5000 l., en obtenant en même temps les profits ordinaires du capital employé dans ce genre de manufacture. Il faut donc que l'industrie de l'Angleterre se porte vers un autre objet. Mais il se peut qu'il n'y ait aucun de ses produits qu'elle puisse, eu égard à la valeur actuelle de l'argent, vendre au prix naturel des marchandises des autres pays. Quelle en sera la conséquence? Comme les buveurs de vin en Angleterre sont encore disposés à dépenser 5000 l. st. en vin de France, il faut qu'on exporte dans ce pays 5000 l. st. en argent pour y acheter ce vin. Cette exportation de numéraire en fera hausser la valeur en Angleterre, en le faisant baisser dans les autres pays; et le *prix naturel* de tous les produits de l'industrie anglaise baissera aussi en même temps; car la hausse du prix de l'argent équivaut à la baisse du prix des marchandises. On pourrait se procurer les 5000 l. par l'exportation de marchandises

anglaises ; car , après la réduction de leur prix naturel , elles pourront soutenir la concurrence avec les marchandises des autres pays. Il faudra cependant vendre une quantité plus considérable de marchandises à bas prix pour obtenir les 5000 l. dont on a besoin ; et quand on les aura obtenues , elles ne s'échangeront plus contre la même quantité de vin qu'auparavant ; car , pendant que la diminution de numéraire en Angleterre y a fait baisser le prix naturel des marchandises , l'augmentation d'argent en France y faisait monter le prix naturel des marchandises et du vin. On importera donc moins de vin en Angleterre en échange de ses produits , quand le commerce sera entièrement libre , que lorsque ce pays sera particulièrement favorisé par des traités de commerce. Cependant , le taux des profits ne varierait pas ; le numéraire aurait changé de valeur relative dans les deux pays , et l'avantage que la France en retirerait serait d'obtenir une plus grande quantité de marchandises en échange des produits français ;

et la perte pour l'Angleterre consisterait en ce qu'elle obtiendrait une moindre quantité de marchandises françaises en échange des marchandises anglaises.

Le commerce étranger se soutiendra donc toujours, qu'on y mette des entraves, qu'on l'encourage, ou qu'il soit libre, quelle que puisse être la difficulté comparative de la production dans chaque pays; mais il ne peut être réglé que par le changement du prix naturel, et non par le changement de la valeur naturelle des frais de production dans chaque pays; et ce changement est opéré par la différente distribution des métaux précieux. Cette explication confirme l'opinion que j'ai émise ailleurs, qu'il n'y a pas d'impôt, de prime ou de prohibition sur l'importation ou l'exportation des marchandises, qui ne donne lieu à une différente distribution des métaux précieux, et qui, par conséquent, ne modifie dans tout pays le prix naturel et le prix courant des marchandises.

Il est donc évident que le commerce avec les colonies peut être réglé de la manière qu'

soit en même temps moins avantageux pour les colonies et plus lucratif pour la métropole, qu'un commerce parfaitement libre. De même qu'il serait désavantageux pour un consommateur d'être restreint à n'acheter que dans une seule boutique, de même est-il nuisible pour une nation de consommateurs d'être forcée de n'acheter que dans un seul pays. Si la boutique, ou le pays en question, peut fournir les marchandises demandées à meilleur marché, ils sont bien sûrs de les vendre sans avoir besoin pour cela d'aucun privilège exclusif; et s'ils ne pouvaient pas les livrer au prix le plus bas, l'intérêt général demanderait qu'on ne les encourageât point à continuer un commerce qu'ils ne peuvent pas faire avec un avantage égal à celui de leurs rivaux. La boutique et le pays qui vendraient exclusivement pourraient perdre à ce changement d'emploi; mais l'intérêt général n'est jamais si bien assuré que par la distribution la plus productive du capital général, c'est-à-dire par un commerce toujours et entièrement libre.

13. L'augmentation des frais de production

ne diminue pas nécessairement la consommation d'un produit, si ce produit est de première nécessité; car, quoique en général les facultés des consommateurs se trouvent diminuées par la hausse d'une marchandise quelconque, ils peuvent cependant renoncer à la consommation de quelque autre produit dont les frais de production n'ont pas augmenté. Dans ce cas, l'offre et la demande conserveront la même proportion que par le passé; les frais de production seuls auront augmenté, et cependant le prix haussera; et il doit hausser, pour mettre les profits du producteur du produit renchéri au niveau des profits des autres commerces.

M. Say convient que les frais de production sont le fondement du prix, et pourtant, dans plusieurs endroits de son livre, il soutient que le prix est réglé par la proportion entre l'offre et la demande. Le régulateur réel et définitif de la valeur relative de deux produits quelconques, c'est ce que la production de chacun a coûté, et non les quantités respectives vendues de ces produits, ni la concurrence par les acheteurs.



Selon Adam Smith, le commerce colonial de l'Angleterre étant un de ceux dans lequel il ne peut y avoir d'employés que des capitaux anglais, fait monter le taux des profits de tous les autres commerces ; et comme, selon lui, les hauts profits, ainsi que les forts salaires, font hausser le prix des produits, le monopole du commerce colonial a été, à ce qu'il croit, nuisible à la mère-patrie, dont il a diminué la faculté de pouvoir vendre des objets manufacturés à un prix aussi bas que les autres pays. « Par l'effet du monopole, dit-il, l'accroissement du commerce des colonies a bien moins été, pour le commerce général de la Grande-Bretagne, la cause d'une addition à ce qu'il était auparavant, que celle d'un changement total de direction. Secondement, ce monopole a contribué nécessairement à maintenir, dans toutes les branches différentes du commerce de la Grande-Bretagne, le taux des profits à un degré plus haut que celui où il se serait tenu naturellement si elle n'eût été en concurrence avec les colonies. Les colons ont été libérés de la concurrence des manufactures anglaises, et ont pu vendre librement à toutes les

» nations..... Or, tout ce qui fait monter  
» dans un pays le taux ordinaire du profit  
» plus haut qu'il n'aurait été sans cela, assu-  
» jettit nécessairement ce pays en même  
» temps à un désavantage *absolu*, et à un  
» désavantage *relatif* dans toutes les autres  
» branches de commerce dont il n'a pas le  
» monopole. Il assujettit ce pays à un désa-  
» vantage absolu, attendu que, dans toutes  
» les autres branches de commerce, ses  
» marchands ne peuvent retirer ce plus  
» gros profit sans vendre à la fois, et les  
» marchandises des pays étrangers qu'ils  
» importent dans le leur, et les marchan-  
» dises de leur propre pays qu'ils exportent  
» à l'étranger, plus cher qu'ils ne les eussent  
» vendues sans cela. Il faut, à la fois, que  
» leur propre pays vende plus cher qu'il  
» n'aurait fait sans cela; qu'il achète moins  
» et vende moins; qu'il jouisse moins et  
» qu'il produise moins. »

..... » On entend souvent nos mar-  
» chands se plaindre des hauts salaires de  
» nos ouvriers, pendant qu'ils sont la cause de ce  
» que les ouvrages des fabriques

» peuvent soutenir la concurrence dans les  
 » marchés étrangers ; mais on ne les entend  
 » jamais parler des hauts profits du capital.  
 » Ils se plaignent des gains excessifs des  
 » autres, mais ils ne disent rien du leur.  
 » Cependant les hauts profits du capital, en  
 » Angleterre, peuvent contribuer, dans beau-  
 » coup de circonstances, autant que les hauts  
 » salaires qu'on y paye aux ouvriers, et  
 » dans quelques circonstances, contribuent  
 » peut-être davantage à faire hausser le prix  
 » des ouvrages des fabriques anglaises. »

J'admets que le monopole du commerce avec les colonies doit déranger, et quelquefois d'une manière désavantageuse, la direction des capitaux ; mais d'après ce que j'ai déjà dit au sujet des profits, on verra, je crois, qu'aucun changement d'un commerce étranger pour un autre, ou de celui de l'intérieur pour le commerce avec l'étranger, ne saurait affecter le taux des profits. La perte qui en résultera est celle que je viens d'exposer ; elle consiste dans une moins bonne distribution toujours inégale et de l'industrie, dont le résultat est une production

diminuée. Le prix naturel des produits haussera, et par conséquent, quoique le consommateur soit en état d'acheter pour une même valeur en argent, il n'obtiendra, avec cet argent, qu'une quantité moindre de marchandise. Et lors même que le monopole aurait l'effet de faire hausser les profits, il n'occasionnerait pas le moindre dérangement dans les prix; car le prix n'est réglé ni par les salaires ni par les profits.

Adam Smith lui-même paraît en convenir, quand il dit que « le prix des choses, ou la » valeur de l'or et de l'argent, comparée aux » marchandises, dépend de la proportion » qu'il y a entre *la quantité de travail* néces- » saire pour faire arriver au marché une » certaine quantité d'or et d'argent, et la » quantité de travail nécessaire pour y faire » arriver une certaine quantité de marchan- » dises d'une autre espèce. » Cette quantité restera la même, soit que les profits ou les salaires montent ou baissent. Comment peut le prix peut-il hausser par l'effet des profits ?

pendant

516

## CHAPITRE XXVI.

## DU REVENU BRUT, ET DU REVENU NET.

ADAM SMITH exagère toujours les avantages qu'un pays tire d'un gros revenu brut (1), comparés à ceux d'un gros revenu net. « A

(1) C'est à bon droit qu'à ne considérer que les intérêts nationaux, Smith fait cas d'un gros *revenu-brut*, c'est-à-dire, d'une grande masse d'utilité produite. On ne devrait parler de *revenu-net* que lorsqu'il est question des intérêts d'un particulier par opposition à ceux d'un autre. Le revenu net d'un particulier se compose de la valeur du produit auquel il a concouru, soit par son industrie, soit par ses capitaux, soit par ses terres, moins ses déboursés. Mais comme tous les déboursés qu'il a faits sont des portions de revenus qu'il a payés à d'autres, la totalité de la valeur du produit a servi à payer des revenus. Le revenu total d'une nation se compose de son produit brut ; c'est-à-dire, de la valeur brute de tous ses produits qui se distribue entre les producteurs.

Cette valeur, après les échanges, se répartirait toute entre ceux qui l'ont vue naître, si elle n'était encore le *revenu* de la

» proportion, dit-il, qu'une plus grande por-  
 » tion du capital d'un pays sera employé à  
 » l'agriculture, plus la somme de travail  
 » productif que ce capital met en œuvre  
 » deviendra considérable dans l'intérieur du  
 » pays; et il en sera de même de la valeur  
 » que son emploi ajoute aux produits an-  
 » nuels de la terre et de l'industrie de la  
 » communauté. L'emploi d'un capital en  
 » manufactures est celui qui, après l'emploi  
 » à l'agriculture, met en œuvre la plus  
 » grande quantité de travail productif, et  
 » qui ajoute le plus grand accroissement de  
 » valeur à la production annuelle. Le capital  
 » employé au commerce d'exportation est  
 » le moins productif des trois » (\*).

En admettant pour un moment que cela

nation; de même qu'un particulier qui a 20,000 francs  
 de revenu annuel, n'a pas moins 20,000 francs de  
 revenu annuel, quoiqu'il le mange tout entier chaque  
 année. Son revenu ne se compose pas seulement de  
 épargnes. J.-B. S.

est de la même opinion qu'Adam Smith.  
 L'emploi le plus productif, dit-il, pour  
 le pays en général, est à l'agriculture et à l'industrie.

soit vrai, quel avantage résultera-t-il à un pays de l'emploi d'une grande quantité de travail productif, si, soit qu'il emploie cette quantité ou une moindre, son revenu et ses profits ensemble doivent rester les mêmes. Le produit total de la terre et de l'industrie de tout pays se partage en trois portions, dont la première est destinée aux salaires, la seconde aux profits, et la troisième au fermage. Ce n'est que sur les deux dernières portions qu'on peut lever des impôts, ou faire des épargnes : la première, si elle est modique, étant toujours égale aux frais nécessaires de production, il serait tout-à-fait indifférent pour une personne qui sur un capital de 20,000 l. ferait 2000 l. par an

» commerce intérieur, parce qu'il met en activité  
 » une industrie dont les profits sont gagnés dans le  
 » pays; tandis que les capitaux employés par le com-  
 » merce extérieur font gagner l'industrie et les fonds  
 » de terre de toutes les nations indistinctement.

» L'emploi le moins favorable à la nation, est  
 » des capitaux employés au commerce de  
 » de l'étranger à la toujours. II, Chap. 8, §.  
 » est à la (Note de l'Auteur.)

de profits, que son capital employât cent hommes ou mille, et que ses produits se vendissent 10,000 l. ou 20,000 l., pourvu que, dans tous les cas, ses profits ne baissent point au-dessous de 2000 l. L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas le même? Pourvu que son revenu net et réel, et que ses fermages et profits soient les mêmes, qu'importe qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus? Ses facultés pour l'entretien d'escadres, d'armées, et de toute autre sorte de travail improductif, doivent être en proportion de son revenu net, et non de son revenu brut. Si cinq millions d'hommes pouvaient produire la nourriture et l'habillement nécessaires pour dix millions, la nourriture et l'habillement de ces cinq millions seraient le revenu net. Le pays retirerait-il quelque avantage, si, pour produire ce même revenu net, il fallait sept millions d'hommes, c'est-à-dire, s'il fallait que sept millions d'hommes fussent employés à produire de la nourriture et de l'habillement pour dix millions? La nourriture et l'habillement de dix millions seraient



raient toujours le revenu net. L'emploi d'un plus grand nombre d'hommes ne nous mettrait en état ni d'ajouter un homme à notre armée ou à notre marine, ni de fournir une guinée de plus aux impôts (1).

(1) Si j'osais me permettre de faire une critique générale de la doctrine de M. Ricardo et de sa manière de traiter plusieurs questions d'Économie politique, je dirais qu'il donne aux principes qu'il croit justes une telle généralité qu'il en regarde les résultats comme infaillibles. De ce principe que la classe qui vit de salaires ne gagne que ce qui est rigoureusement nécessaire pour se perpétuer et s'entretenir, il tire cette conséquence qu'une industrie qui fait travailler sept millions d'ouvriers, n'est pas plus avantageuse qu'une industrie qui en fait travailler cinq millions; se fondant sur ce que dans l'un et l'autre cas, les ouvriers consommant tout ce qu'ils gagnent, il ne reste pas plus du travail de sept millions que du travail de cinq millions. Cela ressemble tout-à-fait à la doctrine des Économistes du dix-huitième siècle, qui prétendaient que les manufactures ne servaient nullement à la richesse d'un état, parce que la classe salariée consommant une valeur égale à celle qu'elle produisait, contribuait en rien à leur fameux produit net.

*In universalibus* à toujours un Bacon, avec

en sens exquis à l'inst. à l'amer le Père de la saine

Ce n'est point en raison d'aucun avantage supposé provenant d'une grande population, ni en raison du bonheur dont peut

---

philosophie. Lorsqu'on descendra de ces généralités aux réalités qu'il faut toujours prendre pour guides, on trouvera que sur sept millions d'ouvriers tous occupés, il y aura plus d'épargnes faites que sur cinq millions. Ce n'est que dans la classe la plus grossière des simples manouvriers, que les gains se bornent à ce qui est rigoureusement nécessaire pour perpétuer cette classe. Du moment qu'il y a un talent ajouté aux facultés du simple travailleur, il en résulte une faculté un peu moins commune et moins offerte; circonstance qui ajoute à la valeur du travail qui en résulte. Smith remarque qu'une intelligence remarquable, une probité scrupuleuse dans cette classe; sont payées au-delà du taux rigoureusement nécessaire pour perpétuer la famille. Aussi voit-on un très-grand nombre de familles de simples salariés, qui font des économies, augmentent leur bien-être et leur mobilier, ce qui augmente la somme des épargnes de la société.

Mais quand même il serait vrai que de sept millions d'ouvriers tous occupés, il ne sortit pas plus d'épargnes de cinq millions, serait-ce une matière indifférente de nourrir l'un ou l'autre nombre? Sous le support de la puissance de la population, et une population active est-ce elle pas sur puissance aussi? Et si quel... la barbare,

jouir un plus grand nombre d'hommes, qu'Adam Smith donne la préférence à cet emploi de capital qui met en œuvre la plus grande quantité d'industrie ; mais c'est ex-

quelque Attila civilisé attaquait un pays peuplé, ne serait-il pas plus facilement repoussé que s'il ne rencontrait, pour s'opposer à ses armées, que des capitalistes spéculateurs occupés dans le fond de leur comptoir à balancer les prix-courans des principales places de l'Europe et de l'Amérique ?

Sous le rapport du bonheur, on peut dire de même qu'il y a une plus grande masse de bonheur dans une population de sept millions qui gagne et consomme ce qu'elle gagne, élève sa famille, et jouit de l'exercice de ses facultés, que dans une population de cinq millions.

Il semblerait que l'homme n'est au monde que pour épargner et accumuler ! Il y est principalement pour consommer ce que la nature lui donne gratuitement, et ce qu'il acquiert par son industrie. Produire et consommer, voilà le propre de la vie humaine, voilà sa fin principale ; c'est ce que font les nations qui ne s'élevèrent ni ne déclinent. Si elles peuvent y joindre des épargnes qui en grossissant leurs capitaux, étendent leur industrie, c'est une circonstance favorable sans doute, et vers laquelle elles tendent toujours. Mais elles peuvent aussi, à la place de ces épargnes, leur existence n'est pas une condition essen-

pressément en se fondant sur l'effet qu'il lui suppose d'augmenter la puissance nationale, car il dit que « la richesse et la puissance de » toute nation, en tant que la puissance » dépend de la richesse, doit toujours être » en proportion de la valeur de sa produc- » tion annuelle, qui constitue le fonds qui » sert en définitif à payer tout impôt. » Il est cependant évident que les facultés de payer des impôts sont en proportion du revenu net et non du revenu brut.

Dans la distribution des emplois des capitaux entre tous les pays, le capital des peuples pauvres sera naturellement employé à ces genres d'industrie qui font subsister une grande quantité de travailleurs dans l'intérieur, parce que, dans de tels pays, on peut se procurer avec le plus de facilité la nourriture et les choses nécessaires pour une population croissante. Dans les pays riches, au contraire, où la nourriture est chère, les capitaux se porteront, si le commerce est libre, vers ces genres d'industrie qui exigent l'emploi du moulin. Les ouvriers dans l'intérieur : tels sont les genres de tra-

port, le commerce avec les pays étrangers très-lointains, dans lesquels les profits sont en proportion des capitaux, et non en proportion de la quantité de travail employé (\*).

---

(\*) « Il est heureux, dit M. Say, que la pente naturelle » des choses entraîne les capitaux préférablement, » non là où ils feraient les plus gros profits, mais où » leur action est le plus profitable à la société. » *Liv. II, Chap. 8, §. 3.* M. Say ne nous a pas dit quels étaient ces emplois, qui, tout en étant les plus profitables pour les particuliers, ne le sont pas de même pour l'état. Si des pays, ayant des capitaux bornés, mais des terres fertiles en abondance, ne se livrent pas de bonne heure au commerce étranger, c'est parce que ce commerce présente moins d'avantages aux particuliers, et qu'il est par conséquent moins avantageux pour l'État. (Note de l'Auteur.)

Ce que M. Ricardo se plaint de ne pas trouver dans mon ouvrage, y est dans un passage que lui-même a cité quatre pages plus haut. Les emplois de capitaux, qui, tout en procurant un profit au propriétaire du capital, mettent en valeur les facultés industrielles des gens du pays, ou les facultés productives du sol, augmentent plus les revenus du pays, que les emplois ne procurent d'autre profit que le simple profit du capital. Il y a toujours des emplois de capitaux qui, malgré le peu de profit qu'ils procurent au capitaliste, ne four-

Quoique je convienne que, par la nature du fermage, un capital déterminé employé à l'agriculture sur tous autres terrains que ceux cultivés les derniers, met en activité une plus grande quantité de travail qu'un capital employé dans les manufactures ou dans le commerce, je ne saurais pourtant admettre qu'il y ait la moindre différence entre les quantités de travail mises en activité par un capital employé dans le commerce intérieur, et par un pareil capital employé dans le commerce étranger.

« Le capital qui envoie à Londres, dit  
 » Adam Smith, des ouvrages de fabrique  
 » écossaise, et rapporte à Édimbourg du  
 » blé anglais et des ouvrages de fabrique  
 » anglaise, remplace nécessairement, dans  
 » chacune de ces opérations, deux capitaux  
 » appartenant à des sujets de la Grande-  
 » Bretagne, et qui ont, tous les deux, été

---

issent aucun revenu au pays. Les bénéfices qu'on fait  
 le jeu des effets publics, tout bénéfice qui ne sau-  
 profit pour sans être une perte pour  
 quelque autre, est pour le particulier qu'  
 gagne, sans l'être pour a D. S.

» employés dans l'agriculture ou les manu-  
 » factures de la Grande-Bretagne.

» Le capital qui est employé à acheter des  
 » marchandises étrangères pour la consom-  
 » mation intérieure, quand l'achat se fait  
 » avec le produit de l'industrie nationale,  
 » remplace aussi, par chaque opération de  
 » ce genre, deux capitaux distincts, mais  
 » dont un seulement est employé à soutenir  
 » l'industrie nationale. Le capital qui envoie  
 » en Portugal des marchandises anglaises,  
 » et qui rapporte en Angleterre des mar-  
 » chandises portugaises, ne remplace, dans  
 » chacune des opérations qu'il fait, qu'un  
 » seul capital anglais; l'autre est un capital  
 » portugais. Ainsi, quand même les retours  
 » du commerce *étranger de consommation*  
 » seraient aussi prompts que ceux du com-  
 » merce *intérieur*, encore le capital employé  
 » dans celui-là ne donnerait-il que moitié  
 » d'encouragement à l'industrie ou au tra-  
 » vail productif du pays. »

Cet argument me paraît fallacieux, quoique deux a toujours été un portugais et anglais, existant à l'employés, ainsi que le

suppose le docteur Smith, il y aura cependant un capital employé au commerce étranger, double de celui qui sera employé au commerce intérieur. Supposons que l'Écosse emploie un capital de 1000 livres sterling à la fabrication des toiles, qu'elle échange contre le produit d'un capital pareil employé en Angleterre à la fabrication de soieries; ces deux pays emploieront ainsi 2000 liv. sterl. et une quantité de travail à proportion. Supposons maintenant que l'Angleterre découvre qu'elle peut obtenir de l'Allemagne une plus grande quantité de toiles en échange des soieries qu'elle était dans l'habitude d'exporter en Écosse, et que l'Écosse, à son tour, trouve qu'elle peut obtenir de la France plus de soieries en échange de ses toiles qu'elle n'en obtenait auparavant de l'Angleterre; dans ce cas, le commerce entre l'Angleterre et l'Écosse ne cessera-t-il pas à l'instant, et le commerce de consommation intérieure ne sera-t-il pas remplacé par un commerce de consommation étrangère? Mais quoique deux pays nationaux entrent dans ce commerce, ne de... le capi'



allemand et le capital français, la même somme de capital écossais et anglais ne continuera-t-elle pas à être employée, et ne mettra-t-elle pas en activité la même quantité d'industrie que lorsque ces capitaux étaient consacrés au commerce intérieur?

à toujours

est à l'

en

ets.

## CHAPITRE XXVII.

## DE LA MONNAIE ET DES BANQUES.

CE n'est pas mon intention d'arrêter longtemps le lecteur par une longue dissertation au sujet de la monnaie. On a déjà tant écrit sur la monnaie, que, dans le nombre des personnes qui s'occupent de cette matière, il n'y a guère que les gens à préjugés qui puissent en méconnaître les vrais principes. Je me bornerai donc à un aperçu rapide de quelques-unes des lois générales qui règlent la quantité et la valeur de la monnaie.

L'or et l'argent, ainsi que toutes les autres marchandises, n'ont de valeur qu'à proportion de la quantité de travail nécessaire pour les produire et les faire arriver au marché. L'or est quinze fois environ plus cher que l'argent, non que la demande en soit plus forte ni que l'argent soit quinze fois plus abondant que l'or, mais uniquement en raison que pour produire quinze fois plus de travail nécessaire pour les faire arriver au marché.

plus de travail pour obtenir une quantité déterminée d'or.

La quantité de monnaie qui peut être employée dans un pays dépend de sa valeur. Si l'or seul était employé pour la circulation des marchandises, il n'en faudrait qu'un quinzième de ce qui serait nécessaire si l'argent était employé pour cette fonction.

La monnaie en circulation ne saurait jamais être assez abondante pour regorger; car si vous en faites baisser la valeur, vous en augmenterez dans la même proportion la quantité; et en augmentant sa valeur, vous en diminuerez la quantité (\*).

(\*) « Les usages de l'or et de l'argent établissent » donc en chaque lieu un certain besoin de cette mar- » chandise; et lorsque le pays en possède la quantité » nécessaire pour satisfaire à ce besoin, ce qui s'intro- » duit de plus, n'étant recherché de personne, forme » des valeurs dormantes, qui sont à charge à leurs » possesseurs. » SAY, *Liv. I, Chap. 17.*

Dans une autre partie du même chapitre, M. S. dit que si, pour les communications intérieures, le pays il exigeait l'emprunt de leur... cures, et qu'il en... Gts. » prêtât quinze... excéderait les mille

Tant que le gouvernement fait frapper des monnaies sans retenir les frais de monnayage, les pièces de monnaies auront une valeur égale à celle de toute autre pièce de même métal, d'un poids et d'une finesse pareils. Mais si le gouvernement retient un droit de monnayage ou de seigneurage, la pièce de métal frappée excédera en général la valeur de la pièce non frappée de tout le montant de ce droit, parce qu'elle aura exigé plus de travail, ou, ce qui revient au même, la valeur du produit d'une plus grande quantité de travail pour sa fabrication.

Quand l'état seul bat monnaie, il ne peut pas y avoir de limites à ce droit de monnayage; car, en restreignant la quantité du numéraire, on peut en élever la valeur indéfiniment.

C'est d'après ce principe que le papier-monnaie obtient le pouvoir de circuler. Toute sa valeur peut être regardée comme

---

...tile; et de là il conclut que, si un pays possédait plus que la quantité nécessaire de monnaie, l'excédant resterait sans usage. — l'Auteur

un seigneurage. Quoique ce papier n'ait point de valeur intrinsèque, cependant, si l'on en borne la quantité, sa valeur échangeable peut égaler la valeur d'une monnaie métallique de la même dénomination, ou de lingots estimés en espèces (1). C'est encore par le même principe, c'est-à-dire, en bornant la quantité de la monnaie, que des pièces d'un bas titre peuvent circuler pour la même valeur qu'elles auraient eue si leur poids et leur titre étaient ceux fixés par la loi, et non d'après la valeur intrinsèque du métal pur qu'elles contiendraient. Voilà pourquoi, dans l'histoire des monnaies anglaises, nous trouvons que notre numéraire

(1) Cet exemple devrait suffire, ce semble, pour convaincre l'auteur que la base de toute valeur est, non pas la quantité de travail nécessaire pour faire une marchandise, mais le besoin qu'on en a, balancé par sa rareté. Le travail, ou en général les frais de production, sont une difficulté à vaincre qui borne la quantité d'une marchandise qu'on peut apporter sur le marché, et c'est en ce sens qu'ils sont utiles. Les monnaies de la valeur de la monnaie, et qu'il en soit volontairement excéderait les mille

n'a jamais été déprécié dans la même proportion qu'il a été altéré. La raison en est qu'il n'a jamais été multiplié en proportion de sa dépréciation (\*).

Après l'établissement des banques, l'État n'a plus à lui seul le pouvoir de battre monnaie ou d'en faire l'émission. On peut tout aussi bien augmenter la monnaie en circulation, au moyen du papier de banque, que par des espèces; en sorte que si un État altérait ses monnaies et en limitait la quantité, il ne pourrait en maintenir la valeur; car les banques auraient la même faculté que le gouvernement d'augmenter la quantité de l'agent de la circulation.

D'après ces principes, il est aisé de voir que, pour donner une valeur au papier-monnaie, il n'y a pas besoin qu'il soit payable à vue en espèces monnayées; il suffit pour cela que la quantité de ce papier soit réglée d'après la valeur du métal qui

---

Tout ce que je dis des monnaies d'or est égale-  
 ment applicable à celles d'argent, et il serait inutile  
 d'insister plus que la quantité de ce métal. *propos.*  
 l'excédant resterait sans valeur.

est reconnu comme mesure commune (1). Si l'or, d'un poids et d'un titre déterminés, était cette mesure, on pourrait augmenter

(1) Cette vérité aurait pu être énoncée par dix auteurs judicieux, et néanmoins être révoquée en doute par autant d'imbécilles, si ce qui est arrivé dans ces derniers temps aux billets de la banque d'Angleterre, n'était venu confirmer l'assertion par un mémorable exemple. Le gouvernement anglais ne pouvant, en 1797, rembourser à la banque les avances que cette compagnie lui avait faites, l'autorisa à faire une véritable banqueroute, qui dure encore, et à ne pas payer ses billets payables à vue. Malgré ce manque de foi, et quoique la banque n'ait point de valeur réelle à offrir pour gage de ses billets (car les engagemens du trésor ne sont que des promesses), nous avons vu récemment les billets de banque remonter au pair des espèces monnayées, non, comme on affecte de le dire, à cause du crédit du gouvernement et de l'esprit national des Anglais qui s'obstine à soutenir la valeur des billets (tout leur esprit national n'en pourrait empêcher la dépréciation si la somme grossissait), mais tout simplement parce que les besoins de la circulation exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme; c'est-à-dire à une somme que par une valeur courante d'aujourd'hui, les ministres disposent; or cette somme, quoiqu'elle ne procure aucune économie ne

la quantité du papier à chaque baisse dans la valeur de l'or, ou, ce qui revient au même quant à l'effet, à chaque hausse dans le prix des marchandises.

« La banque d'Angleterre, dit le docteur  
 » Smith, pour avoir émis une trop grande  
 » quantité de papier, dont l'excédant lui  
 » revenait continuellement à l'échange, a  
 » été obligée, pendant plusieurs années de  
 » suite, de faire battre de la monnaie d'or  
 » jusqu'à concurrence de 800,000 livres st. à  
 » 1,000,000 dans une seule année, ou, par  
 » évaluation moyenne, jusqu'à environ  
 » 850,000 liv. st. par an. Pour fournir à cette  
 » immense fabrication, la banque, à cause  
 » de l'état usé et dégradé où la monnaie  
 » d'or était depuis quelques années, se vit  
 » souvent obligée d'acheter jusqu'au prix de  
 » 4 l. st. l'once l'or en lingots, qu'elle émet-  
 » tait bientôt après sur le pied de 3 l. st.

---

Les émissions de la banque d'Angleterre et des banques  
 province. C'est une des belles expériences qui aient  
 depuis le commencement de ce siècle en  
 tenir l'ordre public, et d'autres qui ne  
 des rapines légalisées.



» 17 sous 10  $\frac{1}{2}$  deniers l'once, ce qui lui fait  
 » sait une perte de 2  $\frac{1}{2}$  à 3 pour 100 sur la  
 » fabrication d'une somme aussi énorme.  
 » Ainsi, quoique la banque n'eût point de  
 » droit de seigneurage à payer, et quoique,  
 » à proprement parler, la dépense de fabri-  
 » cation fût aux frais du gouvernement,  
 » cette libéralité du gouvernement ne cou-  
 » vrit pas toute la dépense supportée par la  
 » banque. »

D'après le principe énoncé plus haut, il me semble très-évident qu'en retirant de la circulation le papier qui rentrait ainsi à la banque, la valeur de toute la monnaie, y compris celle des anciennes espèces monnayées et usées et celle des nouvelles, aurait monté; et, dans ce cas, toutes les demandes sur la banque auraient cessé.

M. Buchanan n'est pourtant pas de cette opinion; car il dit que « la grande dépense » que la banque a eue à supporter à cette » époque fut occasionnée, non comme » docteur Smith paraît le supposer, par » l'émission d'un papier, mais par » l'état de la monnaie métallique,

» et par le haut prix du lingot, qui en était  
 » la conséquence. On doit faire attention  
 » que la banque, n'ayant d'autre moyen de  
 » se procurer des guinées (\*) que d'envoyer  
 » des lingots à la Monnaie pour être frap-  
 » pés, était toujours dans la nécessité  
 » d'émettre des guinées neuves en paye-

---

(\*) « Dans les marchés que le gouvernement con-  
 » clut avec les particuliers, et dans ceux que les par-  
 » ticuliers concluent entre eux, une pièce de monnaie  
 » n'est reçue, quelque dénomination qu'on lui donne,  
 » que pour sa valeur intrinsèque, accrue de la valeur  
 » que l'utilité de son empreinte y ajoute. » SAY, *Liv. I,*  
*Chap. 21, §. 4.*

« La monnaie d'argent est si peu un signe, que les  
 » pièces de monnaie perdent de leur valeur en s'usant  
 » par le frottement ou par la friponnerie des rogneurs  
 » d'espèces; toutes les marchandises augmentent no-  
 » minalement de prix en proportion de l'altération  
 » éprouvée par elles; et si le gouvernement fait une  
 » refonte équitable, et rétablit dans chaque pièce la  
 » quantité de métal fin qui s'y trouvait dans l'origine,  
 » les marchandises reprennent le prix qu'elles avaient  
 » auparavant, sauf les variations qui ont pu avoir lieu dans  
 » le cours de ces marchandises, par des circonstances  
 » qui leur sont particulières. » SAY, *Liv. I, Chap. 21,*  
 §. 6.

» ment des billets qui lui revenaient ; et  
 » quand les espèces manquaient en général  
 » de poids, et que le prix des lingots était  
 » haut à proportion, on trouvait un intérêt  
 » à tirer les guinées de poids de la banque  
 » en lui donnant son papier en échange, et  
 » ensuite à fondre ces guinées, et à en ven-  
 » dre l'or en lingots, avec profit, pour du  
 » papier de la banque, avec lequel on se  
 » procurait de nouvelles guinées, qu'on  
 » fondait et qu'on vendait de même. La  
 » banque doit toujours être exposée à se  
 » voir ainsi épuisée de son or toutes les  
 » fois que les espèces monnayées manque-  
 » ront de poids, puisque, dans ce cas, il y  
 » a toujours un profit aisé et certain à chan-  
 » ger constamment le papier de banque  
 » contre de l'or. Il est cependant bon d'ob-  
 » server que, quelle qu'ait été, à cette épo-  
 » que, la gêne et la dépense supportées par  
 » la banque par suite de l'écoulement de ses  
 » espèces, on ne crut pas nécessaire de  
 » dispenser de l'obligation de donner  
 » espèces en paiement des billets. »

Il est clair que Buchanan pense que

toute la monnaie en circulation doit descendre au niveau de la valeur des pièces dégradées ; mais certes , en diminuant la quantité de la monnaie en circulation , tout le surplus peut être élevé à la valeur des meilleures pièces.

Le docteur Smith paraît avoir oublié le principe qu'il a posé lui-même , dans le raisonnement qu'il fait au sujet de la monnaie coloniale. Au lieu d'attribuer sa dépréciation à sa trop grande abondance , il demande , en admettant que la garantie de ce papier soit parfaitement solide , si 100 l. st. , payables dans quinze ans , pourraient valoir autant que 100 l. st. payables à vue. Je réponds qu'oui , si le papier n'est pas trop abondant.

L'expérience prouve cependant que toutes les fois qu'un gouvernement ou qu'une banque a eu la faculté illimitée d'émettre du papier - monnaie , ils en ont toujours abusé. Il s'ensuit que , dans tous les pays , il est nécessaire de restreindre l'émission du papier - monnaie , et de l'assujettir à une surveillance ; et de ne pas

mieux calculé pour prévenir l'abus de cette émission, qu'une disposition qui impose à toutes les banques qui émettent du papier, de payer leurs billets, soit en monnaie d'or, soit en lingots.

La monnaie est dans l'état le plus parfait quand elle se compose uniquement de papier, mais d'un papier dont la valeur est égale à la somme d'or qu'il représente. L'usage du papier en place de l'or remplace un agent très-dispendieux au moyen d'un autre qui l'est fort peu, ce qui met le pays, sans qu'il en résulte aucune perte pour les particuliers, en état d'échanger tout l'or qu'il employait auparavant pour la circulation, contre des matières premières, des ustensiles et des subsistances, dont l'usage augmente à la fois la richesse et les jouissances de la nation.

Sous le point de vue de l'intérêt national, il est tout-à-fait indifférent que ce soit le gouvernement ou une banque qui fasse l'émission d'un papier-monnaie, si l'émission est d'a leur exis  
 les que. Mais les sages prin-  
 d'exposer. Que ce

soit l'un ou l'autre qui l'émette, il en résultera à peu près le même accroissement de richesse nationale; mais l'effet ne sera pas le même quant à l'intérêt des particuliers. Dans un pays où le taux courant de l'intérêt est de 7 pour 100, et où le gouvernement a besoin, pour des dépenses particulières, de 70,000 l. st. par an, il importe beaucoup aux individus de ce pays, de savoir s'ils payeront ces 70,000 l. par un impôt annuel, ou s'ils pourront fournir cette somme sans payer pour cela d'impôt. Supposons qu'il faille un million en argent pour préparer une expédition. Si le gouvernement émettait un million de papier-monnaie en déplaçant ainsi un million d'argent monnayé, l'expédition se ferait sans qu'il en coûtât rien à la nation; mais si une banque faisait l'émission d'un million de papier, et qu'elle le prêtât au gouvernement à 7 pour 100, en déplaçant de même un million de numéraire, le pays se trouverait grevé d'un impôt réel de 70,000 l. par an. La nation payerait l'impôt pendant que le recevrait, et la nation resterait, dans ce cas, au

riche qu'auparavant. L'expédition aura été réellement faite au moyen de l'amélioration due à ce système, par lequel on rend productif un capital de la valeur d'un million, en le convertissant en denrées, au lieu de le laisser improductif sous la forme de numéraire ; mais l'avantage serait toujours pour ceux qui émettraient le papier, et comme le gouvernement représente la nation, la nation aurait épargné l'impôt si elle, et non une banque, avait fait l'émission de ce million de papier-monnaie.

J'ai déjà observé que, s'il pouvait y avoir une entière garantie qu'on n'abuserait point de la faculté d'émettre du papier-monnaie, il serait tout-à-fait indifférent pour la richesse nationale, prise collectivement, par qui ce papier fût émis ; et je viens de faire voir que le public aurait un intérêt direct à ce que ce fût l'État, et non une compagnie de marchands ou de banquiers, qui fît cette émission. Il serait cependant plus à craindre que le gouvernement n'abusât de la faculté qu'un <sup>usage</sup> toujours de banquiers. <sup>qu'on</sup> t-on ; plus dépen-

dante des lois; et quoiqu'il pût être de son intérêt de multiplier ses billets au-delà des bornes prescrites par la prudence, elle serait forcée de s'y renfermer, et de restreindre l'émission de son papier, par la faculté qu'auraient les particuliers d'exiger des lingots ou des espèces en échange des billets de banque. On prétend que, si le gouvernement avait le privilège d'émettre du papier, il ne respecterait pas long-temps cette disposition qui le restreindrait; on croit qu'il serait trop porté à sacrifier la tranquillité de l'avenir à l'intérêt du moment, et qu'il pourrait par conséquent, en alléguant des motifs d'urgence, se débarrasser de toute entrave qui pût borner le montant de ses émissions de papier.

Cette objection est d'un grand poids quant à un gouvernement arbitraire; mais dans un pays libre, avec une législature éclairée, la faculté d'émettre du papier, avec clause indispensable qu'il soit échangeable au gré du porteur, pourrait être en toute sûreté confiée à des commissaires nommés spécialement à cet objet.



on pourrait les rendre entièrement indépendans de l'influence des ministres.

Le fonds d'amortissement est administré par des commissaires qui ne sont responsables qu'au parlement, et le placement des sommes qui leur sont confiées se fait avec la plus grande régularité; quelle raison peut-il donc y avoir de douter que l'émission du papier ne pût être réglée avec la même exactitude, si on la confiait à une administration du même genre (1)?

(1) Si cette proposition faite au gouvernement anglais, de se mettre à la place de la banque de Londres et de celle des provinces, et de fournir, au lieu d'elles, le papier qui sert d'agent de la circulation, était adoptée, l'Angleterre acquitterait d'un coup pour un milliard et demi de francs de sa dette, et se libérerait d'un intérêt annuel de soixante-quinze millions de francs environ. Mais qu'est-ce que soixante-quinze millions d'intérêt lorsqu'on est obligé d'en payer annuellement pour environ un milliard (compris l'intérêt des bons du trésor)?

D'ailleurs, tant que les dépenses du gouvernement ne seront contrôlées que par une chambre de la monarchie, que par une commission d'enquête, et que les ministres disposent d'une somme quelconque sans qu'aucune économie ne

On pourrait objecter que, quoique l'avantage que tirerait l'État, et par conséquent le public, de ce mode d'émission de papier-monnaie, soit assez évident, puisqu'on convertirait par là une partie de la dette nationale portant un intérêt payé par le public, en dette sans intérêt; on pourrait objecter, dis-je, que cependant cela serait nuisible au commerce, en empêchant les négocians d'emprunter de l'argent, et d'escompter leurs lettres de change, qui est en partie la

---

tournera au profit de l'État. Soixante-quinze millions épargnés sur l'intérêt de la dette, ne sont, pour le gouvernement, qu'un moyen de dépenser soixante-quinze millions de plus en intrigues dans les cabinets de l'Europe, en folles guerres décorées de beaux motifs, en grâces et en moyens d'influence pour maintenir la prépondérance de l'intérêt privilégié aux dépens du public. Il n'y a d'économie profitable pour les nations que lorsqu'une représentation forte et indépendante tient véritablement les *cordons de la bourse*, et ne l'ouvre que pour payer un petit nombre de fonctionnaires absolument indispensables pour maintenir l'ordre public. Il ne peut y avoir que des rapines légalisées.

manière dont se fait l'émission des billets de banque.

Cela suppose qu'il serait impossible de trouver de l'argent à emprunter si la banque n'en prêtait pas, et que le taux courant de l'intérêt et des profits tient au montant de l'émission de la monnaie et à la voie par laquelle se fait cette émission; mais comme le pays ne manquerait ni de drap, ni de vin, ni d'aucune autre marchandise, s'il avait les moyens de l'acheter, de même il n'y manquerait pas de capitaux à prêter, pourvu que les emprunteurs eussent de bonnes garanties, et fussent disposés à payer le taux courant de l'intérêt pour l'argent prêté.

Dans une autre partie de cet ouvrage, j'ai tâché de faire voir que la valeur réelle d'une chose se règle, non d'après les avantages accidentels dont peuvent jouir quelques-uns de ses producteurs, mais bien d'après la difficulté réelle qu'éprouve le producteur le moins favorisé. Il en est de même par rapport à l'intérêt de l'argent; il ne se règle d'après le taux auquel un homme quel que ce soit veut prêter pour 100, mais

bien d'après le taux des profits qu'on peut retirer de l'emploi des capitaux, et qui est tout-à-fait indépendant de la quantité ou de la valeur de l'argent. Qu'une banque prête un, dix ou cent millions, cela n'apportera aucun changement au taux courant de l'intérêt; la banque ne fera que changer la valeur de la monnaie qu'elle mettra ainsi en circulation. Dans l'un de ces cas, il faudra dix ou vingt fois plus de monnaie pour faire un certain commerce, qu'il n'en faudrait dans l'autre. La demande d'argent à la banque dépend donc du taux des profits qu'on peut retirer de son emploi, comparé avec le taux d'intérêt auquel la banque le prête. Si elle prend moins que le taux courant de l'intérêt, elle peut prêter indéfiniment; si elle prend plus que ce taux, il n'y a que des dissipateurs et des prodigues qui consentent à lui emprunter. C'est pourquoi nous voyons que toutes les fois que le taux courant de l'intérêt excède 5 pour 100, qui est le taux auquel la banque prête toujours, son bureau d'escompte est encombré de gens qui demandent à emprunter, et au co-



le prix, comme je l'ai déjà dit, se règle d'après ce que la production du drap coûte aux fabricans les moins favorisés. L'unique effet que cela produirait serait donc de grossir les profits d'une partie des fabricans de drap au-delà du taux général et ordinaire des profits des autres. L'établissement supposé se priverait d'une partie de ses justes profits pour en faire jouir une autre partie de la communauté. Tel est précisément l'effet de nos établissemens de banque. La loi fixe un taux d'intérêt au-dessous de celui auquel on le trouve à emprunter sur la place, et c'est au taux légal qu'on exige que la banque prête, en lui interdisant de prêter à un autre. Par la nature de son établissement, la banque possède des fonds considérables qu'elle ne peut placer que de cette manière; et il en résulte qu'une partie des commerçans du royaume en tire un avantage indû, et qui est tout-à-fait perdu pour la nation, en obtenant ainsi un instrument de commerce à un plus bas taux que les personnes qui sont en concurrence avec elle. C'est être sous l'influence du prix courant de la place.

La somme totale des affaires de commerce que la communauté peut faire dépend de la quantité de son capital, c'est-à-dire, des matières premières, des machines, des subsistances, des navires, etc., employés à la production. Après l'établissement d'un papier-monnaie sagement réglé, les opérations des banques ne sauraient augmenter ni diminuer la somme de ce capital. Si le gouvernement faisait donc l'émission d'un papier-monnaie national, quoiqu'il n'escomptât pas un seul effet, et ne prêtât pas un seul shilling au public, il n'y aurait pas la moindre altération dans le montant du commerce; car il y aurait la même quantité de matières premières, de machines, de subsistances, de navires, etc., et vraisemblablement il y aurait autant d'argent à prêter, non pas à la vérité à 5 pour 100, taux fixé par la loi, mais à 6, à 7 ou à 8 pour 100, qui serait le résultat de la concurrence franche, dans le marché, entre les prêteurs et les emprunteurs.

Adam Smith toujours agit avec les avantages que les marchands reçoivent en Écosse, par la ma-

nière dont les banques de ce pays traitent les commerçans, au moyen des comptes courans, qui lui paraît très-supérieure au système adopté en Angleterre. Ces comptes courans, ou de caisse, sont des crédits que le banquier écossais donne à ses pratiques, en sus des lettres de change qu'il leur escompte; mais comme le banquier, à mesure qu'il avance de l'argent et qu'il le met en circulation par une voie, se trouve dans l'impossibilité d'en émettre par une autre, il n'est pas aisé de concevoir en quoi cet avantage consiste. Si toute la circulation n'a besoin que d'un million de papier, il n'en circulera qu'un million; il ne peut pas être d'une importance réelle pour le banquier ou pour le commerçant, que cette somme soit émise en escompte de lettres de change, ou qu'une partie seulement soit employée à cet usage, le reste étant émis sous la forme de ces comptes de caisse.

Il me semble nécessaire de dire quelques  
 ré<sup>elles</sup> au sujet des deux métaux, l'or et l'ar-  
 gent, qui sont em<sup>ployés</sup> <sup>comme</sup> monnaie,  
 surtout parce que cette <sup>circulation</sup> <sup>paraît</sup> avo<sup>ir</sup>



dans l'esprit de beaucoup de personnes, jeté  
 de l'obscurité sur les principes évidens et  
 simples de la théorie des monnaies. « En  
 » Angleterre, dit le docteur Smith, on ne  
 » fut pas légalement admis à s'acquitter en  
 » or, même long - temps après qu'on y eut  
 » frappé des monnaies d'or. Aucune loi ou  
 » proclamation publique n'y fixait la pro-  
 » portion entre l'or et l'argent; on laissait  
 » au marché à la déterminer. Si un débiteur  
 » offrait de payer en or, le créancier avait  
 » le droit de refuser tout-à-fait, ou bien  
 » d'accepter cette offre d'après une évalua-  
 » tion de l'or faite à l'amiable entre lui  
 » et son débiteur. »

Dans un tel état de choses, il est évident  
 qu'une guinée aurait tantôt passé pour 22 sh.  
 ou plus, et quelquefois elle n'aurait valu  
 que 18 sh. ou moins, ce qui aurait dépendu  
 uniquement du changement de la valeur  
 courante relative de l'or et de l'argent. Et  
 toutes les variations dans la valeur de l'  
 aussi-bien que celles dans la valeur d'  
 gent, auraient toujours été en monnaie d'or,  
 comme si l'arg<sup>ent</sup> eut eu une valeur inva-

riable, tandis que l'or aurait été sujet à monter ou à baisser de prix. Quoique une guinée passât pour 22 sh. au lieu de 18 sh., l'or aurait pu ne pas avoir changé de valeur, cette différence étant uniquement due à celle de l'argent; et par conséquent 22 sh. pouvaient n'avoir pas plus de valeur que 18 sh. n'en avaient auparavant; et, au contraire, toute cette différence aurait pu être due à l'or, une guinée qui valait 18 sh. ayant pu hausser jusqu'à valoir 22 sh.

Si, maintenant, nous supposons la monnaie d'argent rognée et en même temps augmentée en quantité, la guinée pourrait passer pour 30 sh., parce que l'argent contenu dans ces 30 sh. de monnaie dégradée, pourrait n'avoir pas plus de valeur que l'or d'une guinée. En rendant aux pièces d'argent monnayé leur valeur primitive, l'argent monnayé monterait de valeur; mais l'or paraîtrait tomber, car une guinée ne vaudrait probablement pas alors plus de 21 réels shillings.

Si l'or devient un moyen légal de paiement, et que ch<sup>ac</sup>un de ces deux métaux soit lib<sup>re</sup>



de la circulation d'un pays riche, qu'on le préfère à l'argent pour acquitter des dettes; cela vient uniquement de ce qu'il est de l'intérêt du débiteur de les acquitter dans ce métal.

Pendant un temps considérable, avant l'année 1797, dans laquelle la banque fut autorisée à ne pas payer ses billets en espèces, l'or était à si bas prix, comparé avec l'argent, qu'il était avantageux à la banque d'Angleterre, ainsi qu'à tout autre débiteur, d'acheter de l'or, et non de l'argent, pour le faire frapper à la monnaie, pouvant acquitter leurs dettes à meilleur compte dans ces espèces monnayées. L'argent monnayé était, pendant une grande partie de cette époque, très-dégradé; mais comme il était rare, il ne baissa jamais dans sa valeur courante, et cela, en raison du principe que je viens d'expliquer. Quoique la monnaie d'argent fût si dégradée, c'était toujours l'intérêt des débiteurs de payer en or. Si, cependant, cette monnaie d'argent dégradée eût été extrêmement abondante, les débiteurs auraient pu trouver de l'avantage à s'en servir.

pour acquitter leurs dettes; mais la quantité en étant bornée, sa valeur se soutenait, et par conséquent l'or était, dans le fait, la véritable monnaie courante.

Personne n'en a jamais douté; mais on a prétendu que cela était l'effet de la loi qui avait déclaré que l'argent ne serait pas un moyen légal de paiement pour toute somme au-dessus de 25 l. st., à moins qu'il ne fût pris d'après son poids, et au titre de la monnaie.

Mais cette loi n'empêchait aucun débiteur de payer une dette, quelque forte qu'elle fût, en argent monnayé sortant de la Monnaie; et si les créanciers ne payaient pas dans ce métal, ce n'était ni par un effet du hasard ni par force, mais uniquement parce qu'il ne leur convenait pas de porter de l'argent à la Monnaie pour l'y faire frapper, pendant qu'il leur convenait d'y porter de l'or pour cet effet. Il est vraisemblable que si la quantité de cette monnaie dégradée d'argent en circulation eût été extrêmement multipliée, et qu'elle fût en même temps un moyen légal de paiement, il est probable, dis-je, qu'une guinée eût acquis de

nouveau la valeur de 30 shillings ; mais, dans ce cas, c'est le shilling dégradé qui aurait baissé de valeur, et non la guinée qui aurait monté.

Il paraît donc que, si l'un et l'autre de ces métaux étaient légalement recevables en paiement des dettes d'une valeur quelconque, on serait constamment exposé à des variations dans la mesure principale de la valeur. L'or ou l'argent seraient tour à tour cette mesure ; cela dépendrait entièrement des variations dans la valeur relative des deux métaux ; et toutes les fois qu'un des deux cesserait d'être la mesure de la valeur, on le fondrait en le retirant de la circulation, puisque sa valeur en lingots excéderait celle qu'il aurait en monnaie. C'était un inconvénient qu'il importait beaucoup de faire disparaître ; mais telle est la marche lente de toute amélioration, que, quoique Locke l'eût démontré sans réplique, que les écrivains qui, depuis, ont écrit sur les monnaies, en aient fait mention, ce n'est que dans la dernière session du parlement, en 1816, qu'il a été déclaré que l'

seul était un moyen de paiement légal pour toute somme au-dessus de 42 shillings.

Le docteur Smith ne paraît pas avoir bien compris les effets qui résultent d'employer à la fois deux métaux comme monnaie courante et comme moyen légal de paiement des dettes, quel qu'en soit le montant; car il dit : « Dans le fait, pendant la durée prolongée d'une proportion réglée quelconque entre la valeur respective des différents métaux monnayés, la valeur du plus précieux des deux, règle celle de toutes les espèces monnayées. » Parce que, de son temps, l'or était le métal que les débiteurs préféraient pour acquitter leurs dettes, il a cru que ce métal possédait quelque propriété qui lui était inhérente, et moyennant laquelle il réglait à cette époque, comme il devait régler toujours la valeur de la monnaie d'argent.

A l'époque de la refonte des monnaies d'or, en 1774, une guinée nouvellement frappée à la Monnaie, ne s'échangeait contre 21 shillings dégradés; mais sous le roi Guillaume, la monnaie d'argent étant

également dégradée, une guinée nouvellement frappée s'échangeait contre 30 shillings. Là-dessus M. Buchanan fait l'observation suivante : « Voici donc un fait très-singulier, et duquel les théories reçues n'offrent aucune explication ; nous voyons à une époque la guinée s'échangeant contre 30 shillings dégradés (qui était sa valeur intrinsèque), et plus tard cette même guinée ne s'échangeant plus que contre vingt et un de ces mêmes shillings dégradés. Il faut nécessairement qu'il se soit opéré quelque changement remarquable dans l'état des monnaies dans l'intervalle de ces deux époques, sur lequel le docteur Smith ne donne aucun éclaircissement. »

Il me semble que la solution de cette difficulté est très-aisée, si l'on explique la différence dans la valeur de la guinée aux deux époques mentionnées, par les *différentes quantités* de monnaie d'argent dégradée qui se trouvait en circulation. Sous le règne du roi Guillaume, l'or n'était pas un moyen légal de paiement, il n'avait qu'une valeur de convention. Tous les forts pa-



mens étaient vraisemblablement faits en monnaie d'argent, surtout en raison de ce que le papier-monnaie, et les opérations de banque étaient, à cette époque, peu compris. La quantité de cette monnaie d'argent dégradée excédait la quantité de la monnaie d'argent dégradée qui serait restée en circulation, si la bonne monnaie avait seule eu cours, et par conséquent elle se trouvait non-seulement dégradée, mais encore dépréciée. Mais dans la suite, lorsque l'or est devenu moyen légal de paiement, et qu'on employait aussi des billets de banque dans les payemens. la quantité de monnaie dégradée d'argent n'excédait pas la quantité de la bonne monnaie d'argent nouvellement frappée qui aurait circulé s'il n'y avait pas eu de monnaie dégradée d'argent; c'est pourquoi quoique cette monnaie fût dégradée, elle n'était cependant pas dépréciée. L'explication qu'en donne M. Buchanan est un peu différente; il croit que la monnaie du métal qui domine dans la circulation, est sujette à la dépréciation, mais que la monnaie subsidiaire ne l'est pas. Sous le roi

Guillaume, la monnaie principale était d'argent, et elle était par conséquent sujette à être dépréciée. En 1774, l'argent n'était plus que subsidiaire, et en conséquence il conservait sa valeur. La dépréciation des monnaies ne dépend cependant pas de ce qu'un des métaux est l'agent principal de la circulation, l'autre n'étant que subsidiaire ; elle ne provient que de ce que la quantité d'un métal monnayé en circulation est excessive (1).

---

(1) Toute cette longue explication se réduit à ceci. Les échanges qui se font dans un pays exigent différentes coupures de monnaie, c'est-à-dire, des pièces de petite valeur, soit pour les petits payemens, soit pour les appoints des gros. Tant que les petites pièces ne sont qu'en quantité suffisante pour ce genre de circulation, le besoin qu'on en a soutient leur valeur courante au niveau de leur valeur légale, quelque dégradées qu'elles soient par le frai. Ainsi quand les payemens se faisaient en or en Angleterre, on trouvait facilement une guinée en or pour 21 shillings en argent, quoique les shillings eussent perdu plus du quart de leur valeur intrinsèque. Leur valeur se soutenait par la même raison qui soutient celle de tout billet de confiance : parce qu'on trouve partout

Il n'y a pas de grand inconvénient à mettre un droit modéré de monnayage, surtout quant à la monnaie destinée au paiement des petites sommes. Les pièces frappées acquièrent en général un surcroît de valeur égal au montant du droit, et cet impôt est par conséquent un de ceux qui n'affectent nullement ceux qui le payent, pendant que

---

échanger à bureau ouvert. C'est en ce sens que Smith a dit que la valeur de la bonne monnaie soutient celle de la mauvaise.

Mais si l'on mettait dans la circulation plus de cette monnaie dégradée que les besoins du commerce n'en exigent, alors on ne trouverait plus aussi facilement des personnes disposées à la *rembourser à bureau ouvert*, c'est-à-dire, à vous donner en échange une bonne pièce. Il faudrait vendre cette monnaie dégradée avec perte; c'est ce qui était arrivé en France lorsqu'on avait laissé se multiplier les coupures de billon au-delà de ce qu'il en fallait aux appoints. Les porteurs de cette monnaie de billon étaient obligés d'y perdre pour la changer en argent, et il fallut une loi pour borner à  $\frac{1}{40}$  de la somme totale, la quantité de billon qu'on pouvait donner en paiement. Cette loi dégradait la monnaie tout entière comme aurait pu faire un al-

la quantité de monnaie en circulation n'est pas excessive. Il faut cependant remarquer que, dans un pays où il y a un papier-monnaie en circulation, quoique ceux qui l'émettent soient tenus de le rembourser en espèces, si le porteur l'exige, il peut cependant arriver que ces billets, ainsi que les espèces, soient dépréciées de tout le montant du droit de monnayage des pièces du métal qui est reconnu le seul moyen légal de paiement, avant que les réglemens tendant à limiter la circulation du papier aient pu opérer. Si le droit de monnayage sur les pièces d'or était, par exemple, de 5 pour 100, la monnaie courante pourrait, par une forte émission de billets de banque, se trouver réellement dépréciée de 5 pour 100 avant que les porteurs de ces billets eussent trouvé de l'intérêt à les échanger contre des espèces pour les fondre en lingots.

Nous ne serions jamais exposés à éprouver une pareille dépréciation, s'il n'existait point de semblable droit de monnayage; ou si malgré l'existence du droit les porteurs de billets de banque pouvaient

demander le remboursement en lingots, à 3 l. 17 sh. 10  $\frac{1}{4}$  d., prix de la monnaie, et non en espèces monnayées; à moins donc que la banque ne soit tenue de rembourser ses billets en lingots ou en espèces monnayées au gré du porteur, la loi récente qui a établi en Angleterre un droit de monnayage de 6 pour 100, ou de quatre *pence* par once d'espèces d'argent, mais qui ordonne que l'or sera frappé par la monnaie sans frais, est peut-être la plus sage, et la mesure la plus efficace pour empêcher toute variation inutile dans les monnaies (\*).

(\*) M. Say serait d'avis que l'Hôtel des Monnaies se fit payer un droit de monnayage qui varierait selon la quantité de lingots qu'il aurait à frapper.

« Le gouvernement ne frapperait les lingots des  
 » particuliers qu'autant qu'on lui payerait les frais et  
 » même le bénéfice de la fabrication. Ce bénéfice pour-  
 » rait être porté assez haut en vertu du privilège ex-  
 » clusif de fabriquer; mais il devrait varier suivant  
 » les circonstances où se trouveraient les hôtels des  
 » monnaies et les besoins de la circulation. » SAY, *Liv. I,*  
*Chap. 21.* Une telle disposition aurait un effet très-  
 » préjudiciable, et exposerait le pays à une variation con-

sidérable et inutile dans la valeur intrinsèque des monnaies. ( *Note de l'Auteur.* )

Je n'ai rien à dire au sujet du danger que M. Ricardo trouve à ma proposition , si ce n'est que je suis assez porté à être de son avis. Mais si l'art d'organiser la société n'était pas encore dans l'enfance , si l'on avait trouvé des moyens pour que les intérêts de ceux qui sont gouvernés, ne fussent pas toujours subordonnés aux intérêts de ceux qui gouvernent. on aurait lieu de regretter qu'une manufacture aussi lucrative ( sans rien coûter au consommateur ) que pourrait l'être celle de battre monnaie , non-seulement ne donne aucun bénéfice à l'État , mais lui soit au contraire fort onéreuse. Au surplus , je ne veux point indiquer les moyens de rendre cette manufacture profitable , jusqu'à ce qu'il me soit démontré que ces bénéfices tourneront au profit de la nation , en lui procurant un allégement équivalent dans l'impôt. J.-B. S.

---

## CHAPITRE XXVIII.

DE LA VALEUR COMPARATIVE DE L'OR, DU BLÉ,  
ET DE LA MAIN - D'OEUVRE, DANS LES PAYS  
RICHES ET DANS LES PAYS PAUVRES.

« L'OR et l'argent, comme toute autre mar-  
» chandise, dit Adam Smith, cherchent na-  
» turellement le marché où l'on donne le  
» meilleur prix pour les avoir; et pour quel-  
» que chose que ce soit, le meilleur prix  
» sera toujours offert par le pays qui est le  
» plus en état de le donner. Le travail,  
» comme il faut toujours se le rappeler, est  
» le prix qui, en dernière analyse, paye  
» tout, et dans deux pays où le travail sera  
» également bien récompensé, le prix du  
» travail en argent sera en proportion du  
» prix de la subsistance de l'ouvrier : or,  
» l'or et l'argent s'échangeront naturelle-  
» ment contre une plus grande quantité de  
» subsistances dans un pays riche que dans  
» un pays pauvre, dans un pays où les sub-

» subsistances abondent, que dans un pays qui  
 » n'en est que médiocrement fourni. »

Mais le blé est une marchandise, ainsi que l'argent, et les autres choses; or, si toutes les marchandises ont une grande valeur échangeable dans un pays riche, on ne doit pas en excepter le blé; il pourrait donc être exact de dire, en ce cas, que le blé s'échange contre une grande quantité de monnaie, parce qu'il est cher, et que la monnaie s'échange de même contre une grande quantité de blé, parce qu'elle est chère aussi; ce qui serait affirmer que le blé est à la fois cher et à bon marché. Il n'y a pas de principe qui puisse être mieux établi en économie politique, que celui par lequel on reconnaît qu'un pays riche, de même qu'un pays pauvre, est retenu dans l'accroissement de sa population par la difficulté progressive d'obtenir des subsistances. Cette difficulté doit nécessairement faire hausser le prix relatif des subsistances, et en encourager l'importation. Comment se peut-il que la monnaie d'or ou d'argent s'échange contre plus de blé dans les p



riches que dans les pays pauvres ? Ce n'est guère que dans les pays riches où le blé est cher, que les propriétaires fonciers engagent la législature à prohiber l'importation du blé ? A-t-on jamais entendu parler d'une loi en Amérique ou en Pologne, qui défendit l'importation des produits de l'agriculture ? La nature y a mis un obstacle insurmontable en rendant la production de ces denrées beaucoup plus facile dans ces pays-là que dans les autres.

Comment donc peut-il être vrai, « qu'à » l'exception du blé et d'autres végétaux » pareils, qui sont entièrement le fruit de » l'industrie de l'homme, tous les autres » produits non ouvragés, le bétail, la vo- » laille, le gibier, les fossiles et les miné- » raux utiles, etc., renchérissent naturelle- » ment à mesure que la société fait des » progrès. » L'erreur du docteur Smith, dans tout le cours de son ouvrage, consiste dans la supposition que le blé a une valeur constante, qui ne peut jamais monter, quoique la valeur de toutes les autres choses puisse augmenter. Selon lui, le blé a tou-

jours une même valeur, parce qu'il sert toujours à nourrir le même nombre d'individus. On aurait autant de raison de soutenir que le drap ne change jamais de valeur, parce qu'avec une quantité donnée, on peut toujours en faire le même nombre d'habits. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre la valeur et la propriété de servir, à la nourriture et aux vêtemens (1)?

Le blé, comme toute autre marchandise,

(1) M. Ricardo oublie la raison que Smith en donne. La tendance qu'a la population à s'accroître au niveau des moyens de subsistance, multiplie l'espèce humaine partout où la production du blé augmente, et le travail humain qui se multiplie en même temps, fournit le moyen de payer le blé. Il n'en est pas de même du drap. On aurait beau multiplier les habits, cela ne ferait pas naître un homme de plus pour les porter; tandis que le blé fait naître ses consommateurs. De là, pour cette denrée, une demande toujours à peu près proportionnée à la quantité offerte. Je dis à *peu près*, car il n'y a rien de rigoureux en Économie politique, les besoins, les goûts, les passions, les craintes et les préjugés des hommes, exerçant une influence sur toutes les appréciations, et n'étant point eux-mêmes des quantités rigoureusement appréciables. J.-B. S.

a dans chaque pays son prix naturel, c'est-à-dire, le prix que sa production exige, et sans lequel on ne pourrait pas le cultiver; c'est ce prix qui règle le prix courant, et qui détermine s'il convient d'exporter du blé à l'étranger. Si l'importation du blé était prohibée en Angleterre, le prix naturel du blé pourrait y monter à 6 l. st. le muid (*quarter*), pendant qu'il serait en France à la moitié de ce prix. Si alors on levait la prohibition d'importer du blé, il tomberait dans le marché anglais, non à un prix moyen entre 6 l. et 3 l., mais il y baisserait en définitif, et s'y maintiendrait à son prix naturel en France, c'est-à-dire, au prix auquel il pourrait être porté au marché anglais, en rapportant les profits ordinaires aux capitaux français; et il se soutiendrait à ce prix, soit que l'Angleterre en consommât cent mille ou un million de muids. Si la demande de l'Angleterre montait à cette dernière somme, il est vraisemblable que la nécessité où se trouverait la France d'avoir recours à la culture de terrains moins fertiles, pour pouvoir fournir un si fort appro-

visionnement, ferait hausser en France le prix naturel du blé, et cela influerait par conséquent sur son prix en Angleterre. Ce que je prétends, c'est que le prix naturel des choses dans le pays qui exporte, est celui qui règle en définitif le prix auquel ces choses doivent être vendues, si elles ne sont pas sujettes à un monopole dans le pays qui importe.

Mais le docteur Smith, qui soutient avec tant de talent la doctrine qui établit que c'est le prix naturel des choses qui règle en dernière analyse leur prix courant, a supposé un cas dans lequel il pense que le prix courant ne serait réglé ni par le prix naturel du pays qui exporte, ni par celui du pays qui importe. « Diminuez, dit-il, l'opu-  
 » lence réelle de la Hollande ou du terri-  
 » toire de Gènes, le nombre des habitans  
 » y restant toujours le même; diminuez la  
 » faculté qu'ont ces pays de tirer leurs appro-  
 » visionnemens des pays éloignés, et vous  
 » verrez que, bien loin de baisser avec cette  
 » diminution dans la quantité de l'argent,  
 » laquelle, soit comme cause, soit comme  
 » effet, doit nécessairement accompagner

» cet état de décadence, le prix du blé s'y  
» élèvera au taux d'une famine. »

Je pense qu'il en arriverait précisément le contraire. La diminution des facultés des Hollandais et des Gênois, pour acheter du blé dans les marchés étrangers, pourrait faire baisser le prix du blé, pendant un certain temps, au-dessous de son prix naturel dans le pays d'où on l'exportait, aussi bien que dans le pays qui l'importait; mais il est absolument impossible que cela pût jamais faire monter le blé au-dessus de son prix naturel. Ce n'est qu'en augmentant l'opulence des Hollandais ou des Gênois que vous pourriez faire augmenter la demande du blé, et le faire monter au-dessus de l'ancien prix; et cela n'aurait même lieu que pendant un espace de temps très-borné, à moins qu'il ne survînt de nouveaux obstacles qui rendissent plus difficile d'obtenir l'approvisionnement nécessaire.

Le docteur Smith dit encore à ce sujet :  
« Quand nous venons à manquer des choses  
» nécessaires, il faut alors renoncer à toutes  
» les choses superflues, dont la valeur, qui,

» dans les temps d'opulence et de prospérité, monte rapidement, baisse de même  
 » dans les temps de pauvreté et de détresse.»  
 Cela est de toute vérité; mais il ajoute : « Il  
 » en est autrement des choses nécessaires.  
 » Leur prix réel, la quantité de travail  
 » qu'elles peuvent acheter ou commander,  
 » s'élève dans les temps de pauvreté et de  
 » détresse, et baisse dans les temps d'opu-  
 » lence et de prospérité, qui sont toujours  
 » des temps de grande abondance, sans  
 » quoi ils ne seraient pas des temps d'opu-  
 » lence et de prospérité. Le blé est une chose  
 » nécessaire; l'argent n'est qu'une chose  
 » superfluc. »

Il y a dans ce raisonnement deux propositions mises en avant, qui n'ont aucune liaison entre elles : l'une, que, dans les circonstances supposées, le blé pourrait commander plus de travail, ce que nous admettons; l'autre, que le blé porterait un plus haut prix en argent, ou qu'il s'échangerait contre une plus grande quantité d'argent métallique. C'est cette seconde proposition que je crois fautive. Elle pourrait être vraie,

si le blé était rare en même temps, si l'approvisionnement ordinaire avait manqué. Mais, dans le cas supposé, le blé est en abondance, et on ne prétend pas que l'importation en soit moindre que de coutume, ou qu'il en faille davantage. Il manque aux Hollandais et aux Génois de l'argent pour acheter du blé, et, pour avoir cet argent, ils sont obligés de vendre leurs superfluités. C'est la valeur et le prix courant de ces superfluités qui baissent, et l'argent paraît hausser si on le compare à ces objets. Mais cela ne fera pas augmenter la demande de blé, ni tomber la valeur de l'argent, qui sont les deux seules causes qui puissent faire monter le prix du blé. Il peut y avoir une grande demande d'argent, soit faute de crédit, soit par d'autres causes, et il peut renchérir en conséquence par rapport au blé; mais il est impossible d'établir sur aucun principe raisonnable, que, dans de semblables circonstances, l'argent doive être à bon marché, et que par conséquent, le prix du blé doive hausser.

Quand on parle du plus ou moins de

valeur de l'or, de l'argent ou de toute autre marchandise dans différens pays, on devrait toujours choisir une mesure pour estimer cette valeur, si l'on veut être intelligible. Par exemple, quand on dit que l'or est plus cher en Angleterre qu'en Espagne, si l'on ne l'estime pas en le comparant à d'autres marchandises, quel peut être le sens de cette assertion? Si le blé, les olives, l'huile, le vin et la laine sont à meilleur marché en Espagne qu'en Angleterre, l'or, estimé au moyen de ces denrées, se trouvera être plus cher en Espagne. Si, d'un autre côté, la quincaillerie, le sucre, le drap, etc., sont à plus bas prix en Angleterre qu'en Espagne, dans ce cas, l'or, estimé au moyen de ces articles, sera plus cher en Angleterre. C'est ainsi que l'or paraîtra cher ou à bas prix en Espagne, selon que le caprice de l'observateur lui fera choisir la mesure d'après laquelle il en estimera la valeur. Adam Smith, ayant imprimé le caractère de mesure générale de la valeur au blé et au travail, aurait naturellement estimé la valeur comparative de l'or par la quantité de



ces deux objets contre laquelle on pourrait l'échanger; et par conséquent, quand il parle de la valeur comparative de l'or dans deux pays, je dois croire qu'il veut parler de la valeur de l'or estimé en blé et en travail.

Mais on a déjà vu que l'or, estimé en blé, peut avoir une valeur très-différente dans deux pays. J'ai déjà tâché de faire voir que l'or, comparé au blé, sera à bas prix dans les pays riches, et cher dans les pays pauvres. Adam Smith est d'une opinion différente; il pense que la valeur de l'or estimé en blé, est plus élevée dans les pays riches. Mais, sans nous arrêter davantage à examiner laquelle de ces deux opinions est la vraie, l'une comme l'autre suffit pour faire voir que l'or n'est pas nécessairement à plus bas prix dans les pays qui en possèdent des mines, quoique Adam Smith soutienne cette proposition. Supposons que l'Angleterre soit en possession des mines d'or, et que l'opinion d'Adam Smith, qui veut que l'or ait plus de valeur dans les pays riches, soit exacte; dans ce cas, quoique l'or sortît natu-

rellement de l'Angleterre pour aller être échangé dans tous les autres pays contre leurs *marchandises*, il ne s'ensuivrait pas qu'il se trouvât nécessairement à plus bas prix en Angleterre, comparé au blé et au travail, que dans les pays étrangers. Dans un autre endroit, cependant, Adam Smith dit que les métaux précieux sont nécessairement à plus bas prix en Espagne et en Portugal que dans les autres pays de l'Europe, parce que ces deux États se trouvent être les possesseurs presque exclusifs des mines qui les fournissent. « La Pologne, » dit-il, qui n'est pas délivrée du système » féodal, est encore aujourd'hui un pays » aussi misérable qu'il l'était avant la décou- » verte de l'Amérique. *Cependant le prix du » blé a monté en Pologne; LA VALEUR RÉELLE » DES MÉTAUX PRÉCIEUX Y A BAISSÉ, COMME » dans tous les autres endroits de l'Europe. » La quantité de ces métaux a donc dû y » augmenter comme ailleurs, et à peu près » dans la même proportion, relativement au » produit annuel de ses terres et de son tra-*

» *vail*. Avec cela, cette augmentation dans  
» la quantité de ces métaux n'a pas, à ce  
» qu'il semble, augmenté ce produit annuel,  
» n'a pas étendu l'agriculture et les manu-  
» factures du pays, ni amélioré le sort de  
» ses habitans. L'Espagne et le Portugal, qui  
» possèdent les mines, sont peut-être, après  
» la Pologne, les deux plus pauvres pays de  
» l'Europe; cependant il faut bien que la  
» valeur des métaux précieux *soit plus basse*  
» *en Espagne et en Portugal* que dans tout  
» autre endroit de l'Europe, puisque de ces  
» deux pays ils viennent se rendre dans tous  
» les autres, avec la charge, non-seulement  
» du fret et de l'assurance, mais encore avec  
» la dépense de la contrebande, leur expor-  
» tation étant ou prohibée ou soumise à  
» des droits. Leur quantité, par proportion  
» au produit annuel des terres et du travail,  
» doit donc nécessairement être plus grande  
» dans ces deux pays qu'en aucun autre  
» endroit de l'Europe; cependant ces pays  
» sont plus pauvres que la plupart des autres  
» États de l'Europe. C'est que si le système

» féodal a été aboli en Espagne et en Por-  
» tugal, il y a été remplacé par un système  
» qui ne vaut guère mieux. »

Voici, selon moi, à quoi se réduit le raisonnement du docteur Smith. L'or, estimé en blé, est à plus bas prix en Espagne que dans les autres pays; et la preuve en est, que ce n'est pas du blé que les autres pays donnent à l'Espagne, en échange pour son or, mais bien du drap, du sucre, des quincailleries, qu'on échange contre ce métal.

## CHAPITRE XXIX.

## DES IMPÔTS PAYÉS PAR LE PRODUCTEUR.

M. SAY exagère beaucoup les inconvéniens qui résultent des impôts sur des produits manufacturés, surtout lorsqu'ils portent sur la première époque de la fabrication, et avant que ces produits soient terminés. Les manufacturiers, dit-il, par les mains desquels le produit manufacturé doit passer successivement, sont obligés d'employer de plus gros capitaux, par la nécessité où ils se trouvent de faire l'avance du montant de l'impôt, ce qui est souvent très-gênant pour des manufacturiers qui n'ont qu'un très-mince capital et un très-faible crédit. Cette observation n'admet point d'objection.

Un autre inconvénient sur lequel il insiste est que, par suite de l'avance de l'impôt, l'intérêt de cette avance doit être aussi supporté par le consommateur, et que cette

addition d'impôt est une de celles dont le fisc ne profite pas.

Je ne puis pas admettre cette seconde objection de M. Say. Supposons que l'État ait besoin de lever immédiatement 1000 l. st., et qu'il lève cette somme sur un manufacturier qui ne pourra la faire payer au consommateur que dans un an, quand les produits seront achevés. Par suite de ce retard, il est obligé d'augmenter le prix des ouvrages de sa fabrique, non-seulement de 1000 l., montant de l'impôt, mais vraisemblablement de 1100 l., 100 l. étant l'intérêt des 1000 l. qu'il a avancées. Mais, moyennant cette addition de 100 l. payées par le consommateur, le fabricant a un profit réel, en ce que le payement de l'impôt que le gouvernement exigeait sans délai, et qu'il doit payer en définitif, a été ainsi retardé d'un an. Cela met le gouvernement en état de prêter au manufacturier les 1000 l. dont il a besoin, à 10 pour 100 d'intérêt, ou à tout autre taux dont il soit convenu, 1100 l. payables à la fin d'un an, l'argent étant à 10 pour 100, ne valant pas plus que 1000 l.

payables sur-le-champ. Si le gouvernement n'exige l'impôt qu'après un an, lorsque la fabrication des ouvrages manufacturés se trouvera terminée, il sera peut-être obligé d'émettre une obligation du trésor portant intérêt, et l'intérêt lui coûterait autant que ce que le consommateur épargnerait dans le prix, non compris cependant la partie du prix que le manufacturier pourrait, en vertu de l'impôt, ajouter à son gain réel. Si le gouvernement avait dû payer 5 pour 100 pour l'intérêt de l'obligation du trésor, il y aura 50 l. d'impôts d'épargnés par la non-émission de l'obligation. Si le manufacturier emprunte le capital additionnel dont il a besoin pour faire l'avance de l'impôt à 5 pour 100, et s'il le fait payer à 10 pour 100 au consommateur, il aura gagné 5 pour 100 sur son avance en sus de ses profits ordinaires; en sorte que le manufacturier et le gouvernement gagnent ou épargnent tous deux précisément la somme que le consommateur paye. “

M. de Sismondi, dans son excellent livre *de la Richesse commerciale*, en suivant le

raisonnement de M. Say, a calculé qu'un impôt de 4000 francs, payé dans l'origine par le manufacturier, dont les profits n'étaient qu'au taux modéré de 10 pour 100, si le produit manufacturé passait seulement par les mains de cinq différentes personnes, reviendrait au consommateur à la somme de 6734 francs. Ce calcul est fondé sur la supposition que celui qui le premier a fait l'avance de l'impôt, a dû recevoir du second manufacturier 4400 francs, et ce dernier du troisième 4840 francs; en sorte que chaque fois que le produit passerait par les mains d'un autre manufacturier, il se trouverait chargé de 10 pour 100 sur sa valeur. C'est supposer que la valeur de l'impôt s'accroît selon un taux d'intérêt composé, non au taux de 10 pour 100 par an, mais au taux de 10 pour 100 chargés à chaque transmission progressive. L'opinion de M. de Sismondi serait exacte s'il s'était écoulé cinq ans depuis la première avance de l'impôt jusqu'à la vente du produit imposé au consommateur; mais si une seule année s'est écoulée, une rétribution de 400 francs, au



lieu de 2734, aura fourni un profit au taux de 10 pour 100 à tous ceux qui auraient contribué à faire l'avance de l'impôt, soit que l'ouvrage manufacturé eût passé par les mains de cinq ou de cinquante manufacturiers.

---

## CHAPITRE XXX.

DE L'INFLUENCE QUE LA DEMANDE ET L'OFFRE  
ONT SUR LES PRIX.

CE sont les frais de production, qui règlent en dernière analyse le prix des choses, et non comme on l'a souvent avancé, la proportion entre l'offre et la demande : la proportion entre l'offre et la demande peut, à la vérité, modifier pour quelque temps la valeur courante d'une chose, jusqu'à ce que l'approvisionnement en devienne plus ou moins abondant, selon que la demande peut avoir augmenté ou diminué ; mais cet effet n'aura qu'une durée passagère.

Diminuez les frais de la fabrication des chapeaux, et leur prix finira par tomber à leur nouveau prix naturel, quoique la demande puisse doubler, tripler, ou quadrupler. Diminuez les frais de l'entretien des hommes, en diminuant le prix naturel de la nourriture et des vêtemens qui soutien-

nent la vie, et vous verrez les salaires finir par baisser, quoique la demande de bras ait pu s'accroître considérablement.

L'opinion, que le prix des choses dépend uniquement de la proportion de l'offre avec la demande, ou de la demande avec l'offre, est devenu presque un axiome en économie politique, et a été la source de bien des erreurs dans cette science. C'est cette opinion qui a fait avancer à M. Buchanan que les salaires n'éprouvent aucune influence par la hausse ou par la baisse dans le prix des vivres, et qu'ils ne sont affectés que par la demande plus ou moins grande de bras; et qu'un impôt sur les salaires des travailleurs ne ferait point hausser les salaires, parce qu'il ne dérangerait pas la proportion entre le nombre d'ouvriers qui s'offrent, et la demande qu'on en fait.

On ne peut pas dire que la demande d'une chose a augmenté, si l'on n'en achète pas ou si l'on n'en consomme point une plus grande quantité; et cependant, dans de telles circonstances, sa valeur en argent peut hausser. Si l'argent baissait de valeur, le prix de toutes

les marchandises hausserait, car chacun des concurrens serait disposé à dépenser plus d'argent qu'auparavant à faire des achats; mais quoique le prix de toutes les marchandises eût haussé de 10 ou de 20 pour 100; si l'on n'en achetait pas plus que par le passé, je crois qu'on ne pourrait pas dire que le changement de prix de la marchandise a été l'effet d'une plus grande demande; son prix naturel, ses frais de production en argent, se trouveraient réellement changés par la différente valeur de l'argent; et sans aucun surcroît de demande, le prix de la marchandise s'accommoderait à cette nouvelle valeur.

« Nous avons vu (dit M. Say), que les  
 » frais de production déterminent le plus  
 » bas prix des choses, le prix au-dessous  
 » duquel elles ne tombent pas d'une manière  
 » durable, car alors la production s'arrête  
 » ou diminue. » *Liv. II, Chap. 4.*

Il dit ensuite que la demande de l'or ayant depuis la découverte des mines augmenté dans une proportion encore plus forte que l'approvisionnement « le prix de l'or estimé

» en marchandises, au lieu de tomber dans  
 » la proportion de dix à un, n'a baissé que  
 » dans la proportion de quatre à un ; » c'est-  
 à-dire qu'au lieu de baisser en proportion  
 de la baisse de son prix naturel , il n'est  
 tombé qu'en suivant la proportion de l'excès  
 de l'approvisionnement par rapport à la de-  
 mande (\*). & *La valeur de chaque chose*  
*monte toujours en raison directe de la de-*  
*mande , et en raison inverse de l'offre. »*

Lord Lauderdale énonce la même opi-  
 nion :

« Quant aux variations dans la valeur ,

(\*) « Si avec la quantité d'or et d'argent qui existe  
 » actuellement, ces métaux ne servaient qu'à la fabri-  
 » cation de quelques ustensiles et de quelques orne-  
 » mens, ils abonderaient, et seraient à bien meilleur  
 » marché qu'ils ne sont ; c'est-à-dire qu'en les échan-  
 » geant contre toute espèce de denrées, il faudrait,  
 » dans ce troc, en donner davantage à proportion.  
 » Mais comme une grande partie de ces métaux sert de  
 » monnaie, et que cette partie ne sert pas à autre  
 » chose, il en reste moins à employer en meubles et en  
 » bijoux ; or cette rareté ajoute à leur valeur. » SAY,  
*Liv. I, Chap. 21, §. 3. ( Note de l'Auteur.)*

» dont chaque chose qui a une valeur est  
 » susceptible, dit-il, si nous pouvions sup-  
 » poser pour un moment qu'une substance  
 » quelconque possédât une valeur intrinsè-  
 » que et fixe, de manière qu'une quantité  
 » déterminée eût toujours et dans toutes  
 » les circonstances une même valeur; dans  
 » ce cas le degré de valeur de chaque chose,  
 » mesuré par une telle mesure fixe et con-  
 » stante, varierait dans la proportion *entre*  
 » *sa quantité*, et la demande qu'il y en au-  
 » rait, et chaque chose serait sujette à varier  
 » de valeur par quatre circonstances diffé-  
 » rentes.

» 1°. Une chose augmenterait de valeur  
 » en raison de la diminution de sa quan-  
 » tité.

» 2°. Elle diminuerait de valeur, par l'aug-  
 » mentation de sa quantité.

» 3°. Elle pourrait augmenter de valeur  
 » en raison d'une plus forte demande.

» 4°. Elle pourrait diminuer de valeur,  
 » faute d'être demandée.

» Comme il est cependant aisé de prouver  
 » qu'aucune chose ne peut avoir une valeur

» intrinsèque et fixe qui puisse la rendre  
 » propre à mesurer la valeur des autres  
 » choses, les hommes ont été conduits à  
 » choisir, pour mesure pratique de la valeur,  
 » la matière qui paraît la moins sujette à  
 » varier de valeur par l'une ou l'autre des  
 » quatre causes ci-dessus énoncées, *qui sont*  
 » *les seules qui fassent changer la valeur des*  
 » *choses.* »

» Quand donc nous exprimons, dans le  
 » langage ordinaire, la *valeur* d'une chose  
 » quelconque, cette valeur peut changer d'un  
 » temps à un autre par l'opération de huit  
 » causes différentes.

» 1°. Par les quatre déjà énoncées, dans  
 » leur rapport avec la chose même dont  
 » nous voulons exprimer la valeur.

» 2°. Par les mêmes quatre causes, dans  
 » leur rapport avec la chose que nous avons  
 » adoptée comme mesure fixe de la va-  
 » leur (\*). »

« Tout ceci est vrai pour ce qui regarde les

(\*) *Voyez An Inquiry into the Nature and Origin of public Wealth, pag. 13.*

monopoles, et même quant au prix courant de toute marchandise pendant un temps borné. Si la demande de chapeaux devient deux fois plus forte, le prix en montera sur-le-champ; mais cette hausse ne sera que temporaire, à moins que les frais de production des chapeaux, ou leur prix naturel ne s'élève en même temps. Si le prix naturel du pain baissait de 50 pour 100 par suite de quelque grande découverte dans la science de l'agriculture, la demande de pain n'augmenterait pas considérablement, personne n'en voudrait avoir que ce qui lui suffirait pour satisfaire ses besoins, et la demande n'augmentait pas, l'approvisionnement n'augmenterait pas non plus; car il ne suffit pas qu'on puisse produire une chose pour qu'elle soit produite en effet, il faut encore qu'on la demande. Voici donc un cas où l'offre et la demande ont à peine varié, ou n'ont augmenté que dans une même proportion; et cependant le prix du blé aura baissé de 50 pour 100, et cela pendant que la valeur de l'argent n'aura point éprouvé de variation.



Des produits dont un particulier ou une compagnie, ont le monopole, varient de valeur d'après la loi que lord Lauderdale a posée; ils baissent à proportion qu'on les offre en plus grande quantité, et ils haussent avec le désir que montrent les acheteurs de les acquérir; leur prix n'a point de rapport nécessaire avec leur valeur naturelle; mais quant aux choses qui sont sujettes à la concurrence parmi les vendeurs, et dont la quantité peut s'augmenter dans des bornes modérées, leur prix dépend en définitif, non de l'état de la demande et de l'approvisionnement, mais bien de l'augmentation ou de la diminution des frais de production (1).

---

(1) Lorsque divers auteurs qui suivent les mêmes méthodes d'investigation, et qui ont fait preuve de jugement en plusieurs occasions, diffèrent complètement d'avis sur un principe, leur dissentiment ne peut venir que faute de s'entendre. Essayons si l'on peut, dans ce cas-ci, présenter la question sous un jour nouveau qui rallie toutes les opinions.

La plupart des Économistes politiques établissent que la valeur ou le prix d'une chose s'élève ou s'abaisse en raison directe de la demande qui en est faite, et en

raison inverse de l'offre. M. Ricardo affirme que l'offre et la demande n'y font rien, que le prix baisse par la concurrence des producteurs jusqu'au niveau des frais de production, et s'arrête là.

Mais que fait-on, dans la réalité, lorsqu'on demande à échanger une marchandise contre une autre; lorsque, par exemple, un homme offre en vente dix-huit livres de froment qui valent 3 francs, pour acheter avec cet argent une livre de café, qui vaut également 3 francs? Il offre les services productifs (a) (où leur prix, c'est-à-dire les frais de production) qui ont servi à produire dix-huit livres de blé, pour avoir une livre de café, ou ce qu'elle a coûté, c'est-à-dire, les frais de production qui ont servi à payer les services productifs dont la livre de café est le résultat.

Les services productifs de la livre de café, ou leur prix, et la livre de café, ne sont pas les deux membres de l'équation: ce sont *une seule et même chose*. Et quand M. Ricardo dit qu'un produit vaut toujours ce que valent ses frais de production, il dit vrai; mais la question reste à résoudre: *Qu'est-ce que valent ses frais de production? quel prix met-on aux services capables de produire un produit appelé une livre de café?*

(a) Par *services productifs* j'entends l'action, le concours des travaux, des capitaux, des terres, dont il résulte un *produit*. Ceux qui fournissent leur travail, qui prêtent leur capital ou leur terrain, reçoivent le prix de ce concours; et ce prix compose les *frais de production*.

Je réponds qu'on y met d'autant plus de prix, et qu'on est disposé à les payer d'une quantité d'autant plus grande de tout autre service productif, que les services propres à produire du café, sont plus rares et plus demandés; et c'est dans ce sens qu'il faut entendre la demande et l'offre, le besoin et l'approvisionnement, le principe si connu des Anglais sous les noms de *want and supply*.

La quantité de travail, de capitaux et de terrain nécessaires pour accomplir un produit, constitue la difficulté de sa production, sa rareté. Un produit qui ne peut être le fruit que de beaucoup de services productifs, est plus rare que celui qui peut être le fruit de peu de services; en d'autres termes: un produit est d'autant plus abondant que la même quantité de services productifs en fournit davantage. De là une plus grande quantité offerte, un prix plus bas. Lorsqu'au contraire, la quantité de services nécessaires augmente, le prix s'élève. Au lieu de demander pour une livre de café, dix-huit livres de blé (ou les services productifs qui ont servi à faire dix-huit livres de blé), on demandera peut-être vingt livres, vingt-cinq livres, trente livres, jusqu'à ce qu'il ne se trouve plus un seul acheteur disposé à payer le café, et alors il ne s'en produit pas. C'est le cas de mille produits qui ont ruiné leurs producteurs, parce qu'ils ne valaient pas leurs frais de production.

Une plus grande puissance de produire équivaut à une plus grande quantité de services productifs versés

dans la circulation. Si quelque grand perfectionnement en agriculture me permet d'obtenir trente-six livres de blé là où je n'en obtenais que dix-huit, c'est comme si je doublais l'offre de mes services propres à faire du blé. Ils baisseront de moitié, et l'on pourra obtenir alors dix-huit livres de blé pour une demi-livre de café seulement. Les services productifs propres à faire dix-huit livres de blé vaudront autant que les services productifs propres à faire une demi-livre de café (a).

Dans le système de M. Ricardo, qui professe dans tout le cours de ce livre, que la quantité de travail nécessaire pour faire un produit, est le seul élément de son prix, et qui ne tient nul compte de ce que peut avoir coûté le concours du capital et du fonds de terre, voici comme j'exprimerais le même principe : on met d'autant plus de prix au travail nécessaire pour faire une chose, c'est-à-dire, on est disposé à le payer d'une quantité d'autant plus grande de travail propre à faire toute autre chose, que le premier est moins offert et plus demandé, *et vice versa*. J.-B. S.

(a) Dans le cas toutefois où cette baisse n'influerait en rien sur la demande. Il est probable, au contraire, qu'une semblable baisse du blé changerait tous les rapports de valeur.

## CHAPITRE XXXI.

DE L'OPINION DE M. MALTHUS SUR LE FERMAGE.

QUOIQUE j'aie traité avec quelque étendue dans les premiers chapitres de cet ouvrage, de la nature du fermage, je me crois cependant obligé d'examiner certaines opinions sur cette matière qui me paraissent fausses, et qui sont d'autant plus dangereuses, qu'elles se trouvent énoncées dans les écrits d'un écrivain auquel diverses branches de l'Économie politique doivent plus qu'à aucun autre auteur vivant. Je saisis cette opportunité pour témoigner mon admiration pour l'*Essai sur la population* de M. Malthus. Les attaques des adversaires de cet admirable ouvrage, n'ont servi qu'à démontrer la solidité des doctrines qu'il renferme; et je suis convaincu que la réputation bien méritée de son auteur s'étendra à mesure qu'on cultivera davantage la science dont il est un des ornemens les plus distingués. M. Mal-

thus a aussi expliqué, d'une manière satisfaisante la théorie du fermage, et il a fait voir qu'il monte ou baisse selon les avantages relatifs de fertilité ou de situation, des différens terrains en culture; par là il a répandu beaucoup de lumières sur plusieurs points difficiles qui ont du rapport avec le fermage, et qui étaient inconnus auparavant, ou très-imparfaitement compris; il me paraît cependant être tombé dans quelques erreurs, que son autorité rend plus nécessaire de combattre; et ce devoir devient moins pénible en raison de la candeur qui le caractérise.

Une de ces erreurs consiste dans la supposition que le fermage est un profit net, et une nouvelle création de richesse.

Je n'admets pas toutes les opinions de M. Buchanan, au sujet du fermage; mais je suis parfaitement d'accord avec les observations contenues dans le passage suivant de son ouvrage, et qui a été transcrit par M. Malthus. Par la même raison, je ne saurais adopter le commentaire que ce dernier auteur en fait.

« Sous ce point de vue, le fermage ne  
» peut rien ajouter au capital de la commu-  
» nauté en général; car l'excédant net en  
» question n'est rien de plus qu'un revenu  
» qui passe des mains d'une classe de la  
» société dans celles d'une autre, et il est  
» évident que cela ne peut pas créer un  
» fonds qui puisse servir à payer l'impôt.  
» Le revenu qui paye les produits de la  
» terre, existe déjà entre les mains de ceux  
» qui achètent ces produits, et si le prix des  
» subsistances était plus bas, il resterait  
» dans leurs mains, où il serait tout aussi  
» aisé de le soumettre à un impôt que lors-  
» que, en raison d'un prix plus élevé, il a  
» passé dans les mains du propriétaire fon-  
» cier. »

Après diverses observations sur la diffé-  
rence qui existe entre les produits de l'agri-  
culture et les objets manufacturés, M. Mal-  
thus demande : « Est-il dès lors possible de  
» considérer le fermage, avec M. de Sis-  
» mondi, comme un simple produit du tra-  
» vail, comme une valeur purement nomi-  
» nale, et qui n'est que le résultat de cette

» augmentation de prix qu'un vendeur ob-  
 » tient par l'effet d'un privilège spécial ; ou ,  
 » avec M. Buchanan, doit-on regarder le  
 » fermage comme n'ajoutant rien à la ri-  
 » chesse nationale, et comme une simple  
 » transmission de valeur qui n'est avan-  
 » tageuse qu'aux propriétaires, et qui est,  
 » dans la même proportion, nuisible aux  
 » consommateurs (\*) ? »

J'ai déjà, en traitant du fermage, exprimé mon opinion là-dessus, et j'ajouterai seulement que le fermage est une création de valeur, dans le sens que je donne à ce mot, mais non une création de richesse. Si le prix du blé, en raison de la difficulté d'en produire une portion quelconque, haussait de 4 l. à 6 l. le muid, un million de muids vaudrait 5,000,000 l. au lieu de 4,000,000 l. ; et puisque ce blé s'échangera, non-seulement contre plus d'argent, mais aussi contre une plus grande quantité de toute espèce de marchandises, il est clair que les possesseurs auront une valeur plus forte ; et comme cela ne

---

(\*) An Inquiry into the Nature and Progress of Rent, page 15.



fera pas que qui que ce soit en ait une moindre, la société entière possédera une somme plus considérable de valeurs : et, dans ce sens, le fermage est une création de valeur. Mais cette valeur peut être regardée comme nominale, en ce qu'elle n'ajoute rien à la richesse de la société, c'est-à-dire, à la masse des choses nécessaires, commodes ou agréables; nous n'aurions toujours que précisément la même quantité de choses, et pas davantage, et le même million de muids de blé, comme auparavant; mais l'effet de la hausse du blé, de 4 l. à 5 l., serait de faire passer une partie de la valeur du blé et des autres marchandises, des mains de leurs anciens possesseurs dans celles des propriétaires fonciers. Le fermage est donc une création de valeur, mais non une création de richesse. Il n'ajoute rien aux ressources d'un pays; il ne lui fournit pas les moyens d'entretenir des escadres et des armées; car le pays aurait un fonds disponible plus considérable si son terrain était d'une meilleure qualité, et il pourrait employer le même capital sans donner naissance au fermage.

Dans une autre partie de l'ouvrage de M. Malthus, il observe que « la cause immédiate du fermage est évidemment l'excédant du prix par-delà les frais de production auquel les produits agricoles se vendent dans le marché; » et dans un autre endroit il dit que « les causes du haut prix des produits agricoles peuvent se réduire aux trois suivantes :

» En premier lieu, et c'est la plus importante, la qualité de la terre, qui permet d'en retirer une quantité plus considérable de choses nécessaires à la vie, de celles qui sont nécessaires pour fournir à la subsistance de ceux qui travaillent à la terre.

» En second lieu, la propriété particulière qu'ont les choses nécessaires à la vie de pouvoir se créer d'elles-mêmes une demande, ou de faire naître un nombre de consommateurs proportionné à la quantité de ces denrées produites.

» Et en troisième lieu, la rareté comparative des terrains plus fertiles. »

En parlant du haut prix du blé, il est

évident que M. Malthus ne veut pas parler du prix par muid ou par boisseau, mais plutôt de l'excédant de prix de toute la production par-delà les frais qu'elle a coûtés, entendant toujours, sous l'expression *frais de production*, les profits aussi-bien que les salaires. Cent cinquante muids de blé, à 3 l. 10 sh. le muid, doivent rapporter un plus fort fermage au propriétaire que cent muids à 4 l., pourvu que les frais de production soient les mêmes dans les deux cas.

Le prix élevé, si l'on prend l'expression dans ce sens, ne peut être appelé *cause* du fermage. On ne saurait dire que « la cause » immédiate du fermage est évidemment « l'excédant de prix par-delà les frais de » production auquel les produits agricoles « se vendent au marché; » car c'est précisément cet excédant qui constitue le fermage. M. Malthus a défini le fermage « la portion » de la valeur de tout le produit qui reste « au propriétaire de la terre, après qu'il a » payé tous les frais de sa culture, de quelque » nature qu'ils soient, y compris les profits » du capital employé, estimés d'après le taux

» courant et ordinaire des profits des capi-  
 » taux agricoles à une époque déterminée. »  
 Or, ce que la vente de cette portion peut rap-  
 porter en argent est le montant du fermage  
 en argent ; c'est ce que M. Malthus appelle  
 « l'excédant de prix par delà les frais de  
 » production auquel les produits agricoles  
 » se vendent au marché ; » et par conséquent,  
 en recherchant les causes qui peuvent faire  
 monter le prix des produits agricoles, com-  
 paré avec les frais de production, nous  
 recherchons les causes qui peuvent faire  
 monter les fermages.

Par rapport à la première cause de la  
 hausse du fermage, M. Malthus fait les  
 observations suivantes : « Il nous reste  
 » encore à connaître pourquoi la consom-  
 » mation et l'approvisionnement sont tels  
 » qu'ils font monter le prix si fort au-dessus  
 » des frais de production. La cause princi-  
 » pale en est évidemment la *fertilité* de la  
 » terre qui produit les choses nécessaires à  
 » la vie. Diminuez cette abondance, dimi-  
 » nuez la fertilité de la terre, et l'excédant  
 » diminuera ; diminuez-la encore davantage,

» et il disparaîtra. » Certes, l'excédant des choses nécessaires diminuera et disparaîtra, mais ce n'est pas cela dont il est question. Il s'agit de savoir si l'excédant du prix de ces objets de première nécessité par delà leurs frais de production, diminuera ou disparaîtra; car c'est de cette circonstance que dépend le fermage en monnaie. De ce que l'excès de quantité doit diminuer et disparaître, M. Malthus est-il en droit de conclure que « la cause du *prix élevé* des choses » nécessaires à la vie au-delà des frais de » production, dépend de leur abondance » plutôt que de leur rareté, et est non- » seulement essentiellement différente de » la cherté occasionnée par des monopoles » artificiels, mais encore du prix élevé des » produits particuliers de la terre, autres » que les vivres, qu'on peut nommer des » monopoles naturels et nécessaires? »

N'y aurait-il pas des circonstances dans lesquelles la fertilité de la terre et l'abondance de ses produits peuvent éprouver une diminution, sans en occasionner une pareille dans l'excédant de leur prix par-delà les frais

de production, c'est-à-dire, sans occasionner une diminution des fermages? Si ce cas peut exister, alors la proposition de M. Malthus est beaucoup trop générale; car il me semble qu'il pose en principe général, qu'il regarde comme vrai dans toutes les circonstances, que le fermage doit hausser par l'augmentation de la fertilité de la terre, et qu'il doit baisser par la diminution de sa fertilité.

M. Malthus aurait raison sans doute, si, à mesure que la terre rendrait plus de produits, il en était payé une plus forte part au propriétaire; mais il en arrive tout autrement. Quand il n'y a en culture que les terrains les plus fertiles, le propriétaire n'a que la moindre part de tout le produit, aussi-bien que la moindre valeur, et ce n'est que quand on a besoin des terres de qualité inférieure, pour nourrir une population croissante, que la part de tout le produit qui revient au propriétaire, ainsi que sa valeur, augmentent progressivement.

Supposons que la demande soit d'un million de muids de blé, et que ce soit le pro-

duit des terres, actuellement en culture, supposons maintenant que la fertilité de ces terres soit tellement diminuée, qu'elle ne rende plus que neuf cent mille muids; la demande étant d'un million de muids, le prix du blé hausserait, et il faudrait avoir recours à des terrains d'une qualité inférieure plus tôt qu'on ne l'aurait fait si les bonnes terres avaient continué à produire un million de muids. C'est cette nécessité de mettre des terres d'une qualité inférieure en culture qui est la cause de l'augmentation du fermage. Le fermage n'est pas, il faut se le rappeler, en proportion de la fertilité absolue des terres en culture, mais en proportion de leur fertilité relative. Toute cause qui portera les capitaux vers la culture des terrains ingrats, doit faire hausser le fermage, puisque *la rareté comparative des terrains les plus fertiles* est la source du fermage, ainsi que M. Malthus l'a énoncé dans sa troisième proposition. Le prix du blé doit naturellement s'élever par suite de la difficulté qu'on éprouve d'en obtenir les dernières portions; cependant, comme les

frais de production ne s'accroîtront pas, puisque les salaires et les profits, pris ensemble, conserveront la même valeur (\*), il est clair que l'excédant du prix par delà les frais de production, ou, en d'autres termes, le fermage, doit monter par suite de la diminution de fertilité de la terre, à moins qu'une grande réduction de capital, de population et de demande ne s'y oppose.

Il ne paraît donc pas que la proposition de M. Malthus soit exacte; le fermage ne monte ni ne baisse d'une manière immédiate et nécessaire à proportion de l'augmentation ou de la diminution de la fertilité de la terre; mais l'augmentation de sa fertilité la rend susceptible de payer, à la longue, un fermage plus fort. Des terres très-peu fertiles ne peuvent jamais fournir

---

(\*) Voyez la page 167 du premier volume, où j'ai essayé de montrer que, quelque facilité ou difficulté qu'on puisse rencontrer dans la production du blé, les salaires et les profits seront les mêmes en valeur. Quand les salaires haussent, c'est toujours aux dépens des profits; et quand ils baissent, les profits s'en augmentent. (Note de l'Auteur.)



un fermage; des terres médiocrement fertiles peuvent supporter de payer un fermage modique, lorsque la population s'accroît; et, dans ce même cas, les terres très-fertiles peuvent payer un gros fermage : mais ce n'est pas la même chose de pouvoir supporter un gros fermage et de le payer en effet. Les fermagés peuvent être plus bas dans un pays dont les terres sont extrêmement fertiles, que dans un autre où elles ne sont que d'un rapport médiocre; car le fermage est en raison de la fertilité relative et de la valeur des produits, plutôt qu'en raison de la fertilité absolue et de l'abondance des produits. M. Malthus dit que « la cause qui » fait que des choses nécessaires à la vie » portent un prix par delà les frais de production, tient plutôt à l'abondance de » ces denrées qu'à leur rareté, et diffère » essentiellement du renchérissement des » produits particuliers de la terre autres » que les denrées alimentaires, qu'on peut » appeler des monopoles naturels et nécessaires. »

En quoi diffèrent-ils donc essentielle-

ment? L'abondance de ces produits particuliers de la terre n'occasionnerait-elle point une hausse dans les fermages, si la demande de ces denrées augmentait en même temps? Et, quelle que soit la nature du produit, le fermage peut-il jamais monter par l'effet seul de l'abondance et sans qu'il y ait une plus forte demande?

La seconde cause à laquelle M. Malthus attribue l'existence du fermage, c'est-à-dire, « la propriété particulière qu'ont les choses » nécessaires à la vie de pouvoir se créer » d'elles-mêmes une demande, ou de faire » naître un nombre de consommateurs proportionné à la quantité de ces denrées » produites; » cette cause, dis-je, ne me paraît nullement essentielle. Ce n'est pas l'abondance des choses nécessaires qui en fait naître la demande, c'est, au contraire, l'étendue de la demande qui fait monter le prix de ces denrées.

Il n'y a nul besoin de produire constamment une denrée dans une quantité plus grande que la demande ne l'exige. Si, par hasard, la production excédait la demande,

cette denrée tomberait au-dessous de son prix naturel, et par conséquent elle ne rapporterait pas ses frais de production, en y joignant les profits courans et ordinaires du capital; l'approvisionnement en serait diminué jusqu'à ce qu'il se trouvât en rapport avec la demande, et que le prix courant haussât jusqu'au niveau du prix naturel.

M. Malthus me paraît trop disposé à croire que la population n'augmente que par l'effet d'un surcroît dans la quantité des vivres, « que les vivres se créent d'eux-mêmes une » demande », que c'est en fournissant d'abord des vivres au peuple qu'on encourage les mariages, au lieu de considérer que le progrès général de la population est affecté par l'accroissement des capitaux, et par la plus forte demande de bras, et la hausse des salaires, qui en sont la suite, et que la production des vivres n'est que l'effet de cette demande.

C'est en donnant à l'ouvrier plus d'argent et une plus grande quantité de toute autre marchandise, moyennant laquelle on paye les salaires, et qui n'est pas dépréciée, que

le sort de l'ouvrier devient meilleur. L'accroissement de la population, et l'augmentation des vivres seront presque toujours un effet, mais non un effet nécessaire de la hausse des salaires. Le sort amélioré de l'ouvrier, par suite du plus de valeur qu'il reçoit en paiement de son travail, ne lui imposent pas l'obligation nécessaire de se marier et de se charger du soin d'une famille; il peut, si cela lui plaît, échanger son salaire augmenté contre des objets qui puissent contribuer à augmenter ses jouissances, comme des chaises, des tables, de la quincaillerie, ou de meilleures hardes, du sucre et du tabac. Dans ce cas, l'augmentation de son salaire n'aura d'autre effet que d'augmenter la demande de quelques-unes de ces marchandises; et comme le nombre des ouvriers ne se sera pas beaucoup augmenté, leurs salaires se conserveront toujours élevés. Mais quoique telle pût être la suite de l'augmentation des salaires, cependant il est tant de douceurs dans la société domestique, qu'on voit constamment dans le fait, que l'accroissement de population suit toujours

l'amélioration du sort de l'ouvrier ; et c'est uniquement parce que cela est ainsi, qu'il survient une nouvelle et plus forte demande de vivres. Cette demande est donc l'effet de l'augmentation de population, mais elle n'en est pas la cause ; c'est uniquement parce que les dépenses du peuple prennent cette direction, que le prix courant des objets de première nécessité excède leur prix naturel, et que la quantité de vivres requise est produite, et c'est parce que la population s'accroît que les salaires tombent de nouveau.

Quel motif un fermier peut-il avoir pour produire plus de blé qu'on n'en demande, quand il sait que cela fera tomber le prix courant au-dessous de son prix naturel, et le privera par conséquent d'une partie de ses profits, en les réduisant au-dessous du taux général ? « Si les objets de première » nécessité, dit M. Malthus, les produits les » plus précieux de la terre, n'avaient pas la » propriété de faire naître un surcroît de » demande proportionné à l'augmentation » de leur quantité, une telle augmentation » occasionnerait une baisse dans leur valeur

» échangeable (\*). Quelque abondans que  
 » soient les produits d'un pays, sa popula-  
 » tion peut rester stationnaire. Or, cette  
 » abondance qui ne serait pas accompagnée  
 » d'une demande proportionnée, mais qui  
 » élèverait considérablement le prix des sa-  
 » laires du travail estimés en blé, pourrait  
 » réduire le prix des produits de la terre,  
 » ainsi que celui des produits manufacturés  
 » aux simples frais de production. »

« Pourrait réduire le prix des produits de  
 » la terre aux simples frais de production ! »  
 Se trouvent-ils donc jamais pour un certain  
 temps au-dessus ou au-dessous de ce prix ?  
 M. Malthus, lui-même, ne convient-il pas  
 que cela ne peut jamais avoir lieu ? « J'es-  
 » père, dit-il, qu'on m'excusera si je m'é-  
 » tends un peu en présentant au lecteur sous  
 » diverses formes la doctrine qui pose en  
 » principe, que le blé selon la quantité qui

---

(\*) De quelle augmentation de quantité M. Malthus veut-il parler ? Qui la produira ? Qui peut avoir des motifs pour la produire avant qu'il existe au préalable une demande pour cette quantité additionnelle ?

» en est *actuellement produite*, se vend à son  
» prix nécessaire, de même que les produits  
» manufacturés; c'est que cette vérité, que je  
» regarde comme étant de la plus haute im-  
» portance, n'a été connue ni des Économis-  
» tes, ni d'Adam Smith, ni de tous les au-  
» teurs qui ont avancé que les produits de la  
» terre se vendaient toujours à un prix de  
» monopole.

» Tout pays d'une certaine étendue peut  
» donc être considéré comme possédant une  
» gradation de machines pour servir à la pro-  
» duction du blé et des matières premières,  
» en comprenant dans cette gradation, non-  
» seulement toutes les différentes qualités  
» de mauvais terrains, dont il y a en général  
» dans tous pays une assez grande quantité,  
» mais aussi les machines moins parfaites  
» dont on peut dire qu'on fait usage quand  
» on force de bonnes terres à donner un pro-  
» duit toujours croissant. A mesure que le  
» prix des produits agricoles continue à  
» hausser, ces machines moins parfaites sont  
» successivement employées, et à mesure que  
» le prix de ces produits continue à baisser,

» on met successivement ces machines de  
 » côté. Cette explication démontre à la fois  
 » le rapport nécessaire qui existe entre le prix  
 » actuel du blé et sa production actuelle, et  
 » l'effet différent qu'auraient une grande  
 » réduction dans le prix des produits manu-  
 » facturés et une grande réduction dans le  
 » prix des produits de la terre (\*).

(\*) Voyez *Inquiry*, etc. « Dans tous les pays dont la  
 » prospérité est progressive, le prix moyen du blé  
 » n'est jamais plus haut qu'il ne le faut pour maintenir  
 » le taux moyen de l'augmentation de production. »  
*Observations*, page 21.

« Dans l'emploi de nouveaux capitaux à la culture  
 » de la terre, pour en retirer des produits suffisans  
 » pour une population croissante, soit qu'on emploie  
 » ce capital à défricher de nouveaux terrains, ou à  
 » bonifier des terres déjà en culture, le point princi-  
 » pal qu'on a en vue, ce sont les retours que l'on  
 » attend de ce capital ; c'est pourquoi l'on ne saurait  
 » retrancher la moindre portion des profits bruts, sans  
 » affaiblir les motifs qui peuvent déterminer les capi-  
 » talistes à employer leurs fonds de cette manière.  
 » Toute diminution des prix qui n'est pas en totalité et  
 » à l'instant même contrebalancée par une baisse pro-  
 » portionnée dans les dépenses nécessaires d'une ferme,



Comment accorder ces passages avec celui où il est dit que si les choses de première nécessité n'avaient pas la propriété de faire naître une augmentation de demande proportionnée à l'augmentation de leur quantité, ce surplus de produit aurait alors l'effet, et alors seulement, de réduire le prix des produits agricoles aux simples frais de production ? Si le blé n'est jamais au-dessous de son prix naturel, il n'est jamais plus abondant que ce qu'exige la population existante pour la consommation ; on ne peut en faire un approvisionnement pour d'autres consommateurs ; il ne peut donc jamais, par

---

» tout impôt foncier, tout impôt sur le capital du fer-  
 » mier, tout impôt sur les denrées de première néces-  
 » sité pour le fermier, doivent entrer en compte ; et si,  
 » tous ces déboursés calculés, le prix du produit ne  
 » laisse pas une rétribution suffisante pour le capital  
 » employé, d'après le taux général des profits, et un  
 » fermage au moins égal au fermage que payait la  
 » terre dans son état antérieur, il ne peut y avoir de  
 » motif suffisant pour qu'on entreprenne les améliora-  
 » tions projetées. » *Observations*, page 22.

( Note de l'Auteur. )

son abondance et par son bas prix, devenir un encouragement à la population. A proportion que le blé peut être produit à peu de frais, le surhaussement des salaires des ouvriers augmentera leurs facultés pour l'entretien de leurs familles. Aux États-Unis la population s'accroît rapidement, parce que la nourriture y est produite à bas prix, et non parce qu'il y en a un approvisionnement abondant, produit d'avance. En Europe la population augmente lentement en comparaison, parce que la production des vivres y est coûteuse. D'après le cours ordinaire des choses, la demande précède toujours l'approvisionnement d'une denrée quelconque. En soutenant que le blé, s'il n'avait pas la propriété de faire naître ses consommateurs, tomberait à son prix de production ainsi que les ouvrages manufacturés, M. Malthus ne peut pas vouloir dire que tout le fermage serait absorbé; puisque il a lui-même observé avec raison que lors même que les propriétaires renonceraient tout-à-fait à leur fermage, le blé ne baisserait pas de prix pour cela; le fermage étant

l'effet et non la cause des hauts prix, puisqu'il y a toujours des terres en culture qui ne payent aucun fermage, et dont le produit en blé ne rapporte qu'un prix suffisant pour payer les salaires et les profits.

Dans le passage suivant, M. Malthus a exposé habilement les causes de la hausse du prix des produits agricoles dans les pays riches dont la prospérité est croissante, et je suis là-dessus entièrement d'accord avec lui; mais il me semble qu'il est en contradiction avec quelques-unes des propositions qu'il a avancées dans différens endroits de son *Essai sur le Fermage*. « J'ose affirmer, » dit-il, qu'abstraction faite des variations » dans la monnaie d'un pays, et d'autres » circonstances temporelles et accidentelles, » la cause du haut prix comparatif du blé » en monnaie, est son haut *prix réel* com- » paratif, ou la plus grande somme de capi- » tal et de travail qu'il faut employer pour » le produire; je pense que ce qui fait que » le prix réel du blé est plus haut et va » toujours en montant dans des pays déjà » riches, et dont la prospérité et la popula-

» tion continuent à s'accroître, c'est la né-  
 » cessité d'avoir constamment recours à des  
 » terrains plus ingrats, à des machines dont  
 » l'entretien exige plus de dépense, et qui  
 » sont cause que chaque nouvelle addition  
 » de produits agricoles ne s'obtient qu'avec  
 » plus de frais; en un mot la cause du fait  
 » ci-dessus énoncé, dépend de cette impor-  
 » tante vérité : que le blé dans un pays qui  
 » avance en prospérité, se vend au prix  
 » convenable pour que l'approvisionnement  
 » demandé soit fourni; et qu'à mesure que  
 » cet approvisionnement devient de plus en  
 » plus difficile, le prix hausse à proportion. »

C'est avec raison que dans ce passage on  
 fait dépendre le prix réel d'une denrée du  
 plus ou moins de travail et de capital (c'est-  
 à-dire, de travail accumulé) qu'il faut em-  
 ployer pour la produire. Le prix réel ne dé-  
 pend pas, comme quelques écrivains l'ont  
 prétendu, de la valeur en argent; ni comme  
 d'autres l'ont avancé, de la valeur estimée  
 en blé, en travail, ou comparée à toute  
 autre denrée prise isolément, ou à toutes les  
 denrées prises collectivement; ce prix ne

dépend, comme M. Malthus le dit avec raison, que « de la plus ou moins grande » somme de capital et de travail qu'il faut » employer pour la production d'une den- » rée. »

Parmi les causes de la hausse des fermages, M. Malthus compte, « un accroissement » tel de la population, qu'il fasse baisser » les salaires. » Mais si à mesure que les salaires baissent, les profits du capital s'élèvent, et que pris ensemble ils aient toujours une même valeur (\*), aucune baisse des salaires ne peut faire monter les fermages, car elle ne diminuera ni la part, ni la valeur de la part du produit qui doit appartenir au fermier et au manouvrier ensemble, et par conséquent elle ne peut point laisser une part plus forte ni une valeur plus considérable pour le propriétaire. A proportion qu'on dépensera moins en salaires, il en restera plus pour les profits, *et vice versa*. Ce partage s'arrangera entre le fermier et les travailleurs, sans que le propriétaire s'en

---

(\*) Voyez page 167 du tome I.

mêle ; et dans le fait, c'est une affaire dans laquelle rien ne peut avoir d'intérêt pour lui que le degré dans lequel un mode de partage peut plus qu'un autre contribuer à faciliter de nouvelles accumulations, et à augmenter la demande de terres. Si les salaires baissent, ce sont les profits qui monteront et non les fermages. Le surhaussement des fermages et des salaires, et la diminution des profits, sont en général les effets inévitables des mêmes causes, et ces causes sont : — La demande croissante de subsistances, la quantité plus considérable de travail nécessaire pour les produire, et conséquemment leur renchérissement. Le propriétaire pourrait renoncer à tout son fermage, sans que les travailleurs en tirassent le moindre profit. Si les travailleurs renonçaient à tout le montant de leurs salaires, les propriétaires n'en retireraient pas non plus le moindre avantage ; mais dans ces deux cas le fermier recevrait et garderait tout ce qui pourrait être ainsi abandonné. J'ai tâché de faire voir, dans cet ouvrage, qu'une baisse dans les

salaires n'aurait d'autre effet que de faire monter les profits.

Une autre cause de la hausse du fermage, selon M. Malthus, consiste dans « de telles » améliorations en agriculture, ou dans un » tel surcroît d'efforts qui auraient pour » effet de diminuer le nombre des ouvriers » nécessaires<sup>d</sup> pour donner un résultat dé- » terminé. » Cela ne ferait pas hausser la valeur de tous les produits, et n'augmenterait pas par conséquent, le fermage. Cela aurait plutôt l'effet contraire de faire baisser le fermage; car si, par suite de ces améliorations, la quantité nécessaire de subsistances pouvait être obtenue en employant moins de bras ou moins de terres, le prix des produits agricoles baisserait, et une partie des capitaux serait retirée de l'agriculture (\*). Rien ne peut faire monter le fermage que la demande de nouveaux terrains moins fertiles, ou quelque cause qui puisse occasionner un changement dans la

---

(1

(\*) Voyez page 98 du tome I.

fertilité relative des terrains déjà cultivés (\*). Des améliorations dans l'agriculture et dans la division du travail, s'étendent à tous les terrains ; elles augmentent la quantité absolue des produits agricoles de chaque fonds de terre, sans peut-être déranger beaucoup les proportions relatives qui existaient auparavant entre les différentes terres.

M. Malthus a relevé avec raison une erreur du docteur Smith. « L'argument du » docteur Smith, dit-il, se réduit à ceci : » le blé a la singulière propriété que son » prix réel ne hausse pas par suite du sur- » haussement de son prix en argent ; et » comme il est évident que c'est l'augmen- » tation seule du prix réel qui peut encou-

(\*) Il est inutile de le répéter sans cesse, mais il faut toujours faire attention que le même effet aura lieu non-seulement par l'emploi de différentes portions de capital, mais encore en employant sur les terres déjà cultivées, des portions différentes de capital, avec des résultats différens ; le fermage étant la différence du produit obtenu moyennant un capital et un travail pareils sur une même ou sur différentes qualités de terrains.

( Note de l'Auteur. )



» rager la production du blé, le surhausse-  
» ment du prix en argent, occasionné par  
» une prime, ne saurait produire un tel  
» effet. »

Il ajoute : « Je ne prétends cependant pas  
» contester la puissante influence que le  
» prix du blé a sur le prix du travail, en  
» prenant le terme moyen d'un nombre con-  
» sidérable d'années ; mais cette influence  
» n'est pas telle qu'elle puisse s'opposer au  
» mouvement des capitaux portés vers l'agri-  
» culture ou détournés de cet emploi ; ce  
» qui est le véritable objet de la discussion.  
» Cela paraîtra suffisamment prouvé par un  
» examen rapide de la manière dont le tra-  
» vail est payé et dont il est offert dans le  
» marché, et en considérant les conséquen-  
» ces qui découleraient inévitablement de  
» la proposition d'Adam Smith, si elle était  
» une fois admise (\*). »

M. Malthus cherche ensuite à prouver que  
la demande et le haut prix encouragent  
d'une manière aussi efficace la production

---

(\*) Voyez *Observations*, etc., page 4.

des produits agricoles, que la demande et la cherté de toute autre marchandise en encourage la production. D'après ce que j'ai dit sur les effets des primes, on voit que je suis entièrement de l'opinion de M. Malthus. J'ai cité le passage de son ouvrage intitulé : *Observations au sujet des lois sur le blé*, pour montrer combien est différent le sens que cet écrivain, dans cet écrit, attache à l'expression *prix réel*, de celui qu'il lui donne dans sa brochure intitulée : *Motifs d'une Opinion*, etc. Dans ce passage, M. Malthus nous dit que « c'est la hausse du prix réel » du blé qui seule peut en encourager la » production, » et par *prix réel* il est clair qu'il veut désigner son surhaussement de valeur relativement à toutes les autres choses, ou, en d'autres termes, la hausse de son prix courant au-dessus de son prix naturel. Si c'est là ce que M. Malthus entend par *prix réel*, son opinion est certainement fondée; c'est en effet le surhaussement du prix courant du blé qui seul en encourage la production; car on peut regarder comme principe infallible que la seule chose qui

puisse encourager l'augmentation de production d'une denrée, c'est l'excès de sa valeur courante sur sa valeur naturelle ou nécessaire.

Mais cette acception n'est pas celle que, dans d'autres endroits, M. Malthus donne à l'expression *prix réel*. Dans l'*Essai sur le Fermage*, il dit : « Par prix réel croissant » du blé, j'entends la *quantité* réelle de travail et de capital qui *ont été employés* pour » produire les dernières additions qui ont » été faites au produit national. » Dans un autre endroit, il dit que « la cause du prix » réel et comparativement élevé du blé, est » la plus grande *quantité* de capital et de » travail qu'on doit employer pour sa production (\*). » Si, dans le passage précé-

---

(\*) En montrant ce passage à M. Malthus, au moment où ces feuilles allaient être livrées à l'impression, il observa que, « dans ces deux passages, il avait, par » inadvertance, employé l'expression *prix réel* au lieu » de *frais de production*. » D'après ce que j'ai déjà dit, l'on verra que je pense, au contraire<sup>66</sup>, que dans ces deux cas il a employé l'expression de *prix réel* dans son acception vraie et exacte, et que ce n'est que dans

dent, l'on substituait à l'expression de *prix réel* la définition de M. Malthus, n'aurait-il pas le sens suivant? « Il est clair que c'est » l'augmentation du travail et du capital » qu'il est nécessaire d'employer pour la pro- » duction du blé qui peut seule en encoura- » ger la production. » Ce serait autant que de dire, que c'est clairement le surhaussement du prix naturel et nécessaire du blé qui en encourage la production, proposition tout-à-fait insoutenable. Ce n'est pas le prix auquel on peut produire du blé qui peut influencer sur la quantité produite, mais bien le prix auquel on peut le vendre. C'est en raison du degré de l'excédant de son prix par-delà les frais de production, que les capitaux sont attirés vers l'agriculture ou qu'ils en sont détournés. Si cet excédant est tel qu'il donne au capital ainsi employé un plus grand profit que le profit général des capitaux, ces capitaux afflueront vers l'agriculture. Si ce profit est moindre, on les détournera de cet emploi.

---

le passage cité plus haut que cette expression est inexacte. ( *Note de l'Auteur.* )

Ce n'est donc pas par un changement dans le prix réel du blé que sa production est encouragée, mais bien par un changement dans son prix courant. Car ce n'est point « parce qu'il faut employer une plus » grande quantité de capital et de travail » pour produire le blé », car telle est la définition exacte que M. Malthus donne du prix réel, qu'il y a plus de capitaux et plus de bras attirés vers l'agriculture ; cela vient uniquement de ce que le prix courant est monté au-dessus de ce prix réel, et que, malgré le surcroît des charges, la culture des terres présente encore l'emploi le plus profitable pour les capitaux.

Rien n'est mieux fondé que les observations suivantes de M. Malthus sur la mesure de la valeur adoptée par Adam Smith. « Il » est clair qu'Adam Smith a été conduit à » raisonner de la sorte à ce sujet, par l'ha- » bitude où il était de considérer *le travail* » comme la mesure constante de la valeur, et » le blé comme la mesure du travail. Mais » l'histoire de notre pays démontre pleine- » ment combien le blé est une mesure

» inexacte de la valeur ; on y voit combien  
 » la main-d'œuvre , comparée au blé , a éprou-  
 » vé de variations très-grandes et remarqua-  
 » bles , non-seulement d'une année , mais  
 » d'un siècle à l'autre , et pendant dix , vingt  
 » et trente ans consécutifs. *Que ce n'est ni le*  
 » *travail ni aucune autre denrée qui peut ser-*  
 » *vir de mesure exacte de la valeur réelle*  
 » *d'échange* , est un des principes reconnus  
 » aujourd'hui en Économie politique parmi  
 » les doctrines les mieux établies ; et en  
 » effet , il découle de la définition même de  
 » la valeur échangeable. »

Si , ni le blé , ni le travail ne sont des mesures exactes de la valeur réelle échangeable , comme il est clair qu'elles ne le sont pas , quelle autre chose peut donc servir de mesure ? — Aucune assurément. Dans ce cas , si l'expression de *prix réel des choses* a un sens , ce doit être celui que lui donne M. Malthus , dans son *Essai sur le Fermage* : ce prix doit se mesurer par la quantité proportionnée de capital et de travail nécessaires pour la production de ces choses.

Dans la *Recherche sur la Nature du Fer-*

*mage*, M. Malthus dit : « qu'abstraction faite » des variations dans la monnaie d'un pays, » et d'autres circonstances temporaires et » accidentelles, la cause du prix en argent » comparativement haut du blé, est son » haut prix réel comparatif, *ou la plus grande » quantité de capital et de travail qu'il faut » employer pour sa production* (\*). »

Voilà, je pense, l'explication exacte de toutes les variations permanentes du prix du blé, aussi-bien que de celui de tous les autres produits. Une marchandise ne saurait éprouver une hausse permanente de prix que par une de deux causes, ou parce qu'il faut plus de capital et de travail pour sa production, ou parce que la monnaie a baissé de valeur; et au contraire, une chose ne saurait baisser de prix à moins qu'il ne faille moins de capital et de travail pour la produire, ou que la monnaie n'ait haussé de valeur.

Une variation causée par le changement de valeur de la monnaie en plus ou en moins,

---

(\*) Page 40.

agit à la fois sur toutes les marchandises ; mais une variation causée par le plus ou moins de capital et de travail nécessaires à la production d'une chose, est bornée, dans ses effets, à cette chose. L'importation libre du blé, ou des perfectionnemens en agriculture feraient baisser le prix des produits agricoles, mais n'influeraient pas sur le prix des autres marchandises, qu'à proportion de la diminution de la valeur réelle ou des frais de production des produits agricoles qui pourraient servir à fabriquer ces marchandises.

M. Malthus a admis ce principe, et pour être conséquent, il ne peut pas, ce me semble, soutenir que la totalité de la valeur en monnaie de toutes les marchandises d'un pays doit diminuer exactement à proportion de la baisse du prix du blé. Si le blé consommé annuellement dans le pays était de la valeur de dix millions, et si les marchandises manufacturées et étrangères consommées pendant le même temps valaient vingt millions, faisant un total de trente millions, on aurait tort de conclure que la dépense



annuelle serait réduite à quinze millions, parce que le blé aurait baissé de 50 pour 100, ou de dix à cinq millions.

La valeur des produits immédiats de la terre qui entrerait dans la composition de ces marchandises manufacturées, pourrait ne pas excéder 20 pour 100 de leur valeur totale, et, par conséquent, la valeur des produits manufacturés, au lieu de baisser de vingt millions à dix, ne tomberait que de vingt millions à dix-huit; et après la baisse de 50 pour 100 dans le prix du blé, la somme totale de toute la dépense annuelle, au lieu de tomber de trente millions à vingt-cinq, descendrait de trente millions à vingt-trois (\*).

---

(\*) Les ouvrages manufacturés ne pourraient pas même baisser dans cette proportion, car dans le cas supposé, il y aurait une nouvelle distribution des métaux précieux dans chaque pays. Ceux de nos produits qui seraient à bon marché, seraient exportés pour être échangés contre du blé et de l'or, jusqu'à ce que l'accumulation de l'or le fit baisser de valeur, et fit hausser en même temps le prix en argent des denrées.

(*Note de l'Auteur.*)

Au lieu de considérer sous ce point de vue l'effet d'une baisse dans la valeur des produits agricoles, comme M. Malthus devait le faire d'après le principe qu'il venait d'admettre, il la regarde comme équivalant précisément à une hausse de 100 pour 100 dans la valeur de la monnaie, et il raisonne en conséquence comme si toutes les marchandises devaient tomber à la moitié de leur ancien prix.

« Pendant les vingt années qui se sont  
 » écoulées depuis 1794, dit-il, jusqu'à 1813,  
 » le prix moyen du blé, en Angleterre, était  
 » d'environ 83 shillings le *quarter*; pen-  
 » dant les dix dernières années de cette pé-  
 » riode, il a été de 92 shillings; et pendant  
 » les cinq dernières de ces vingt années, de  
 » 108 shillings. Dans le cours de ces vingt  
 » ans, le gouvernement emprunta près de  
 » 500 millions st. de capital réel, duquel,  
 » abstraction faite du fonds d'amortissement,  
 » il s'engagea à payer environ 5 pour 100,  
 » selon un terme moyen approximatif. Mais  
 » si le blé baissait à 50 shillings le *quarter*,  
 » et toutes les autres choses à proportion, le

» gouvernement, au lieu d'un intérêt de  
 » 5 pour 100, en payerait un de 7, 8, 9, et  
 » même de 10 pour les derniers 200 mil-  
 » lions.

» Je ne trouverais peut-être rien à redire  
 » à une générosité si extraordinaire envers  
 » les rentiers de l'État, s'il ne fallait pas  
 » considérer aux dépens de qui elle est faite ;  
 » et un moment de réflexion suffira pour  
 » nous faire apercevoir que ce ne peut être  
 » qu'aux dépens des classes industrielles de  
 » la société, et des propriétaires, c'est-à-dire,  
 » aux dépens de tous ceux dont le revenu  
 » nominal est sujet à varier par suite des  
 » variations dans la mesure de la valeur. Le  
 » revenu nominal de cette partie de la so-  
 » ciété, comparé avec le terme moyen du  
 » prix des cinq dernières années de cette  
 » période, se trouvera réduit de moitié, et  
 » sur ce revenu ainsi réduit nominalement,  
 » ils auront à payer le même montant nomi-  
 » nal d'impôts (\*). »

D'abord, il me semble que j'ai déjà fait

---

(\*) Voy. *Grounds of an Opinion*, etc., page 36.

voir que le revenu nominal ne sera pas réduit dans la proportion que M. Malthus cherche à établir; il ne s'ensuivrait pas, de ce que le blé aurait baissé de 50 pour 100, que la valeur du revenu de chaque particulier se trouvât réduite de 50 pour 100 (\*).

En second lieu, je crois que le lecteur conviendra avec moi que ce fardeau, en admettant qu'il existe, ne pèserait pas exclusivement sur « les propriétaires et les classes » industrielles de la société. » Le créancier de l'État, dans la dépense qu'il fait, paye sa part, pour subvenir aux dépenses de l'État, de la même manière que les autres classes de la société. Dans le cas, donc, où l'argent augmenterait de valeur réelle, quoiqu'il reçoive une valeur plus forte, il en payera également une plus grande en impôts. Il ne peut donc être vrai de dire que toute l'addition à la valeur réelle de l'intérêt doit être

(\*) M. Malthus, dans un autre endroit de son ouvrage, suppose que les denrées varient de 25 ou de 20 pour 100 pendant que le blé varie de  $33\frac{1}{3}$  pour 100.

(Note de l'Auteur.)

*payée par les propriétaires et par les classes industrielles.*

Mais tout l'argument de M. Malthus repose sur une base peu solide. Il suppose que, parce que le revenu brut du pays est diminué, il faut par conséquent que le revenu net le soit également, et dans la même proportion. Un des objets que j'ai eu en vue dans cet ouvrage a été de montrer que, par suite de toute baisse dans la valeur des choses de première nécessité, les salaires du travail doivent baisser, et les profits du capital s'élever, ou, en d'autres mots, que, sur une valeur annuelle déterminée, une moindre portion serait donnée en paiement à la classe ouvrière, et une plus considérable reviendrait à ceux dont les capitaux ont servi à payer le travail de cette classe. Supposons que la valeur des produits d'un genre particulier d'industrie soit de 1000 l. sterling, et qu'elle soit partagée entre le maître et ses ouvriers, en sorte que 800 l. appartiennent aux ouvriers, et 200 l. au maître; si la valeur de ces produits tombait à 900 l., et qu'on épargnât 100 l. sur les

salaires des ouvriers par suite de la baisse des objets de première nécessité, le revenu net du fabricant n'en souffrirait nullement, et par conséquent il pourrait aussi aisément payer le même montant d'impôts après cette réduction de prix qu'auparavant (\*).

Il est aussi très-vraisemblable que les salaires baisseraient autant que toutes les denrées, ou, pour mieux dire, il est probable que le revenu net qui resterait au propriétaire, au fermier, au manufacturier, au marchand et au rentier, qui sont les seuls qui payent des impôts, serait aussi considérable que par le passé; car rien ne serait perdu, même nominalement, pour la société, par l'importation la plus libre du blé, que la portion du fermage dont les propriétaires seraient privés par suite de la baisse du prix des produits agricoles.

---

(\* Dans le Chapitre xxvi, j'ai observé que les ressources réelles d'un pays, et ses facultés pour payer des impôts, dépendent de son revenu net, et non de son revenu brut. (Note de l'Auteur.)

Voyez ma note de la page 218 de ce volume, où je crois avoir prouvé précisément le contraire. J.-B. S.

La différence entre la valeur du blé et de toutes les autres denrées vendues dans le pays avant et après l'importation du blé à bon compte, ne serait qu'égale à la baisse du fermage, parce que, tout fermage à part, la même quantité de travail produirait toujours une valeur pareille.

Tout le montant de la réduction faite dans les salaires est une valeur réelle qu'on ajoute à celle du revenu net que la société possédait auparavant; tandis que la seule valeur qui soit prise sur ce revenu net est la valeur de la partie du fermage dont les propriétaires seront privés par une baisse des produits agricoles. Quand on songe que la baisse du prix des produits de l'agriculture n'affecte qu'un nombre limité de propriétaires, tandis qu'elle réduit les salaires, non-seulement des ouvriers employés à la culture de la terre, mais encore de tous ceux qui travaillent aux manufactures ou qui sont employés au commerce, il est permis de douter si, dans ce cas, le revenu net de la société éprouverait la moindre diminution (\*).

---

(\*) Cela est dans la supposition que l'argent conserve

Mais en supposant qu'il en éprouvât une, il ne faudrait pas cependant croire que les facultés pour payer les impôts diminueraient dans le même degré que la valeur en argent, même du revenu net. Supposons que mon revenu net soit réduit de 1000 l. à 900 l., pendant que mes impôts restent toujours les mêmes, c'est-à-dire, de 100 l.; ne peut-il pas se faire qu'il me soit plus aisé de payer ces 100 l. avec un revenu moindre, que lorsque j'avais un revenu plus fort? Les denrées ne sauraient baisser d'une manière aussi universelle que M. Malthus le suppose, sans que les consommateurs en tirent un grand profit, pouvant par là, avec un revenu bien moindre en argent, se procurer une plus grande somme de choses nécessaires, commodes ou agréables à la vie. La question se réduit donc à ceci : il s'agit de savoir si ceux qui sont en possession du

---

sa même valeur. Dans la note précédente, j'ai tâché de faire voir que l'argent ne conserverait pas la même valeur, et que l'importation, en devenant plus considérable, le ferait baisser; ce qui est encore plus favorable à mon raisonnement. (Note de l'Auteur.)



revenu net du pays gagneront autant par la baisse du prix des denrées qu'ils perdront par l'augmentation réelle des impôts. Savoir de quel côté penchera la balance, cela dépendra du rapport qu'il y aura entre les impôts et le revenu annuel. Si la disproportion est énorme, cela fera sans doute plus que contrebalancer les avantages du bas prix des choses de première nécessité; mais je me flatte d'en avoir dit assez pour faire voir que M. Malthus a beaucoup exagéré la perte que doivent éprouver les contribuables, par suite d'une baisse dans le prix des choses les plus nécessaires à la vie, et je crois avoir prouvé que si les contribuables n'étaient pas tout-à-fait indemnisés de l'augmentation réelle des impôts, dans la baisse des salaires et le surhaussement des profits, ils en seraient plus que dédommagés dans la baisse de prix de tous les objets de leur consommation.

Il est hors de doute que le rentier de l'État gagne beaucoup à une forte baisse du blé; mais si personne ne souffre de cette baisse, ce n'est pas une raison qui puisse

engager à prendre des mesures pour faire renchérir le blé; car le gain du rentier est un gain national, et, ainsi que tout autre gain, il augmente la richesse et la puissance réelles du pays. S'il fait un profit indû, il faut examiner exactement jusqu'à quel point cela est, et c'est alors à la législature à en chercher le remède; mais rien ne peut être plus impolitique que de nous priver entièrement de tous les avantages qui résultent du bas prix du blé et d'une grande abondance de produits, par le seul motif que le rentier de l'État en tire un avantage qui ne lui serait pas dû.

Jusqu'à ce jour on n'a jamais essayé de régler les dividendes des fonds publics, d'après la valeur en argent du blé. Si l'équité et la bonne foi exigeaient un pareil règlement, les possesseurs des vieilles rentes auraient une grande somme à réclamer; car ils ont, depuis un siècle, reçu toujours les mêmes dividendes en argent, quoique pendant cette époque le blé ait peut-être doublé ou triplé de prix (\*).

---

(\*) M. M'Culloch, dans un écrit plein de mérite, a

M. Malthus dit : « Il est vrai que les der-  
nières additions que l'on fait aux produits  
agricoles d'un pays dont la prospérité est  
croissante, ne sont pas accompagnées d'une  
grande augmentation du fermage ; et c'est  
précisément cela qui doit décider un pays  
riche à importer une partie du blé qu'il  
consomme, s'il peut être assuré d'en ob-  
tenir un approvisionnement uniforme.  
Mais dans tous les cas, l'importation du  
blé étranger ne peut convenir à une na-  
tion, à moins qu'il ne soit moins cher  
que le blé récolté dans le pays, d'une va-  
leur égale à celle des profits et du fermage  
ensemble que rapporte le blé du cru, qui  
est ainsi remplacé. » Voyez *Grounds*, etc,  
pag. 36.

De même que le fermage est l'effet de la  
cherté du blé, l'extinction du fermage est

---

fortement soutenu qu'il était juste de rendre les divi-  
dendes de la dette nationale conformes à la valeur ré-  
duite du blé. Il est partisan de la liberté du commerce  
des grains, mais il pense qu'elle devrait être accom-  
pagnée d'une réduction de l'intérêt payé au créancier  
de l'État.

(Note de l'Auteur.)

la suite d'un prix très-bas. Le blé étranger n'entre jamais en concurrence avec le blé du cru qui ne paye aucun fermage ; la baisse du prix est toujours supportée par le propriétaire, jusqu'à ce que tout son fermage soit absorbé ; si le prix baisse encore davantage, le capital ne rapportera plus les profits ordinaires, il sera détourné de la culture de la terre pour être employé autrement, et le blé qui était récolté sur cette terre, sera alors, et pas avant, remplacé par du blé importé. L'extinction du fermage occasionnera une perte de valeur estimée en argent, mais il y aura augmentation de richesse. La somme totale des produits de l'agriculture et autres, se trouvera augmentée par la plus grande facilité de leur production : et quoique augmentés en quantité ils auront diminué de valeur.

Deux hommes employent des capitaux pareils, l'un à l'agriculture, l'autre aux manufactures. Le premier capital rapporte un revenu annuel net de 1200 l. st. dont 1000 l. restent pour les profits ; et 200 sont payées pour le fermage : le capital employé en

manufactures ne rapporte qu'une valeur de 1000 l. par an. Supposons qu'au moyen de l'importation l'on puisse obtenir la même quantité de blé en échange de marchandises qui coûtent 950 l. et qu'en conséquence, le capital de l'agriculteur soit détourné vers les manufactures où il peut produire une valeur de 1000 l.; dans ce cas, le revenu net de la nation aura perdu en valeur, se trouvant réduit de 2200 l. à 2000 l., mais il y aura non-seulement la même quantité de produits et de blé pour la consommation du pays, mais encore un surcroît égal à la quantité de produits qu'on pourra acheter avec 50 l. montant de la différence entre la valeur que ses produits manufacturés rapportaient dans l'étranger, et la valeur du blé qu'on y achetait.

M. Malthus dit : « Adam Smith a observé » avec raison, que jamais des quantités pa-  
» reilles de travail employées en manufac-  
» tures ne sauraient créer une aussi forte  
» reproduction qu'en agriculture. » Si Adam Smith veut parler de valeurs, il a raison, mais s'il parle de richesse, qui est le point

important, il se trompe, car il a lui-même défini la richesse en disant qu'elle consistait en choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie. Des choses nécessaires ou utiles d'une espèce, ne peuvent pas être comparées avec celles d'une autre espèce; la valeur d'utilité ne peut être estimée d'après aucune mesure connue; chacun l'estime à sa manière.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

The first part of the document is a  
statement of the facts of the case. It  
states that the plaintiff has been  
injured by the defendant's negligence.  
The plaintiff is seeking compensation  
for the damages suffered. The  
defendant is denying liability and  
is seeking to have the claim dismissed.  
The court has heard the evidence  
and has found in favor of the  
plaintiff. The defendant is ordered  
to pay the sum of \$10,000 to the  
plaintiff. The court has also  
ordered the defendant to pay the  
plaintiff's legal costs.

The second part of the document is a  
statement of the law. It states that  
the defendant is liable for the  
plaintiff's injuries. The court has  
found that the defendant's negligence  
was the cause of the plaintiff's  
injuries. The court has also found  
that the plaintiff's injuries were  
serious and that the plaintiff has  
suffered significant pain and  
suffering. The court has therefore  
awarded the plaintiff the sum of  
\$10,000 in damages. The court has  
also awarded the plaintiff's legal  
costs. The defendant is ordered to  
pay the sum of \$10,000 to the  
plaintiff. The court has also  
ordered the defendant to pay the  
plaintiff's legal costs.

---

---

# TABLE DES MATIÈRES.

---

*N. B.* Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.

## A.

*ACCUMULATION* de capital. Ses effets sur la valeur relative des choses, I, 24-55; et sur les profits et l'intérêt, II, 103-126.

*Agriculture.* Effets des perfectionnemens en agriculture sur le fermage, I, 98-106. Souffre de la détresse qu'occasionnent des dérangemens soudains dans le cours du commerce, II, 54-59. Les perfectionnemens en agriculture ne font point hausser les fermages, II, 324-326.

*Amortissement.* Voyez *Fonds*.

*Argent.* Voyez *Or et Argent*, et *Monnaies*.

## B.

*Banques.* Leur établissement; modifie le pouvoir exclusif qu'a le gouvernement de battre monnaie, II, 231. Suites de l'émission trop forte de papier faite par la banque d'Angleterre, II, 237-241. Les secours donnés au commerce par la banque d'Angleterre, expliqués, II, 250-252. Voyez *Papier-Monnaie*.



*Blé.* Mesure variable pour déterminer la valeur variable des choses, I, 13-19. Effets du prix du blé sur le fermage, I, 95-98. Les fermages en blé notablement affectés par la dîme, I, 292. Avantages qui résultent du prix relativement bas du blé, II, 59. Les primes sur l'exportation du blé en font baisser le prix dans le marché étranger, II, 128-140. Effets de la prime sur le renchérissement du blé, II, 141, 142. Une prime sur la production du blé n'a point d'effet sur le produit annuel de la terre et de l'industrie nationale, II, 168-175. Le prix du blé hausse par l'impôt dont il est grevé, afin de créer le fonds qui doit fournir à la prime de production des denrées, II, 176-178. Avantages du haut prix du blé pour le propriétaire foncier, II, 199, 200. Recherche sur la valeur comparative du blé, de l'or et du travail, dans les pays riches et dans les pays pauvres, II, 268-281. La production du blé encouragée par le changement de son prix courant, II, 328, 329. Baisse de la valeur du blé, utile aux capitalistes, II, 343.

*Buchanan (M.).* Ses observations sur la doctrine d'Adam Smith, au sujet du travail productif et improductif, I, 87-91, *notes*. Remarques sur ses opinions à l'égard des primes d'exportation, II, 157-159.

## C.

*Capital.* Sa nature ; recherche des effets de son accumulation sur la valeur relative des choses, I, 24. Ses effets chez les peuples sauvages ou dans l'enfance de la société, I, 25, 26, 33, 34 ; et dans un état plus avancé de civilisation, I, 27-30. La valeur relative des capitaux *circulans* et des capitaux *fixes* considérée, I, 32, 33. Difficulté de bien préciser la différence entre le capital circulant et le capital fixe, I, 239, 240. Considérations sur les différens moyens de les employer, I, 118-125. L'accroissement du capital en quantité et en valeur fait hausser le prix naturel des salaires, I, 132, 133. L'augmentation du capital en quantité seulement fait hausser le prix courant des salaires, *ibid.* Effets de l'accumulation des capitaux sur les profits et l'intérêt, II, 103-126. Le seul effet des primes d'exportation, sur le capital, est d'en détourner une partie vers un emploi qu'il n'aurait pas cherché autrement, II, 155. Remarques sur cet effet, II, 156-163. Les profits faits par l'emploi des capitaux régulent le taux de l'intérêt de l'argent, II, 249, 250.

*Change*, n'est pas un indice sûr de l'augmentation de la valeur de l'argent, I, 229. Elle doit être déterminée en estimant la valeur de la monnaie

d'un pays comparée à celle d'un autre, I, 233.

Et en la comparant aussi avec quelque autre mesure commune aux deux pays, I, 233-238.

Effets d'un papier-monnaie sur les changes, I, 405-410.

*Commerce.* Causes générales des changemens soudains dans ses canaux, II, 48-51. Et surtout par l'effet d'une guerre qui éclate après une longue paix, et *vice versa*, II, 51-54. Effets de ces dérangemens soudains sur l'agriculture, considérés, II, 55-63.

*Commerce colonial.* Observations sur le commerce colonial, II, 201, 202. Preuves que le commerce avec une colonie peut être réglé en sorte qu'il soit moins profitable pour la colonie, et plus avantageux pour la métropole qu'un commerce parfaitement libre, II, 202-213. Avantages du commerce colonial, II, 213-217.

*Commerce étranger.* Effets de son étendue, I, 192, 193. Preuves que les profits du commerce favorisé doivent bientôt descendre au niveau général, I, 194-201.

*Commerce de transport.* Observations qui y ont rapport, II, 115.

*Circulation.* L'argent métallique ne peut jamais regorger; pourquoi, II, 232, 233. Circulation du papier-monnaie. Voyez *Monnaie*.

*Culture des terres*, n'est point découragée par un impôt sur les terres et ses produits, I, 306.

## D.

*Demande et Offre*. Son influence sur le prix, examinée, II, 287. Opinion de M. Say à ce sujet, II, 289; et de lord Lauderdale, II, 290-292. Observations là-dessus, II, 293, 294.

*Denrées*. Voyez *Marchandises*, *Produits*, *Prix*.

*Dîme*. Sa nature, I, 290. Est un impôt égal, *ibid*. Différence entre la dîme et un impôt sur les produits agricoles, I, 291. La dîme affecte notablement les fermages en blé, I, 292. Elle agit comme une prime d'importation, et est par conséquent nuisible au propriétaire foncier, I, 295, 296. Elle ne décourage point la culture des terres, I, 303, 304.

*Dette nationale*. Observations à ce sujet, II, 14.

## E.

*Economie de travail ou de main-d'œuvre* fait baisser la valeur relative des produits, I, 30. Développement de ce principe, I, 31-54.

*Enregistrement*. Droit d'enregistrement, onéreux. Gêne la transmission des biens fonds, I, 343, 344.

*Espagne*. Son commerce et ses manufactures souf-

frement du bas prix du numéraire dans ce pays, I, 401.

*Exportation du blé.* Les primes sur l'exportation du blé en font baisser le prix dans le marché étranger, II, 128-140. Comment elles font hausser le prix du blé, II, 141. Des primes d'exportation sur les objets manufacturés, en font monter le prix courant, mais ne changent point leur prix naturel, II, 152-154.

## F.

*Fermage.* Sa nature, I, 63, 64, 67; et II, 47, *note*. Doctrine d'Adam Smith, examinée, I, 64, 65. Provient de la différence des qualités productives de la terre et de l'accroissement de population, I, 71-75. La hausse du fermage est l'*effet* de l'accroissement de la richesse nationale, I, 88-93. Influence du prix du blé sur le fermage, I, 93-97. Effets des améliorations dans l'agriculture sur le fermage, I, 98-106. Observations sur le profit foncier des mines, I, 107-117. Impôts sur le fermage portent entièrement sur les propriétaires fonciers, I, 284-289. Fermages en blé notablement affectés par la dîme, I, 292. Examen de la doctrine du docteur Adam Smith sur le fermage des terres, II, 179-200. Et des opinions de M. Malthus sur le fermage, II, 288-320. L'ac-

croissement de population n'est point cause de la hausse du fermage, II, 323. Ni les améliorations en agriculture, 324-326. L'extinction du fermage, effet du bas prix du blé, II, 343-345.

*Fermiers.* Ils payent une plus forte part de l'impôt pour les pauvres que les manufacturiers, II, 43-46.

*Fonds publics.* Leur prix n'est pas un signe constant pour juger du taux de l'intérêt de l'argent, II, 123-126.

*Fonds d'amortissement.* En Angleterre n'est que nominal, II, 14. Comment administré, II, 246.

## II.

*Hollande.* Taux peu élevé de l'intérêt dans ce pays; pourquoi, II, 106, *note.*

## I.

*Importation du blé.* Effets de la prohibition de l'importation du blé, examinés, II, 153, 154.

*Impôt.* Nature de l'impôt expliquée, I, 239. Impôts sur les capitaux, nuisibles, I, 243. Impôts sur la transmission des biens-fonds, 244. Sur qui tombent la plupart des impôts, I, 245, 246. Objections contre les impôts sur la transmission des biens-fonds, I, 245. Effets des impôts sur les produits de l'agriculture, I, 245, 246. Le sur-

haussement du prix des produits agricoles, seul moyen qui met le cultivateur en état de payer l'impôt, I, 248. Un tel impôt est, dans le fait, payé par le consommateur, I, 250-254. Les impôts sur les produits agricoles et sur les objets de première nécessité pour la consommation de l'ouvrier font hausser le prix des salaires, I, 255. Objections contre les impôts sur les produits de la terre, examinées et réfutées, I, 257-289. La dîme est un impôt égal, I, 290. Différence entre la dîme et un impôt sur les produits de l'agriculture, I, 291. Objections contre la dîme, I, 292-297. Impôt foncier, n'est réellement qu'un impôt sur le fermage, I, 298. Il devrait être bien précis et certain dans ses effets, I, 299, 300. Effets des impôts sur l'or, examinés, I, 318-336. Le loyer du sol n'est point un objet propre à être imposé, I, 342-344. Impôts sur les maisons, par qui payés en dernière analyse, I, 343. Impôts sur les choses de première nécessité, ne sont réellement que des impôts sur les profits, I, 345, 346. Effets des impôts sur les profits, considérés, I, 346-363. Impôts sur les objets de luxe, I, 410. Leurs avantages et désavantages, I, 429-431. Absurdités supposées dans l'impôt, expliquées et obviées, I, 411-414. Objets propres à être imposés, I, 429. Observations sur l'impo-

sition des produits non agricoles, II, 1. Effets des impôts destinés à payer l'intérêt d'emprunts, II, 4-6. Réflexions au sujet de l'impôt sur la drèche, et autres impôts sur les produits agricoles, II, 26-36. Nature et opération de la contribution pour les pauvres, II, 38-46. Voyez *Pauvres*. Examen des inconvéniens causés par le paiement des impôts par le producteur, II, 282-286.

*Impôt foncier. Voyez Territorial.*

*Intérêt.* Taux peu élevé de l'intérêt en Hollande, expliqué, II, 106, *note*. Effets de l'accumulation sur les profits et l'intérêt, II, 103-119. Observations sur le taux de l'intérêt, II, 122-127. L'intérêt de l'argent est réglé par le taux des profits qu'on peut faire par l'emploi du capital, II, 249, 250.

## L.

*Lauderdale* (le comte de). Son opinion sur l'influence de la demande et de l'offre sur les prix, II, 291-293. Réflexions là-dessus, II, 293, 294.

*Loyer. Voyez Fermage.*

*Luxe* (objets de). Observations sur les impôts assis sur ces objets, I, 379. Avantages et désavantages de les imposer, I, 422-431.

## M.

*Machines.* Effet des machines sur la fixation de la valeur relative des choses, I, 45-53.



*Maisons.* Le loyer des maisons se compose de deux parties distinctes, I, 338. Différence entre le loyer des maisons et celui du sol, I, 338, 339. Impôts sur les maisons, par qui ils sont payés en dernier résultat, I, 342.

*Malthus (M.)*. Examen de ses opinions sur le fermage, II, 298-320. Les frais réels de production règlent le prix des produits, II, 320, 322, 327, 328. L'accroissement de population n'est point la cause de la hausse du fermage, II, 326. Ni les améliorations en agriculture, II, 324-326. Sa supposition, que le revenu net diminue dans la même proportion que le revenu brut, réfutée, II, 334, 339. L'extinction du fermage est l'effet d'un prix très-bas du blé, II, 343-345.

*Manufactures.* Leur amélioration dans tout pays, tend à changer la distribution des métaux précieux parmi les différens peuples, I, 204-220. Les manufacturiers, en Angleterre, payent une moindre part de la contribution pour les pauvres que les fermiers, II, 43-47. Les primes sur l'exportation des objets manufacturés font hausser leur prix courant, mais ne changent point leur prix naturel, II, 152-154.

*Marchandises et denrées.* L'or et l'argent sont un moyen insuffisant pour déterminer leur valeur variable, I, 13-15. Le blé est une mesure inexacte

de leur valeur, I, 16-19. Effets d'une accumulation de capital sur la valeur relative des denrées, examinés, I, 24-54. Effets de la hausse des salaires sur cette valeur, I, 55-57. Et du payement du fermage, I, 58, 59. La valeur échangeable des denrées réglée par la plus grande quantité de travail employé à leur production par les ouvriers qui se trouvent dans les circonstances les plus désavantageuses, I, 76, 77. Le prix des denrées n'augmente pas nécessairement par la hausse du prix de la main-d'œuvre, I, 149, 150. Les frais de production règlent le prix des denrées, II, 287, 320, 321, 322, 327 et 328.

*Mines.* Considérées selon leur fécondité ou leur stérilité, I, 107-110. Effets de la découverte des mines d'Amérique, sur le prix des métaux précieux, I, 110-116. Observations sur le profit foncier, ou loyer des mines, II, 183-191.

*Monnaie.* Effets de la hausse de sa valeur sur le prix des choses, I, 55-58. Le taux des profits n'est point affecté par les variations dans la valeur de la monnaie, I, 59-62. Valeur différente de la monnaie dans différens pays, expliquée, I, 220-224. La valeur de la monnaie est généralement diminuée par les améliorations qui facilitent l'exploitation des mines des métaux précieux, I, 229.

La demande de monnaie est réglée par sa valeur, et sa valeur par sa quantité, I, 322-324. Le peu de valeur de la monnaie métallique, en Espagne, nuisible à son commerce et à ses manufactures, I, 401. Observations sur le taux de l'intérêt de l'argent, II, 122, 127, 255, 256. La valeur de la monnaie, quoiqu'elle soit dépréciée partiellement par les primes sur le blé, n'est cependant pas dépréciée d'une manière permanente, II, 146-148. La quantité de monnaie employée dans un pays dépend de sa valeur, II, 231. Effets d'un droit de monnayage ou de seigneurage perçu par l'État sur les monnaies qu'il fait frapper, II, 234, 264, 265, 266. Voyez *Papier*.

*Monopole*. Voyez *Prix*.

## O.

*Opulence*. Causes de l'accroissement de l'opulence, I, 89.

*Or et Argent*. Sont une mesure insuffisante pour déterminer la valeur *variable* des choses, I, 13, 14. Ce sont cependant les matières qui offrent le moins d'inconvéniens pour servir de monnaie, I, 117. Sur qui un impôt sur l'or tomberait en dernier résultat, I, 320, 321. La valeur des métaux précieux est réglée en définitif par la facilité ou difficulté comparatives de les produire, I, 323,

324. Effets d'un impôt sur l'or, I, 324-336. Maux qui résultent d'empêcher le commerce libre des métaux précieux, quand le prix des choses a haussé, I, 404. La valeur de l'or et de l'argent sont en proportion de la quantité de travail nécessaire pour les produire et les porter au marché, II, 231. Remarques sur l'emploi de ces métaux comme monnaie, II, 254. Leur valeur relative à diverses époques, expliquée, II, 254-267. Recherches sur la valeur comparative de l'or, du blé, et du travail, dans les pays riches et dans les pays pauvres, II, 263-281.

## P.

*Papier-monnaie.* Sa circulation expliquée, II, 233.

Il n'est pas nécessaire qu'il soit payé en espèces métalliques pour avoir une valeur assurée, II, 234, 235. Mais la quantité émise doit être réglée d'après la valeur du métal qui sert de mesure commune pour le numéraire, II, 237. Pourquoi la banque d'Angleterre est sujette à être épuisée de ses espèces pour acquitter son papier, II, 238-241. Obliger ceux qui font émission de papier-monnaie à payer leurs billets en or monnayé ou en lingots du même métal, c'est la seule restriction qui puisse les empêcher d'abuser de la faculté d'émettre une semblable monnaie, II, 242.

S'il y avait garantie parfaite contre un tel abus, il importerait peu par qui serait faite l'émission d'un papier-monnaie, II, 244, 245. Éclaircissement de ce point, II, 246-254.

*Pauvres.* Contribution pour les pauvres ; sa nature, II, 38. Comment prélevée ( en Angleterre ), II, 39-42. Elle pèse plus sur les fermiers que sur les manufacturiers, à proportion de leurs profits respectifs, II, 43-47.

*Pauvres.* Lois sur les pauvres ; tendance pernicieuse de ces lois, I, 152-157. Moyens d'y remédier, I, 154-156.

*Population.* L'accroissement de la population n'est point une cause de la hausse du fermage, II, 325.

*Primes*, sur l'exportation du blé en font baisser le prix pour le consommateur étranger, II, 128-140. Effets des primes sur la hausse du prix du blé, éclaircis, II, 141, 142. Quoique de telles primes puissent causer une dégradation partielle dans la valeur de la monnaie, cette dégradation ne saurait cependant être permanente, II, 146-149. Des primes sur l'exportation des produits manufacturés élèvent leur prix courant, sans changer leur prix naturel, II, 152-154. Le seul effet des primes est de détourner une portion de capital d'un emploi vers un autre, qu'il n'aurait

pas cherché naturellement, II, 154. Inconvéniens d'un pareil système, II, 156-163. Une prime sur la production du blé n'a aucun effet réel sur le produit annuel de la terre et de l'industrie nationale, quoiqu'elle rende le blé relativement à bon marché, et les objets manufacturés relativement chers, II, 168-175. Mais l'effet d'un impôt sur le blé, destiné à former un fonds pour fournir des primes pour la production des produits de l'industrie, serait de faire renchérir le blé, et de faire baisser le prix de ces produits, II, 176-178.

*Prix* (réel) des choses défini, I, 6. Distinction entre le prix naturel et le prix courant, et comment ils se règlent, I, 118-125. Le prix des choses ne hausse pas nécessairement par la hausse du prix du travail, I, 148-151. Le renchérissement des produits agricoles, seul moyen qui puisse mettre le cultivateur en état de payer les impôts mis sur ces produits, I, 249-251. Le prix courant seul, et non le prix naturel des objets manufacturés, monte par l'effet des primes accordées à l'exportation de ces produits, II, 151-154. Influence de l'offre et de la demande sur le prix, examinée, II, 287-294, 320, 321, 327, 328. Le changement du prix courant du blé en encourage la production, II, 329, 330.

*Prix de monopole.* Observations sur le prix de monopole, II, 15-23.

*Production.* Difficulté de production profitable au propriétaire foncier, I, 105, 106. Les frais de production sont le régulateur du prix des choses, II, 287, 320, 322, 327, 328.

*Produit de la terre et de l'industrie nationale.* Il faut le partager entre les capitalistes, les propriétaires fonciers et les ouvriers, afin de pouvoir bien estimer le fermage, les profits et les salaires, I, 57-62. Effets des impôts sur les produits agricoles, I, 248. Impôts sur les produits agricoles fait monter le prix des salaires, I, 255. Objections contre l'imposition des produits de l'agriculture, examinées, I, 257. Remarques sur les inconvéniens qu'on suppose provenir du paiement des impôts par le producteur, II, 282-286.

*Profits des capitaux,* difficiles à estimer, II, 119. La quantité de travail nécessaire pour obtenir les produits de la terre, est la mesure d'après laquelle on peut estimer le taux des profits, des salaires et des fermages, I, 57-62. La hausse du prix du blé produit une diminution dans la valeur en monnaie des profits du fermier, I, 158-165. Une hausse dans le prix des produits agricoles, si elle est accompagnée d'une hausse

des salaires, fait baisser les profits du cultivateur et du manufacturier, I, 169-174. Les profits dépendent de la quantité de travail nécessaire pour fournir les choses de première nécessité aux ouvriers qui travaillent sur la terre, qui ne paye aucun fermage, et aux frais d'un capital qui ne rapporte point de loyer: preuves, I, 175-191. Effets de l'extension du commerce étranger sur les profits, I, 192, 193. Les profits du commerce favorisé retombent promptement au niveau des profits des autres commerces: preuves, I, 194-201. La même chose arrive au commerce intérieur, I, 202-204. Preuves additionnelles que les profits dépendent des salaires réels, I, 223-226. Les impôts sur les objets de première nécessité sont réellement des impôts sur les profits, I, 345, 346. Effets des impôts sur les profits, examinés, I, 346-363. Les profits des capitaux diminués par un impôt sur les salaires, I, 366. Effets de l'accumulation sur les profits et l'intérêt de l'argent, II, 103-127.

*Prohibition* de l'importation du blé. Ses effets examinés, II, 153, 154.

*Provisions, vivres, substances alimentaires.* Causes de leurs hauts prix, I, 259, 260: 1°. La diminution de l'approvisionnement, I, 260. 2°. Une demande graduellement croissante, qui entraîne



à la longue des frais augmentés de production , I, 261. 3°. Une baisse dans la valeur de la monnaie , I, 267. 4°. Un impôt sur les objets de première nécessité , I, 268.

*Propriétaires fonciers.* La dîme leur est nuisible , I, 295, 296. Avantages qu'ils tirent du haut prix du blé , II, 198-200.

## R.

*Rareté.* Source de valeur échangeable , I, 5.

*Revenu brut.* Avantages du revenu brut , exagérés par Adam Smith , II, 219 ; et par M. Say , II, 219, 220, *note*. Examen de cette doctrine , II, 217-230. La diminution du revenu brut n'entraîne pas celle du revenu net , II, 235-339.

*Revenu net.* Avantages du revenu net , mal estimés par Adam Smith , II, 219 ; et par M. Say , II, 219, 220, *note*. Examen de leur doctrine , II, 217-230. Il n'est point diminué par une diminution proportionnée du revenu brut , II, 335-339.

*Richesse.* Définition de la richesse , II, 64. Différence entre la valeur et la richesse , II, 64-82. Moyens d'augmenter la richesse d'un pays , II, 82-86. Manière de voir de M. Say à ce sujet , critiquée , II, 86-98. Voyez *Opulence*.

## S.

- Salaires.* Effet d'une hausse des salaires sur la valeur relative, I, 37, 44, 55, 56, 57, 58, 61, 62. Prix naturel et courant du travail, I, 128-131. Augmentation du capital en quantité et en valeur, augmente le prix naturel des salaires, I, 132, 133. L'accroissement de la quantité, mais non de la valeur du capital, fait hausser le prix courant des salaires, *ibid.* La difficulté croissante d'obtenir une quantité additionnelle de nourriture moyennant la même quantité proportionnelle de travail, doit faire monter les salaires : preuves, I, 107-143. La hausse des salaires n'augmente pas nécessairement le bien-être de l'ouvrier, I, 144-148. La hausse des salaires n'entraîne pas *nécessairement* la hausse du prix des denrées, I, 149, 150, 367-371. Un impôt sur les choses de première nécessité doit faire hausser les salaires, I, 345, 346, de même qu'un impôt sur les salaires, I, 366. Effets d'un impôt sur les salaires, examinés, I, 388-400.
- Say (M.).* Sa manière de voir sur les principes de l'impôt foncier d'Angleterre, critiquée, I, 309-314. Examen de quelques-uns de ses principes sur l'impôt, I, 416-425, II, 1, 2, *notes.* Remarques sur l'erreur où il est tombé relativement

à la valeur et aux richesses, II, 86-98. Examen de sa doctrine concernant les primes d'exportation, II, 160-167. Ainsi que sur le revenu brut et le revenu net, II, 219. Danger de sa proposition de faire payer au gouvernement un bénéfice sur la fabrication des monnaies, II, 166. Observations sur les inconvéniens qu'il trouve à faire payer les impôts par le producteur, II, 282. Son opinion sur l'influence de l'offre et de la demande sur les prix, débattue, II, 289.

*Say* (Notes de M.). Sur la *valeur d'utilité* et la valeur échangeable, I, 2. Que l'échange ne concourt pas essentiellement à la production des richesses, I, 3. Sur le mot *travail*, qui n'exprime pas la totalité des opérations de l'industrie, I, 7. Que les frais de production ne sont pas l'unique règle du prix courant des produits, I, 9, 79. Qu'une mesure des valeurs est une pure chimère, I, 12, 18. Pourquoi la valeur du blé est plus invariable que celle de tout autre produit, I, 14. Pour créer des produits on consomme non-seulement une portion du capital, mais l'intérêt de tout le capital, I, 28. La coupe annuelle des forêts fait partie du revenu du fonds, et non du fonds lui-même, I, 66. Que l'appropriation donne une valeur supplémentaire au sol, I, 72. Que la cherté des salaires influe faiblement sur la valeur

des produits, I, 80. Que le revenu du fonds de terre influe sur la valeur des produits, I, 82-94. Que les propriétaires fonciers sont producteurs en ce qu'ils concourent à la production, I, 91. Sur le fondement de la valeur des métaux précieux, I, 110. Que la distinction entre le *prix naturel* et le *prix courant* est chimérique, I, 125. De la folie de marier des filles dans les réjouissances publiques, I, 154. Le profit d'un entrepreneur doit être distingué du profit de ses capitaux, I, 158. Les douanes ne favorisent en rien l'industrie nationale, I, 207. Que la valeur de l'or et de l'argent diffère moins d'un pays à l'autre, que la valeur des autres marchandises, I, 232. Que toute terre paye un fermage, I, 249. Difficulté pour les capitaux à passer d'un emploi dans l'autre, I, 269, 418; et II, 3. Le prix en argent des marchandises peut augmenter sans que la quantité d'argent augmente dans le pays, I, 276. Sur l'impôt en nature, I, 316. De l'effet de l'impôt sur la valeur de l'or, I, 321. Sur la valeur réelle et la valeur relative, I, 363, 400. *Rareté* et *cherté*, même chose, I, 372. Que l'impôt tombe à la fois sur les producteurs et sur les consommateurs, I, 380. Mal-administration de la plupart des gouvernemens de l'Europe, I, 383. Sur les impôts qui attaquent les capitaux, I, 384.

Ce qui fait l'essentiel de l'économie politique, I, 420. Que la demande diminue à mesure que les prix augmentent, I, 421. Que l'industrie provoque l'emploi des capitaux, I, 424.

Motifs spécieux dont les gouvernemens colorent leurs banqueroutes, II, 8. La banqueroute anglaise infallible selon M. Ricardo, II, 15. Effets d'une banqueroute relativement aux contribuables et aux rentiers, II, 16. Qu'il y a un prix monopole pour les produits agricoles, II, 23. Que la valeur est une qualité toujours relative, et nécessairement variable, II, 69. Que la richesse n'est autre que la valeur courante des choses, II, 76. Comment la richesse augmente par la baisse du prix des choses, II, 78. Des deux manières dont la richesse d'un pays peut s'accroître, II, 83. En quel sens le prix courant des choses est la mesure de leur utilité, II, 89. En quel sens les agens naturels sont créateurs de richesses, II, 91. Sur la nature des *Richesses*, II, 98. Dans quels cas les emplois des capitaux peuvent ne pas se multiplier autant que les capitaux, II, 107. Comment les prohibitions d'entrée sont un impôt mis sur le consommateur sans profit pour personne, II, 161. Que le revenu d'une nation se compose de son *revenu brut*, II, 218. Danger des doctrines trop générales, II, 222, 271. La

condition essentielle de l'homme est de *produire* et de *consommer*, II, 224. Sur les meilleurs emplois de capitaux, II, 226. Que la *quantité offerte* et la *quantité demandée* sont bien réellement la base de la valeur courante des choses, II, 234, 294. Que les bornes mises à l'émission des billets de la Banque d'Angleterre en ont seules soutenu la valeur après la suspension des payemens de la Banque, II, 236. Sur la substitution d'une monnaie de papier à une monnaie de métal, II, 246. Sur les rapines légalisées des gouvernemens, II, 247. Que les petites pièces de monnaie ne sont que des billets de confiance, II, 263. Du bénéfice que pourrait faire le gouvernement sur la fabrication des monnaies, II, 267. Que le blé produit ses consommateurs, II, 271.

*Seigneurage* ou *Monnayage*. Effets du monnayage sur la valeur des monnaies, II, 234, 264, 265.

*Sismondi* (M.). Remarques sur l'opinion de M. Sismondi, sur les inconvéniens du paiement de l'impôt par le producteur, II, 285, 286.

*Smith* (le docteur Adam). Sur le sens du mot *valeur*, I, 1. Sa doctrine, que le blé est une mesure convenable pour fixer la valeur variable des autres choses, examinée, I, 13-16. Remarques sur sa doctrine, qui établit le travail comme *l'unique* mesure réelle de la valeur échangeable des choses,

I, 17, 18 ; et II, 330, 331. Et sur ses définitions du fermage, I, 63-65. Sa théorie du travail productif et du travail improductif, examinée, I, 87-91, *notcs.* Ses vues erronées sur l'inégalité des impôts fonciers, et de tous les autres impôts, corrigées, I, 302-307. Son opinion au sujet des impôts sur les salaires du travail, I, 368. Examen de cette opinion par M. Buchanan, I, 369-377. Observations<sup>6</sup> là-dessus, par l'auteur de cet ouvrage, I, 378-400. Les vues erronées du docteur Smith au sujet des impôts sur les objets de luxe, redressées, I, 410-416. Remarques sur sa doctrine, au sujet des primes d'exportation, II, 131, 135, 156. Examen de sa doctrine sur le fermage des terres, II, 179-200. Et sur le revenu brut et le revenu net, II, 220-230. Observations sur ses principes au sujet du papier-monnaie, II, 237-244. Son opinion, relativement aux avantages de la manière dont les banquiers, en Écosse, traitent les commerçans, désapprouvée, II, 253, 254-261. Remarques sur sa doctrine, au sujet de la valeur comparative de l'or, du blé, et du travail, dans les pays riches et dans les pays pauvres, II, 270-281.

## T.

*Terre.* Le partage de tout le produit de la terre

entre les propriétaires fonciers, les capitalistes, et les travailleurs, est la seule règle d'après laquelle on puisse estimer le fermage, les profits, et les salaires, I, 56-62. Les différentes facultés productives de la terre sont la cause du fermage, I, 71-75. Effets de l'augmentation des facultés productives de la terre, moyennant des perfectionnemens en agriculture, I, 98-106.

*Territorial (impôt) ou impôt foncier*, n'est réellement qu'un impôt sur le fermage, I, 298. Effet d'un impôt foncier égal, et assis indistinctement sur toutes les terres cultivées, I, 300-302. Erreur du docteur Smith sur l'inégalité de l'impôt foncier, et de tous les autres impôts, expliquée, I, 303-307. Les impôts sur le sol et ses produits ne s'opposent point à la culture des terres, I, 306-308. Effets de l'impôt foncier de la Grande-Bretagne examinés, I, 307 - 309. Erreur de M. Say corrigée, I, 309-316.

*Travail (main-d'œuvre ou industrie)*. La quantité de travail nécessaire pour se procurer les choses, est la source principale de leur valeur échangeable, I, 6-8. Effets des machines, examinés, I, 15-18. Économie de travail réduit la valeur relative d'un produit, I, 30-32. Éclaircissemens de ce principe, I, 32-54. La théorie d'Adam Smith sur le travail productif et le travail im-



productif examinée, I, 87-91, *notes*. Prix naturel du travail, expliqué, I, 128. Prix courant du travail, ce que c'est, I, 130, 131. Son influence sur le bien-être de l'ouvrier, I, 128, 129. Recherches sur la valeur comparative du travail, de l'or, et du blé, dans les pays riches et dans les pays pauvres, II, 268-281.

## U.

*Utilité*. Essentielle à la valeur échangeable, I, 4.

## V.

*Valeur*. Sa définition, I, 1. Les propriétés distinctives de la valeur et de la richesse examinées, II, 64-98. Voyez *Travail*. L'utilité, essentielle à la valeur échangeable, I, 4. La rareté, source de cette même valeur, *ibid*. La quantité de travail nécessaire pour se procurer les choses est la source principale de leur valeur échangeable, I, 6-23. Effets de l'accumulation du capital sur la valeur relative, I, 24-55. Effets de la hausse des salaires sur la valeur relative, I, 56, 57. Effet du paiement du fermage sur la valeur, I, 58-60. Variations dans la valeur de la monnaie, n'affectent point le *taux* des profits, I, 60, 61. La valeur de l'or et de l'argent est en proportion du travail nécessaire pour les produire et pour

les porter au marché, II, 231, 232. Recherche sur la valeur comparative de l'or, du blé, et du travail, dans les pays riches et dans les pays pauvres, II, 268-281.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.